

RELATIONS ENTRE LE PARLEMENT EUROPÉEN ET LES PARLEMENTS NATIONAUX DE L'UNION EUROPÉENNE

FR



RAPPORT ANNUEL 2022



LES PARLEMENTS DANS L'UNION EUROPÉENNE



Le fonctionnement de l'Union est fondé sur la démocratie représentative.



705 sièges*



Les citoyens sont directement représentés, au niveau de l'Union, au Parlement européen.

Les États membres sont représentés au Conseil européen par leur chef d'État ou de gouvernement et au Conseil par leurs gouvernements, eux-mêmes démocratiquement responsables, soit devant leurs parlements nationaux, soit devant leurs citoyens.



Les parlements nationaux contribuent activement au bon fonctionnement de l'Union...



en étant informés par les institutions de l'Union et en recevant notification des projets d'actes législatifs de l'Union.



en veillant au respect du principe de subsidiarité.



en participant, dans le cadre de l'espace de liberté, de sécurité et de justice, aux mécanismes d'évaluation et en étant associés au contrôle politique d'Europol et à l'évaluation des activités d'Eurojust.



en prenant part aux procédures de révision des traités.



en étant informés des demandes d'adhésion à l'Union.



en participant à la coopération interparlementaire entre parlements nationaux et avec le Parlement européen.



Le Parlement européen et les parlements nationaux définissent ensemble l'organisation et la promotion d'une coopération interparlementaire efficace et régulière au sein de l'Union.



La conférence des organes parlementaires spécialisés dans les affaires de l'Union (COSAC) peut soumettre toute contribution qu'elle juge appropriée à l'attention du Parlement européen, du Conseil et de la Commission. Cette conférence promeut, en outre, l'échange d'informations et de bonnes pratiques entre les parlements nationaux et le Parlement européen.

* Au 1er février 2020, le Parlement européen compte 705 sièges, après le retrait du Royaume-Uni de l'Union le 31 janvier 2020.

Sources: article 12 du traité sur l'Union européenne et articles 9 et 10 du protocole (n° 1) sur le rôle des parlements nationaux dans l'Union européenne annexé aux traités.

**DIRECTION DES RELATIONS
AVEC LES PARLEMENTS NATIONAUX**

RAPPORT ANNUEL 2022
**Relations entre le Parlement européen et les
parlements nationaux de l'Union européenne**

Le rapport d'activité annuel de la direction des relations avec les parlements nationaux fournit un aperçu des activités et des principales évolutions politiques de la coopération interparlementaire avec les parlements nationaux qui ont eu lieu en 2022 dans le domaine de la coopération institutionnelle, du dialogue législatif et du contrôle parlementaire conjoint. Cette coopération associe 39 parlements nationaux et chambres nationales dans les 27 États membres et le Parlement européen.

La présente publication émane de la direction des relations avec les parlements nationaux du Parlement européen, qui fait partie de la direction générale des partenariats pour la démocratie parlementaire du Parlement européen.

Katrin RUHRMANN

Directrice

katrin.ruhrmann@europarl.europa.eu

Jesús GÓMEZ

Chef de l'unité du dialogue législatif

jesus.gomez@europarl.europa.eu

Ms Anne Louise MCLAUHLAN

Cheffe de l'unité de la coopération institutionnelle

anne.mclauchlan@europarl.europa.eu

Rédaction:

Zsuzsanna BALÁZS

Administratrice à l'unité du dialogue législatif

zsuzsanna.balazs@europarl.europa.eu

Manuscrit achevé le 31 mars 2023.

relnatparl@europarl.europa.eu

[Relations with National Parliaments](http://www.europarl.europa.eu/relnatparl/en/home.html) (<http://www.europarl.europa.eu/relnatparl/en/home.html>)

Toutes les photos et illustrations © Union européenne, sauf mention contraire.

TABLE OF CONTENTS

Avant-propos des vice-présidents du Parlement européen chargés des relations avec les parlements nationaux de l'Union européenne	4
GRANDES ÉVOLUTIONS ET PRINCIPAUX DOSSIERS À L'ORDRE DU JOUR INTERPARLEMENTAIRE EN 2022	6
1. ORGANES INTERPARLEMENTAIRES INSTITUTIONNELS	14
1.1. Conférence des organes parlementaires spécialisés dans les affaires de l'Union (COSAC)	14
1.2. Conférence des présidents des parlements de l'Union européenne (CPPUE)	18
2. CONFÉRENCES INTERPARLEMENTAIRES (CIP)	22
2.1. Semaine parlementaire européenne, conférence interparlementaire sur la stabilité, la coordination économique et la gouvernance au sein de l'Union, et conférence sur le Semestre européen (conférence interparlementaire SCEG)	22
2.2. Conférence interparlementaire sur la politique étrangère et de sécurité commune et sur la politique de sécurité et de défense commune (conférence interparlementaire PESC/PSDC)	27
3. CONTRÔLE INTERPARLEMENTAIRE DANS LES DOMAINES DE LA LIBERTÉ, DE LA SÉCURITÉ ET DE LA JUSTICE	32
3.1. Groupe de contrôle parlementaire conjoint d'Europol	32
3.2. Réunion interparlementaire de commissions (RIC) sur l'évaluation d'Eurojust	36
4. RÉUNIONS INTERPARLEMENTAIRES DE COMMISSIONS ET AUTRES FORMES DE COOPÉRATION INTERPARLEMENTAIRE	39
4.1. Réunions interparlementaires de commissions (RIC)	39
4.2. Réunion des présidents des parlements nationaux avec le président du Parlement ukrainien et réunion des présidentes des parlements de l'Union européenne	46
4.3. Coopération interparlementaire dans le domaine de l'action extérieure de l'Union et assemblées parlementaires multilatérales	48
4.4. Visites bilatérales et autres échanges bilatéraux	51
5. COOPÉRATION LÉGISLATIVE AVEC LES PARLEMENTS NATIONAUX DE L'UNION	52
5.1. Le système d'alerte précoce et le protocole n° 2 annexé aux traités	52
5.2. Le dialogue politique informel et le protocole n° 1 annexé aux traités	58
6. RÉSEAUX ET ÉCHANGE D'INFORMATIONS	60
6.1. Échange d'informations interparlementaires sur l'Union européenne (IPEX)	60
6.2. Centre européen de recherche et de documentation parlementaires (CERDP)	61
6.3. Programmes d'appui au parlement de la présidence	66
6.4. Réseau des représentants des parlements nationaux de l'Union à Bruxelles	68
6.5. Séminaires destinés au personnel	68
7. OUTILS ET ACTIVITÉS DE SOUTIEN	71
7.1. Organisation de réunions à distance et de visioconférences	71
7.2. CONNECT – la base de données du Parlement européen pour les communications reçues des parlements nationaux	72
7.3. Répertoire des commissions homologues (CorCom)	73
7.4. Outil de communication des parlements nationaux	74
7.5. Publications de la direction des relations avec les parlements nationaux	74
8. LA DIRECTION DES RELATIONS AVEC LES PARLEMENTS NATIONAUX	76
ANNEXES	78
ANNEXE I – Réunions de la COSAC – Thèmes et intervenants principaux 2022	79
ANNEXE II – Réunions interparlementaires de commissions et conférences interparlementaires organisées par le Parlement européen à Bruxelles en 2022	81
ANNEXE III – Visites des parlements nationaux de l'Union au Parlement européen en 2022 (y compris les visioconférences animées par la direction)	82
ANNEXE IV – Données du système d'alerte précoce	85
ANNEXE V – Contributions au titre du protocole n° 1 – Dialogue politique informel	87
ANNEXE VI – Centre européen de recherche et de documentation parlementaires (CERDP)	88
GLOSSAIRE DES TERMES ET ACRONYMES	92

Avant-propos des vice-présidents du Parlement européen chargés des relations avec les parlements nationaux de l'Union européenne



Othmar Karas, premier vice-président du Parlement européen, et Dita Charanzová, vice-présidente, locaux du Parlement européen à Strasbourg © Union européenne 2021 – Parlement européen/ Andrea Adrianii

La question de la guerre d'agression non provoquée, illégale et injustifiée de la Fédération de Russie contre l'Ukraine a été au centre des préoccupations de la coopération interparlementaire en 2022. La terrible guerre menée par le Kremlin contre la population ukrainienne a bouleversé l'ordre européen et mondial en matière de sécurité. En ces temps de guerre, l'Union européenne s'est montrée résolument unie dans son soutien indéfectible en faveur de l'indépendance, de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de l'Ukraine, ainsi que dans la défense des valeurs européennes, de la démocratie, de la liberté et de l'état de droit.

La guerre en Ukraine, qui se déroule à la frontière de l'Union, a également eu des répercussions importantes sur la reprise économique après la pandémie de COVID 19 dans les États membres de l'Union. L'inflation croissante et l'augmentation des prix des denrées alimentaires et de l'énergie touchent la vie des citoyens dans tous les États membres. En tant que parlementaires, nous devons apporter des réponses aux immenses défis qui se posent et aux préoccupations des citoyens européens.

Les réunions interparlementaires de 2022 ont permis aux membres des parlements nationaux et aux députés au Parlement européen d'échanger des points de vue, des idées et des bonnes pratiques autour de ces questions.

La pandémie de COVID 19 et ses conséquences sont également restées à l'ordre du jour de nombreuses réunions interparlementaires. L'examen et l'analyse de la complexité de la situation, qu'il s'agisse des questions de santé, des difficultés sociales et économiques ou des plans de relance après la pandémie, ainsi que la question de savoir comment faire face à ces problèmes ont souvent fait l'objet de discussions au cours des événements interparlementaires.

À la suite des travaux menés en 2020 et en 2021, le mandat de la conférence sur l'avenir de l'Europe s'est achevé en 2022. Les parlements nationaux et le Parlement européen ont travaillé en étroite collaboration dans le cadre de cette conférence et ont joué un rôle déterminant dans le débat

sur la construction de l'avenir de l'Europe. Ils ont œuvré de concert pour défendre les intérêts des citoyens, de sorte que ces derniers aient voix au chapitre dans la réorganisation des politiques et des institutions de l'Union, ainsi que le rôle des parlements en tant que représentants élus de leurs citoyens.

Les activités interparlementaires ont finalement pu reprendre complètement en 2022 et la plupart des réunions se sont de nouveau tenues en présentiel après la pandémie, même si, pour des raisons pratiques, certaines se sont déroulées dans un format hybride. Les contacts personnels bilatéraux sont redevenus un élément essentiel des réunions interparlementaires et, plus que jamais, la guerre en Ukraine nous a fait prendre conscience de l'importance du rôle des parlements dans la défense de nos valeurs communes, de la démocratie et de l'état de droit en tant que fondement de la paix et de la stabilité en Europe et ailleurs dans le monde. Les parlements joueront également un rôle important pour reconstruire l'Ukraine, ainsi que pour favoriser son cheminement sur la voie de l'adhésion à l'Union européenne.

En notre qualité de vice-présidents chargés des relations avec les parlements nationaux, nous sommes fermement résolus à poursuivre le dialogue interparlementaire en ces temps difficiles. Nous sommes convaincus que le Parlement européen et les parlements nationaux de l'Union restent des partenaires incontournables pour façonner l'avenir de l'Europe en tant qu'espace de paix et de prospérité pour ses citoyens.

Othmar Karas

Premier vice-président du
Parlement européen

Handwritten signature of Othmar Karas in blue ink.

Dita Charanzová

Vice-Présidente

Handwritten signature of Dita Charanzová in blue ink.

GRANDES ÉVOLUTIONS ET PRINCIPAUX DOSSIERS À L'ORDRE DU JOUR INTERPARLEMENTAIRE EN 2022

En 2022, les travaux de la direction des relations avec les parlements nationaux ont été menés sous la direction et l'encadrement politique de Roberta Metsola, présidente du Parlement européen, d'Othmar Karas, premier vice-président, ainsi que de Dita Charanzová, vice-présidente, tous deux chargés des relations avec les parlements nationaux, et d'Antonio Tajani, président de la commission des affaires constitutionnelles (AFCO) et de la conférence des présidents des commissions. Après son élection en tant que membre du Parlement italien, puis sa nomination en tant que ministre des affaires étrangères et vice-premier ministre de l'Italie, Antonio Tajani a été remplacé le 17 octobre 2022 par le nouveau président de l'AFCO, Salvatore de Meo.

Parmi les principaux thèmes récurrents abordés lors de nombreuses réunions interparlementaires figurent notamment la sécurité et l'action extérieure de l'Union européenne en réponse à la guerre en Ukraine, la relance après la pandémie de COVID 19, la situation de l'état de droit dans les États membres, ainsi que l'instrument de relance baptisé «NextGenerationEU» et les plans de relance économique de l'Union européenne.

En 2022, la guerre en Ukraine a occupé une place prépondérante dans l'ordre du jour des principales activités interparlementaires. Des réunions extraordinaires ont été organisées avec le Parlement et le gouvernement ukrainiens et, tout au long de l'année, des points spécifiques relatifs à l'Ukraine ont été inscrits à l'ordre du jour de toutes les réunions interparlementaires concernées, telles que la conférence des présidents, la conférence interparlementaire (CIP) sur la politique étrangère et de sécurité commune (PESC) et sur la politique de sécurité et de défense commune (PSDC), la conférence des organes parlementaires spécialisés dans les affaires de l'Union (COSAC), le groupe de contrôle parlementaire conjoint d'Europol et d'autres conférences interparlementaires.



Le 24 mars 2022, dans l'hémicycle du Parlement européen, Roberta Metsola, présidente du Parlement, manifeste sa solidarité à l'égard de l'Ukraine en arborant le drapeau ukrainien et celui de l'Union européenne

© Union européenne 2022 – Parlement européen/ Daina Le Lardic

L'année 2022, première année partiellement postérieure à la pandémie de COVID 19, s'annonçait difficile sur le plan politique. La reprise après la pandémie et la question de savoir comment gérer ses conséquences économiques et sociales, tout en assurant une relance verte, numérique et durable, ainsi qu'un contrôle parlementaire, ont constitué des défis politiques majeurs pour l'Union et ses États membres. Au cours de l'année, les parlements ont échangé des points de vue, des expériences et des bonnes pratiques en ce qui concerne les mesures sociales, économiques et sanitaires prises à la suite de la pandémie de COVID 19, ainsi que l'évolution de la hausse des prix des denrées alimentaires et de l'énergie, et ses graves conséquences pour les entreprises comme pour les consommateurs.

Les résultats et les conclusions de la conférence sur l'avenir de l'Europe ont également figuré de manière récurrente à l'ordre du jour des réunions interparlementaires. Les parlements nationaux ont été pleinement associés à cette conférence; le sujet a fait l'objet d'intenses discussions lors des réunions interparlementaires.

En 2022, nombre de réunions interparlementaires (mais pas toutes) ont pu se tenir de nouveau en présentiel pour la première fois depuis l'apparition de la pandémie de COVID 19. Toutefois, la pandémie a entraîné une accélération de l'utilisation d'outils numériques, qui vont bien sûr rester disponibles et pourraient encore se révéler très utiles pour l'organisation de certaines réunions dans des formats hybrides ou à distance. Dans l'ensemble, la reprise des réunions en face à face et en présentiel a été très bien accueillie et a insufflé une nouvelle dynamique aux activités interparlementaires menées en 2022.

En outre, la reprise des réunions avec des participants physiquement présents a permis de reprendre l'adoption de textes politiques, qui font habituellement l'objet d'intenses négociations au cours des réunions. Dans le cadre de la COSAC, des conclusions écrites ont été adoptées. La conférence des présidents s'est de nouveau tenue en présentiel et les «conclusions de la présidence» écrites ont été adoptées par consensus.

Le Parlement européen a continué à approfondir ses relations avec les parlements nationaux au moyen d'échanges formels et informels menés par Othmar Karas, son premier vice-président chargé des relations avec les parlements nationaux et de la COSAC. En septembre 2022, la visite d'une délégation composée des présidents de la COSAC et du premier vice-président du Parlement européen en Ukraine, qui a constitué un signal fort de leur soutien au peuple ukrainien, a pu avoir lieu grâce à la reprise de la coopération interparlementaire et à la restauration des contacts personnels.

Les visites bilatérales des parlements nationaux de l'Union européenne dans les locaux du Parlement européen ont également été entièrement relancées en 2022: 29 délégations se sont ainsi déplacées.

Au lendemain de la crise sanitaire, l'intensité des échanges d'informations (écrits) en ligne et électroniques entre les parlements, notamment dans le cadre du Centre européen de recherche et de documentation parlementaires (CERDP), s'est maintenue à un niveau élevé. Le réseau du CERDP a également pu reprendre ses réunions physiques. En 2022, 12 réunions ont été organisées (à savoir quatre réunions statutaires et huit webinaires), dont deux en présentiel, une dans un format hybride et les autres à distance.

L'année 2022 constitue la première année complète d'activité de la nouvelle plateforme d'échange d'informations interparlementaires sur l'Union européenne (IPEX v3), qui permet désormais aux parlements de téléverser de nouveaux types de documents, qui ne sont pas uniquement liés au paramètre de subsidiarité (avis motivés ou contributions dans le cadre du dialogue politique informel). Le réseau IPEX est parvenu à un compromis final concernant la révision des lignes directrices d'IPEX, a parachevé l'étude de suivi de référence et le questionnaire à l'intention des utilisateurs, et a adopté les «visual identity packs» (kits d'identité visuelle).

Après l'augmentation importante, en 2021, du nombre de communications reçues au titre du protocole n° 2 annexé aux traités, à partir du moment où les institutions de l'Union et les parlements nationaux s'étaient adaptés aux conséquences de la pandémie de COVID 19 et où ils exerçaient pleinement leurs fonctions législatives, l'année 2022 a été marquée par une relative accalmie. Toutefois, les parlements nationaux ont encore effectué un nombre assez élevé de contributions au titre du protocole n° 2, notamment en réponse à un certain nombre de propositions législatives principalement dans le domaine de l'environnement et dans celui de la justice et des affaires intérieures. Les chiffres confirment que les parlements nationaux de l'Union recourent encore au protocole pour exprimer leurs opinions sur la substance des propositions plus souvent que sur la subsidiarité. Cela pourrait témoigner de leur volonté d'être plus étroitement associés aux aspects de fond du processus législatif.

Traditionnellement, la coopération interparlementaire se concentre sur les questions et discussions relevant de la sphère politique et institutionnelle. Le système d'alerte précoce, qui relie les parlements nationaux au processus législatif de l'Union grâce au contrôle de la subsidiarité, a suscité un vaste dialogue législatif allant bien au-delà de la subsidiarité.

Ces dernières années, une attention particulière a également été accordée au contrôle parlementaire et à la surveillance de l'action et des agences exécutives européennes, en particulier dans le domaine de la justice et des affaires intérieures. La coopération parlementaire se développe également dans le domaine des politiques extérieures de l'Union, principalement dans le cadre de la PESC/PSDC, mais aussi de la diplomatie parlementaire, du soutien à la démocratie et de la coopération dans les enceintes multilatérales et même mondiales, afin de promouvoir les valeurs et les intérêts européens.

En 2022, les thèmes récurrents suivants ont été abordés dans plusieurs enceintes interparlementaires et discussions bilatérales:

i. La guerre en Ukraine – soutenir le Parlement et le peuple ukrainiens

La Fédération de Russie a lancé une attaque militaire et une invasion illégale de l'Ukraine le 24 février 2022, date qui coïncidait avec le premier jour de la conférence interparlementaire sur la PESC/PSDC organisée dans les locaux du Sénat français. Les coorganisateur de cette conférence ont réagi rapidement à la situation internationale, en modifiant l'ordre du jour qui avait été établi au préalable pour se concentrer sur différents aspects des événements qui se déroulaient en Ukraine. Parmi les faits marquants de cette conférence interparlementaire, il convient de citer la tenue d'une «session spéciale» sur la situation en Ukraine, à laquelle a participé l'ambassadeur d'Ukraine en France, et l'adoption d'une déclaration sur l'Ukraine.

Par la suite, la guerre en Ukraine a occupé une place prépondérante dans l'ordre du jour de tous les principaux événements interparlementaires du premier semestre de 2022. À l'initiative de Roberta Metsola, présidente du Parlement européen, le 4 mars 2022, soit peu après le début de l'agression russe, les présidents des parlements nationaux ont tenu une réunion à distance en ligne avec Rouslan Stefantchouk, président du Parlement ukrainien.



RL 4 mars 2022, en visite à Marseille, Roberta Metsola, présidente du Parlement européen, participe à la réunion extraordinaire en ligne des présidents des parlements nationaux européens avec Rouslan Stefantchouk, président du Parlement ukrainien

© Union européenne 2022 – Parlement européen/ Daina Le Lardic

Lors de la réunion plénière de la COSAC qui s'est tenue du 3 au 5 mars 2022 à Paris, une séance consacrée à un débat d'urgence sur l'Ukraine a été ajoutée au programme et une déclaration de la troïka a été adoptée. Au niveau des commissions, lors de la réunion interparlementaire de commissions (RIC) organisée par la commission des droits des femmes et de l'égalité des genres (FEMM) et intitulée «Un avenir ambitieux pour les femmes d'Europe après la pandémie de COVID 19», qui s'est tenue en ligne le 3 mars 2022 au Parlement européen, les participants ont manifesté leur

solidarité envers le peuple ukrainien et Ivanna Klympush-Tsintsadze, présidente de la commission du Parlement ukrainien pour l'intégration de l'Ukraine dans l'Union européenne, a fait part des dernières nouvelles de la situation en Ukraine.

Lors de la conférence des présidents qui s'est tenue les 28 et 29 mars 2022 en Slovénie, Rouslan Stefanchouk, connecté par visioconférence depuis Kiev, a prononcé une allocution spéciale. Dans les conclusions de la présidence, les présidents ont condamné «dans les termes les plus énergiques l'agression militaire russe contre l'État souverain d'Ukraine», considérant qu'il s'agissait là d'une attaque contre l'ordre international fondé sur la démocratie, l'état de droit et les droits de l'homme. Le 27 juin 2022, la commission des affaires étrangères (AFET) a consacré une RIC à «la politique d'élargissement de l'Union européenne à la suite de l'invasion de l'Ukraine par la Russie».

Le 12 juillet 2022 s'est tenue une RIC organisée conjointement par la commission FEMM, la commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures (LIBE) et la commission de l'emploi et des affaires sociales (EMPL), sur le thème «Les droits des femmes ukrainiennes fuyant la guerre».

Ivanna Klympush-Tsintsadze, présidente de la commission du Parlement ukrainien pour l'intégration de l'Ukraine dans l'Union européenne, a été invitée à la réunion des présidents de la COSAC qui s'est tenue le 11 juillet à Prague. Elle a exprimé sa gratitude pour le soutien apporté à l'Ukraine face à l'agression russe et a remercié le Conseil européen d'avoir décidé d'accorder à l'Ukraine le statut de pays candidat à l'adhésion à l'Union européenne.

THE RIGHTS OF UKRAINIAN WOMEN FLEEING THE WAR

TUESDAY, 12 JULY 2022.
14.30-18.00

MEETING ROOM: ANTALL 602
EUROPEAN PARLIAMENT, BRUSSELS

INTERPARLIAMENTARY COMMITTEE MEETING

CHAIRIED BY:
Robert BIEDRON, Chair of the Committee on Women's Rights and Gender Equality
Juan Fernando LÓPEZ AGUILAR, Chair of the Committee on Civil Liberties, Justice and Home Affairs
Dragan PEŠKARIĆ, Chair of the Committee on Employment and Social Affairs

Committee on Women's Rights and Gender Equality
Committee on Civil Liberties, Justice and Home Affairs
Committee on Employment and Social Affairs

European Parliament - National Parliaments

With the support of the Directorate for Relations with National Parliaments

Le 12 juillet 2022 s'est tenue une RIC organisée conjointement par la commission FEMM, la commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures (LIBE) et la commission de l'emploi et des affaires sociales (EMPL), sur le thème «Les droits des femmes ukrainiennes fuyant la guerre».

Ivanna Klympush-Tsintsadze, présidente de la commission du Parlement ukrainien pour l'intégration de l'Ukraine dans l'Union européenne, a été invitée à la réunion des présidents de la COSAC qui s'est tenue le 11 juillet à Prague. Elle a exprimé sa gratitude pour le soutien apporté à l'Ukraine face à l'agression russe et a remercié le Conseil européen d'avoir décidé d'accorder à l'Ukraine le statut de pays candidat à l'adhésion à l'Union européenne.



Othmar Karas, premier vice-président du Parlement européen, lors d'une réunion avec Yevhen Perebyinis, vice-ministre ukrainien des affaires étrangères, le 30 septembre 2022 en Ukraine dans le cadre de la visite des présidents de la COSAC à Kiev

En outre, elle a invité les présidents de la COSAC à effectuer une visite de solidarité à Kiev; celle-ci a eu lieu le 30 septembre 2022, en présence d'Othmar Karas, premier vice-président du Parlement européen, en qualité de chef de délégation. Les participants ont adopté un [communiqué de presse conjoint](#) réaffirmant leur soutien sans équivoque à la souveraineté, à l'indépendance et à l'intégrité territoriale de l'Ukraine à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues.

Dans le cadre de la conférence interparlementaire PESD/PSDC qui s'est tenue du 4 au 5 septembre 2022, une séance a été consacrée au thème «Ukraine: formes de soutien politique et reconstruction». La [déclaration commune des coprésidents](#) était également axée sur la guerre en Ukraine, entre autres questions.

Le 12 octobre 2022, dans le cadre de la réunion informelle des présidentes des parlements de l'Union européenne, une déclaration des coprésidentes sur la situation en Ukraine a été adoptée.

Dans le cadre de la RIC organisée par la commission LIBE à Bruxelles, le groupe de contrôle parlementaire conjoint d'Europol a tenu, le 25 octobre 2022, un débat thématique portant sur «l'impact de la guerre en Ukraine sur le domaine de la sécurité». La quatrième séance de la LXVIII^e réunion plénière de la COSAC, qui s'est tenue du 13 au 15 novembre 2022 à Prague, était intitulée «L'Ukraine – état des lieux, reconstruction, migration».

La troisième RIC annuelle consacrée aux activités d'Eurojust s'est tenue le 30 novembre 2022 au Parlement européen. Les discussions ont porté sur le fait qu'en raison des circonstances extraordinaires liées à la guerre en Ukraine, le règlement d'Eurojust a été rapidement modifié par de nouvelles dispositions qui ont étendu le mandat de l'agence, lui conférant légalement la possibilité de recueillir, de conserver et de partager des éléments de preuve concernant les crimes de guerre, les crimes contre l'humanité et les génocides. Ce même 30 novembre 2022, une deuxième RIC a été organisée par la commission AFET à Bruxelles, avec pour double thématique «L'Europe dans le monde» et «Soutenir l'Ukraine».

ii. La réponse de l'Union à la pandémie de COVID 19 et les plans de relance consécutifs à celle-ci

En 2022, les députés européens ont débattu de la réponse de l'Union quant aux moyens de faire face aux répercussions sociales et économiques de la pandémie de COVID 19. Les échanges de vues ont principalement porté sur les moyens de parvenir à une relance verte et durable. Cette problématique a occupé une place prépondérante dans les discussions lors de la Semaine

parlementaire européenne à Bruxelles, de même que lors de la 18e édition de la conférence interparlementaire sur la stabilité, la coordination économique et la gouvernance, qui s'est déroulée à Prague. Les échanges ont porté sur les effets d'une stratégie définie pour sortir de la crise, sur la création de nouvelles ressources propres, ainsi que sur le renforcement de la résilience et de la réponse économiques de l'Europe à la suite de la guerre en Ukraine et de ses retombées sur les économies de l'Union. Le coût de l'indépendance énergétique, la mise en place du Fonds social pour le climat pour la période 2025-2032 et la préparation aux crises futures figuraient également à l'ordre du jour.



Semaine parlementaire européenne: La gouvernance économique de l'UE – Une perspective parlementaire, Conférence interparlementaire sur la stabilité, la coordination économique et la gouvernance dans l'Union européenne, discours d'orientation d'Antonio Costa, Premier ministre du Portugal, le 16 mars 2022

© Union européenne 2022 – Parlement européen/ Alain Rolland

iii. Les transitions écologique et numérique, l'inflation et les conséquences du conflit sur l'approvisionnement en gaz

Les transitions écologique et numérique, priorité essentielle de la présidence française, ont constitué l'un des principaux sujets de débat dans le cadre des réunions interparlementaires, notamment lors de la Semaine parlementaire européenne 2022. Lorsque les sanctions de l'Union européenne contre la Russie ont été adoptées et mises en œuvre à la suite de la guerre en Ukraine, la réduction de l'approvisionnement en gaz russe a servi de mesure de rétorsion. En 2022, l'Union a dû s'adapter rapidement et avec efficacité pour assurer ses approvisionnements à partir d'autres sources et auprès d'autres fournisseurs, ainsi que pour mettre en place des mesures visant à réduire la consommation de gaz, en vue de parvenir à l'indépendance à l'égard des combustibles fossiles russes.

Le principal effet négatif sur l'économie de l'Union a été la hausse de l'inflation et des prix de l'énergie, qui a suscité la crainte d'une récession économique. L'initiative REPowerEU a été lancée pour faire face aux évolutions des marchés mondiaux de l'énergie et à leurs perturbations. Cette question a été examinée en détail lors de la Semaine parlementaire européenne 2022 et de la conférence interparlementaire mise en place conformément à l'article 13, qui s'est déroulée à Prague. L'objectif principal était d'intégrer l'initiative REPowerEU dans la facilité pour la reprise et la résilience (FRR). Ce dispositif a été conçu de manière à contribuer à réduire la dépendance à l'égard des combustibles fossiles grâce à des réformes et à des investissements en faveur de la transition écologique et à la mise en place d'un système énergétique plus résilient.

iv. L'état de droit, la démocratie et les droits fondamentaux dans l'Union européenne

Le respect de l'état de droit est devenu une priorité transversale commune à toutes les politiques de l'Union, ce qui a transpiré dans plusieurs débats interparlementaires, compte tenu du rôle crucial des parlements nationaux pour la protection et l'application des valeurs et des intérêts de l'Union.

Lors des réunions des présidents de la COSAC, ce sujet était également inscrit à l'ordre du jour. Dans le cadre de leur réunion à Prague les 10 et 11 juillet 2022, la deuxième séance a été consacrée au thème «Médias et démocratie: enjeux actuels». En outre, le 27 octobre 2022, ils se sont entretenus par visioconférence avec Věra Jourová, vice-présidente de la Commission européenne chargée des valeurs et de la transparence, au sujet du rapport sur l'état de droit et de la législation sur la liberté des médias.



Juan Fernando López Aguilar, président de la commission LIBE, et Didier Reynders, commissaire européen à la justice, lors de la [réunion interparlementaire de commissions organisée par la commission LIBE](#), consacrée à la situation de l'état de droit dans l'Union européenne

© Union européenne 2022 – Parlement européen/ Philippe Buissin

À cet égard, le 1er décembre 2022, la commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures du Parlement européen (LIBE) a organisé la deuxième RIC annuelle consacrée à la situation de l'état de droit dans l'Union européenne. Cette réunion, qui depuis 2020 permet un échange régulier entre les parlements nationaux et le Parlement européen, vise à promouvoir et à préserver les valeurs communes de l'Union, afin de faire avancer le débat relatif au rôle de l'Union et à celui des États membres et des parlements nationaux en la matière.

v. Le rôle de l'Union européenne dans le monde

Alors que les graves conséquences économiques, sociales, politiques et géopolitiques de la guerre en Ukraine et de la pandémie ont continué de peser sur des aspects clés de la PESC/PSDC de l'Union, l'environnement de sécurité de l'Union a connu lui aussi une nouvelle détérioration en 2022; ce fut d'ailleurs l'un des sujets qui ont suscité les discussions les plus ardentes dans les enceintes interparlementaires sur les questions de politique étrangère.

Dans le cadre de la conférence interparlementaire PESC/PSDC, les échanges étaient axés sur l'autonomie stratégique de l'Union. Les membres ont souligné l'importance fondamentale de la résilience interne de l'Union, du développement de nouveaux partenariats et du renforcement de la vision multilatérale de l'Union dans le monde. Ils ont principalement demandé que la mise en place de la structure autonome d'approvisionnement en énergie et de défense de l'Union s'accélère et s'effectue dans les plus brefs délais. Les membres ont préconisé l'adoption et la mise en œuvre de sanctions sévères à l'encontre de la Russie, en particulier des sanctions ciblées contre ses principaux dirigeants.

Ils ont appelé les États membres à faire preuve d'une réelle volonté politique pour promouvoir les

objectifs de l'Union en matière de politique étrangère et faire pièce aux tentatives de pays tiers de diviser l'Union. Dans la plupart des réunions, les membres ont demandé que l'Union renforce le rôle qu'elle joue auprès de son voisinage, en particulier dans les Balkans occidentaux, en préconisant l'établissement d'une feuille de route claire en vue d'accorder aux pays des Balkans occidentaux la possibilité d'adhérer à l'Union européenne. En 2022, des représentants des parlements d'Ukraine et de Moldavie ont été invités à participer en tant qu'observateurs à plusieurs réunions interparlementaires, puisque ces pays se sont vu accorder le statut de candidat à l'adhésion à l'Union le 23 juin 2022 par le Conseil européen.

vi. La conférence sur l'avenir de l'Europe

Members of the European and national Parliaments continued to reflect on the future of Europe in the framework of the Conference on the Future of Europe (CoFE), which concluded its work in 2022. The development of the 'sense of belonging to European values' with the finalisation of the CoFE was an important priority of the French Presidency, which was discussed both at the COSAC Chairpersons' and at the COSAC Plenary meetings in Paris. Věra Jourová, European Commission Vice-President for Values and Transparency also took the floor at the COSAC Plenary meeting on 14 November 2022 in Prague during the session on the 'Future of the EU'.



Discours de Guy Verhofstadt, coprésident (au nom du Parlement) du conseil exécutif de la conférence sur l'avenir de l'Europe, lors de la [réunion interparlementaire de commissions organisée par la commission AFCO le 26 octobre 2022](#), portant sur «les conclusions de la conférence sur l'avenir de l'Europe et le rôle des parlements nationaux dans l'Union européenne»
© Union européenne 2022 – Parlement européen/ Eric Vidal

La commission AFCO a organisé le 17 mai 2022 une première réunion interparlementaire de commissions (qui s'est déroulée à distance) spécialement consacrée à la conférence sur l'avenir de l'Europe, axée sur les premiers résultats de cette conférence, puis le 26 octobre 2022, une deuxième réunion de ce type, cette fois sur les conclusions de la conférence sur l'avenir de l'Europe et le rôle des parlements nationaux. Dans le cadre de ces deux réunions, les membres ont discuté du suivi et de la mise en œuvre des propositions de la conférence. Au cours de la réunion d'octobre, les membres du Parlement européen, les membres des parlements nationaux et les trois coprésidents du conseil exécutif de la conférence sur l'avenir de l'Europe sont convenus de l'importance du rôle des parlements nationaux dans l'Union et de la nécessité de favoriser la participation des citoyens en les associant au processus d'élaboration des politiques de l'Union.

1. ORGANES INTERPARLEMENTAIRES INSTITUTIONNELS

1.1. Conférence des organes parlementaires spécialisés dans les affaires de l'Union (COSAC)



La COSAC (conférence des organes parlementaires spécialisés dans les affaires de l'Union) a été établie en novembre 1989 à Paris. Elle revêt un caractère unique en ce sens qu'elle est la seule enceinte interparlementaire consacrée par les traités (protocole n° 1 sur le rôle des parlements nationaux dans l'Union européenne). Le parlement national de l'État membre qui exerce la présidence tournante du Conseil joue un rôle prépondérant dans la définition de l'orientation et des travaux de la COSAC. Il est épaulé par une troïka présidentielle, dont le Parlement européen est membre permanent. La présidence bénéficie du soutien organisationnel d'un secrétariat restreint, assuré par le Parlement européen et dirigé par un fonctionnaire détaché d'un parlement national («membre permanent»). Voir www.ipex.eu. www.ipex.eu.

1.1.1. Après deux ans de réunions par visioconférence entièrement organisées à distance, [la réunion des présidents de la COSAC](#) sous la présidence française du Conseil de l'Union européenne s'est tenue les 13 et 14 janvier 2022 à Paris, dans un format hybride. Le choix du format hybride s'explique par la crise sanitaire due à la pandémie de COVID 19, qui perdurait au début de l'année 2022. Le Sénat français a accueilli la réunion dans ses locaux. La réunion a débuté par un hommage au président David Sassoli, décédé le 11 janvier 2022, suivi d'une allocution de Clément Beaune, secrétaire d'État auprès du ministre français de l'Europe et des affaires étrangères, chargé des affaires européennes. Il a mis l'accent sur les priorités de la présidence française, telles que le renforcement de la souveraineté de l'Europe, du «modèle européen des transitions climatiques, sociales et numériques» et du «sentiment d'appartenance aux valeurs européennes» grâce à l'achèvement de la conférence sur l'avenir de l'Europe. Christine Lagarde, présidente de la Banque centrale européenne, a également été conviée à la réunion pour évoquer le thème «Vingtième anniversaire de l'euro: bilan et avenir de l'euro». Elle a notamment annoncé le lancement d'une phase de travail visant à mettre en place un euro numérique dans un délai de cinq ans pour ainsi répondre à la dématérialisation croissante des paiements et à la multiplication des cryptomonnaies.



Réunion des présidents de la COSAC, Paris (France), les 13 et 14 janvier 2022

© Présidence française

En outre, au cours de la réunion des présidents de janvier 2022, la présidence française a proposé la création de deux groupes de travail afin de donner plus de visibilité aux travaux de la COSAC, ce qui a été approuvé par consensus. Il a été convenu que les groupes de travail en question n'entraîneraient aucune obligation pour la présidence tchèque ou d'autres présidences à venir. Chacun des parlements nationaux et le Parlement européen ont été invités à désigner deux membres au maximum pour les représenter au sein de chaque groupe de travail, à titre volontaire. Le premier groupe de travail était consacré au «rôle des parlements nationaux dans l'Union européenne», tandis que le deuxième portait sur la «place des valeurs européennes au cœur du sentiment d'appartenance». Leurs travaux ont débuté en février 2022 et se sont achevés en juin 2022. Les deux groupes ont adopté des rapports et des conclusions résumant les échanges qui ont eu lieu au cours du premier semestre de 2022.

1.1.2. La LXVII^e [réunion plénière de la COSAC à Paris](#) (France), les 3, 4 et 5 mars 2022, s'est déroulée dans les locaux de l'Assemblée nationale française. La réunion a été programmée à un stade relativement précoce du semestre de la présidence française en raison des élections présidentielles françaises prévues les 10 et 24 avril 2022. L'atmosphère et les discussions ont été fortement marquées par l'invasion de l'Ukraine par la Russie, qui avait eu lieu la semaine précédente. Un débat d'urgence sur l'Ukraine a été ajouté au programme et une déclaration de la troïka a été adoptée avec l'appui des autres délégations. Toutes les délégations parlementaires ont condamné l'agression russe et manifesté leur solidarité avec les autorités ukrainiennes démocratiquement élues et le peuple ukrainien. Le reste du programme a porté sur le premier bilan de la présidence française, avec une contribution du Premier ministre Jean Castex, sur le plan de relance pour l'Europe, sur les modalités de sortie de crise, sur le changement climatique et la transition énergétique, ainsi que sur la conférence sur l'avenir de l'Europe. Une autre brève séance a permis de présenter un premier rapport sur l'état d'avancement des travaux des deux groupes mis en place par les présidents de la COSAC.



Séance d'ouverture de la [réunion des présidents de la COSAC](#) à Prague, au Sénat tchèque, le 11 juillet 2022

© Présidence tchèque

1.1.3. Le volet parlementaire de la présidence tchèque du Conseil de l'UE a débuté par [la réunion des présidents de la COSAC](#), le 11 juillet 2022 à Prague (Tchéquie), dans les locaux du Sénat tchèque. Jan Lipavský, ministre tchèque des affaires étrangères, a présenté les priorités de la présidence tchèque, placées sous la devise «L'Europe comme mission: repenser, reconstruire, redonner du pouvoir», inspirée par l'ancien président Václav Havel. Věra Jourová, vice-présidente de la Commission européenne chargée des valeurs et de la transparence, a présenté la deuxième séance, consacrée au thème «Médias et démocratie: enjeux actuels», au moyen d'un message vidéo. Othmar Karas, premier vice-président du Parlement européen, a quant à lui prononcé le discours d'orientation, aux côtés de Michal Klíma, commissaire aux médias et à la lutte contre la désinformation du gouvernement tchèque.



Contribution d'Ivana Klympush-Tsintsadze, présidente de la commission du Parlement ukrainien pour l'intégration de l'Ukraine dans l'Union européenne, lors de la [réunion des présidents de la COSAC](#), le 11 juillet 2022 à Prague, au Sénat tchèque

© Présidence tchèque

Ivana Klympush-Tsintsadze, présidente de la commission du Parlement ukrainien pour l'intégration de l'Ukraine dans l'Union européenne, et Adrian Băluțel, membre de la commission permanente de la politique étrangère et de l'intégration européenne du Parlement moldave, étaient également conviés à la réunion, pour la première fois, en qualité de représentants des parlements des pays auxquels le Conseil européen a accordé le statut de candidat à l'adhésion à l'Union le 23 juin 2022. Ils ont exprimé leur gratitude pour le soutien apporté à leurs pays respectifs face à l'agression russe et ont remercié le Conseil européen d'avoir décidé d'accorder à chacun le statut de pays candidat à l'adhésion à l'Union européenne. Par ailleurs, Ivanna Klympush-Tsintsadze a invité les présidents de la COSAC à effectuer une visite de solidarité à Kiev dans les semaines qui suivraient.



Allocution de bienvenue à la [LXVIII^e réunion plénière de la COSAC](#), prononcée par Markéta Pekarová Adamová, présidente de la Chambre des députés, le 14 novembre 2022 au Parlement tchèque, à Prague

© Présidence tchèque



Quatrième séance de la LXVIII^e réunion plénière de la COSAC, intitulée «L'Ukraine – état des lieux, reconstruction, migration», le 15 novembre 2022

© Présidence tchèque

1.1.4. La LXVIII^e [réunion plénière de la COSAC à Prague](#), les 13, 14 et 15 novembre 2022, s'est déroulée entièrement en présentiel. Mikuláš Bek, du ministère tchèque des affaires européennes, a présenté les résultats de la présidence tchèque du Conseil de l'Union européenne. Au cours d'une séance consacrée à l'avenir de l'Union, Othmar Karas, premier vice-président du Parlement européen, et Věra Jourová, vice-présidente de la Commission, ont tous deux insisté sur l'importance du suivi de la conférence sur l'avenir de l'Europe. En outre, les parlementaires ont eu l'occasion d'évoquer l'autonomie stratégique de l'Union, la situation en Ukraine et les perspectives européennes des Balkans occidentaux et des pays du partenariat oriental. Par ailleurs, pour la première fois depuis le début de la pandémie, les participants réunis en assemblée plénière ont également adopté une contribution et des conclusions.



Othmar Karas, premier vice-président du Parlement européen, et Rouslan Stefantchouk, président du Parlement ukrainien, lors d'une réunion avec les présidents de plusieurs commissions du Parlement ukrainien, le 30 septembre 2022

© Union européenne 2022 – Parlement européen/ Sergei Chuzavkov

Les présidents des commissions des affaires européennes des parlements nationaux de l'Union et le premier vice-président du Parlement européen ont effectué une [visite de solidarité en Ukraine](#) le 30 septembre 2022, afin de marquer leur soutien à ce pays. Les participants ont adopté un [communiqué de presse conjoint](#) réaffirmant leur soutien sans équivoque à la souveraineté, à l'indépendance et à l'intégrité territoriale de l'Ukraine à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues. Ce communiqué a été très apprécié par la partie ukrainienne, car il y était clairement indiqué que la COSAC était «déterminée à défendre la liberté et la démocratie en Europe, conformément aux objectifs de la coopération interparlementaire».



Othmar Karas, premier vice-président du Parlement européen, et la délégation des présidents de la COSAC, lors d'une réunion avec Vitali Klitschko, maire de Kiev (à droite de l'image), le 30 septembre 2022 en Ukraine

© Union européenne 2022 – Parlement européen/ Sergeï Chuzavkov

En outre, les habituels entretiens informels par visioconférence entre les délégués de la COSAC et les membres de la Commission, qui avaient commencé pendant la pandémie, se sont poursuivis en 2022, offrant «la possibilité de mener des discussions opportunes et approfondies sur des initiatives européennes concrètes et de renforcer le dialogue politique et la coopération interparlementaire». Il a été convenu que cette pratique serait maintenue, comme le confirment les conclusions adoptées dans le cadre de la LXVIII^e réunion plénière de la COSAC.

Voir la liste détaillée des événements et réunions de la COSAC à l'annexe I

Principales évolutions en 2022:

- En 2022, les réunions de la COSAC ont commencé dans un format hybride avant de retrouver, pendant le semestre de la présidence tchèque, leur format habituel «entièrement en présentiel».
- Lors de la LXVIII^e réunion plénière de la COSAC, les participants ont pu adopter des textes politiques, tels qu'une contribution et des conclusions, pour la première fois depuis trois ans.
- La toute première visite d'un groupe de présidents de la COSAC et du Parlement européen dans un pays non membre de l'Union européenne a eu lieu à Kiev (Ukraine), en septembre 2022.
- Au cours du premier semestre de 2022, deux groupes de travail de la COSAC ont été mis en place à l'initiative de la présidence française.
- Les échanges de la COSAC se sont encore intensifiés en 2022: les échanges de vues informels avec des intervenants de haut niveau (des services de la Commission) se sont poursuivis et d'autres échanges ont eu lieu dans le cadre des deux groupes de travail de la COSAC.
- Le Parlement européen a assuré une présence constante et utile aux réunions de la COSAC.

1.2. Conférence des présidents des parlements de l'Union européenne (CPPUE)

Les lignes directrices de Stockholm pour la conférence des présidents des parlements de l'Union européenne ont été adoptées en 2010. Elles prévoient une réunion annuelle des présidents des parlements nationaux, organisée par l'État membre qui exerce la présidence du second semestre d'une année donnée de manière à avoir lieu pendant la présidence de printemps de l'année suivante. Cette conférence adopte des conclusions non contraignantes de la présidence. Elle est également chargée de superviser la coordination des activités interparlementaires de l'Union européenne.

L'ordre du jour de la conférence des présidents des parlements de l'Union européenne est préparé par la réunion des secrétaires généraux des parlements de l'Union. Voir www.jpex.eu



Photo de groupe de la [conférence des présidents des parlements de l'Union européenne](#), Slovénie, 28-29 mars 2022
© Présidence slovène/ Nebojša Tejić/STA.

Après l'annulation de la conférence des présidents des parlements de l'Union européenne de 2020 et une conférence écourtée d'une demi-journée tenue à distance en 2021, dans les deux cas en raison de la pandémie de COVID 19, l'année 2022 a marqué un retour à la normale avec l'organisation d'une longue [conférence des présidents](#) en présentiel au château de Brdo pri Kranju (Slovénie), les 28 et 29 mars 2022.

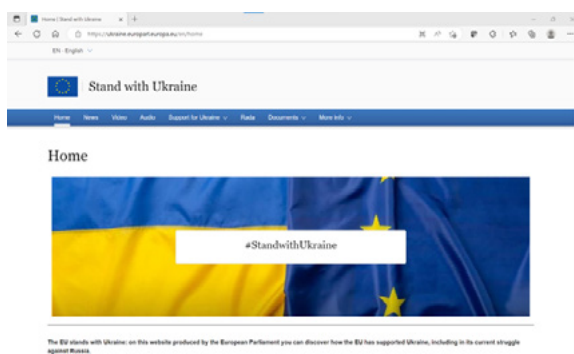
Cette conférence a débuté par une allocution de bienvenue prononcée par Igor Zorčič, président de l'Assemblée nationale slovène, et Alojz Kovšca, président du Conseil national slovène. Le Parlement européen était représenté par sa présidente Roberta Metsola, qui a prononcé un discours d'orientation lors de la séance d'ouverture, suivi d'une allocution de Borut Pahor, président de la Slovénie.

Dans son discours, Roberta Metsola a réaffirmé le soutien du Parlement européen à l'Ukraine face à l'agression russe, soutien qui a été formalisé dans une résolution et qui s'est également traduit par des mesures concrètes de solidarité envers le Parlement ukrainien, renforçant ainsi la coopération entamée en 2014.



Roberta Metsola, présidente du Parlement européen, lors de la conférence des présidents en Slovénie, le 29 mars 2022
© Présidence slovène/ Matija Sušnik

Entre autres formes de soutien, le Parlement européen a créé le site web [«Stand with Ukraine»](#), en anglais et en ukrainien, qui contient des informations et des podcasts, ainsi que des textes législatifs et des résolutions, permettant au Parlement ukrainien de partager des contenus. Insistant sur la nécessité d'agir avec détermination afin de préserver la lucidité et l'espoir au sein de l'Union européenne et au-delà, en particulier en ces temps de crise où la démocratie parlementaire et l'état de droit doivent impérativement être protégés, la présidente Metsola a également fait part de sa volonté de se rendre à Kiev pour démontrer l'ampleur du soutien apporté par le Parlement européen au processus démocratique ukrainien. Elle s'y est rendue le 1er avril 2022, soit peu après la conférence des présidents.



Comme moyen de soutien, le Parlement européen a mis en place le site web «[Stand with Ukraine](https://ukraine.europarl.europa.eu)» (<https://ukraine.europarl.europa.eu>)

À la suite de la séance d'ouverture, les présidents ont entamé la première séance, consacrée au «Rôle des parlements dans les politiques d'urgence – Renforcer la résilience pour une gouvernance démocratique», l'accent étant mis sur la récente pandémie de COVID 19 et sur la guerre en cours en Ukraine. L'un des intervenants principaux, Meritxell Batet Lamaña, président du Congrès des députés espagnol, a estimé que la présence physique des législateurs était essentielle pour coordonner les diverses approches politiques, permettre le contrôle du pouvoir exécutif et parvenir à un consensus. Roberto Fico, président de la Chambre des députés italienne, a souligné la capacité des parlements nationaux et du Parlement européen à réagir de manière adéquate aux situations d'urgence dans l'intérêt des citoyens. Enfin, le troisième intervenant principal, Tomasz Grodzki, maréchal du Sénat polonais, a rappelé la mission des parlements en tant que garants du bon déroulement du processus législatif et en tant que gardiens de valeurs communes partagées, telles que l'état de droit et la liberté des médias. Au cours du débat qui s'en est suivi, il a été souligné que le rôle des parlements en tant que gardiens les obligeait à faire preuve de résilience et d'efficacité en cas de situations d'urgence comme la pandémie de COVID 19 ou la guerre en Ukraine.



Discours de Rouslan Stefanouchouk, président du Parlement ukrainien, par visioconférence lors de la deuxième séance de la [conférence des présidents des parlements de l'Union européenne](#), le 29 mars 2022 en Slovénie

© Présidence slovène/ Matija Sušnik

Le deuxième débat de la conférence portait sur «l'Union européenne en tant que garante de la stabilité, de la sécurité et de la prospérité dans la région (et au-delà)». Au cours de cette session, les présidents ont échangé leurs points de vue quant à la stratégie que l'Union devrait adopter en matière de sécurité, ont condamné l'agression de la Russie et ont exprimé leur soutien envers l'Ukraine. Après un discours d'ouverture prononcé par l'intervenant invité Talat Xhaferi, président de l'Assemblée de la République de Macédoine du Nord, les participants à la conférence ont écouté une allocution spéciale de Rouslan Stefanouchouk, président du Parlement ukrainien, qui était connecté par visioconférence depuis Kiev. Celui-ci a qualifié l'agression russe de guerre contre l'Europe et le monde démocratique, et a rendu hommage aux personnes qui avaient perdu la vie et aux 44 % d'Ukrainiens qui avaient été déplacés et contraints de laisser des proches derrière eux.

Après avoir déclaré que les bombardements de cibles civiles, y compris des établissements scolaires, constituaient des crimes de guerre et des actes de génocide à l'encontre de la nation ukrainienne, il a plaidé en faveur de sanctions plus sévères et de la fourniture de matériel de guerre.

D'autres discours d'orientation ont été prononcés par Miloš Vystrčil, président du Sénat tchèque, Constantine An. Tassoulas, président du Parlement grec, et Wolfgang Sobotka, président du Conseil national autrichien. Au cours du débat qui s'en est suivi, les présidents ont non seulement condamné la violation par la Russie du droit international des conflits armés, le fait qu'elle a empêché l'acheminement de l'aide humanitaire et son non-respect des cessez-le-feu convenus, mais ils ont également adressé leurs condoléances au peuple ukrainien, ainsi qu'aux victimes civiles et militaires de cette agression. En ce qui concerne l'évolution de la situation géopolitique, les participants ont estimé qu'au niveau du voisinage méridional de l'Union, il était indispensable de mener une politique européenne de voisinage forte pour faire face aux défis en matière de gouvernance, de sécurité, d'économie, de société et d'environnement dans la région méditerranéenne, notamment en Afrique du Nord et au Proche-Orient. Les participants ont appelé de leurs vœux une action plus ambitieuse de l'Union européenne, aussi bien à l'est qu'au sud de ses frontières, afin de garantir la sécurité, la stabilité et la paix sur le continent européen.

La conférence des présidents de 2021 s'étant déroulée à distance, il n'avait pas été possible d'adopter de conclusions, de sorte que la conférence de 2022 a été la première depuis 2019 dans le cadre de laquelle un texte a été adopté.

Dans [les conclusions de la présidence](#), qui ont été adoptées par consensus général, les présidents ont condamné «dans les termes les plus énergiques l'agression militaire russe contre l'État souverain d'Ukraine», considérant qu'il s'agissait là d'une attaque contre l'ordre international fondé sur la démocratie, l'état de droit et les droits de l'homme. Ils ont demandé que l'Europe renforce son rôle dans son voisinage, en particulier dans les Balkans occidentaux, en préconisant l'établissement d'une feuille de route claire pour l'octroi de l'adhésion à l'Union européenne aux pays des Balkans occidentaux et en appelant de leurs vœux une amélioration de la coopération entre l'Union et la Turquie.

Les conclusions évoquent également l'importance des parlements dans les situations d'urgence, telles que la pandémie de COVID 19, lorsque des mesures extraordinaires nécessitent en particulier un contrôle démocratique. Les présidents se sont félicités du fait que «les parlements européens ont fait preuve d'un engagement et d'une innovation considérables dans l'adaptation de leur travail» aux circonstances exceptionnelles de la pandémie. Enfin, les présidents ont adopté plusieurs paragraphes concernant l'échange d'informations interparlementaires sur l'Union européenne (IPEX), encourageant notamment les parlements à téléverser les textes de leurs résolutions relatives à l'Ukraine.

Principales évolutions en 2022:

- Pour la première fois depuis 2019, la conférence des présidents s'est tenue en présentiel (la conférence de 2020 avait été annulée et celle de 2021 s'était déroulée à distance).
- Pour la première fois depuis 2019, des conclusions complètes ont été adoptées (seules les «conclusions de la présidence» avaient été adoptées lors de la conférence de 2020, dont la tenue à distance n'avait pas permis la négociation d'un texte).
- Les participants à la conférence ont examiné le conflit en cours en Ukraine de manière approfondie, avec la participation à distance de Rouslan Stefantchouk, président du Parlement ukrainien.

2. CONFÉRENCES INTERPARLEMENTAIRES (CIP)

2.1. Semaine parlementaire européenne, conférence interparlementaire sur la stabilité, la coordination économique et la gouvernance au sein de l'Union, et conférence sur le Semestre européen (conférence interparlementaire SCEG)

La conférence interparlementaire sur la stabilité, la coordination économique et la gouvernance dans l'Union [mise en place conformément à l'article 13 du traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance au sein de l'Union économique et monétaire (également nommé «pacte budgétaire»)] fournit un cadre pour le débat et l'échange d'informations et de bonnes pratiques concernant l'application des dispositions pertinentes ainsi que pour la coopération entre les parlements nationaux et le Parlement européen.

La conférence sur le Semestre européen permet d'échanger des informations sur les bonnes pratiques relatives à la mise en œuvre des cycles du Semestre européen et de renforcer la coopération afin de contrôler l'action des organes exécutifs nationaux et européens.

À elles deux, ces conférences constituent la Semaine parlementaire européenne, au cours de laquelle des parlementaires de toute l'Union se réunissent pour débattre de questions économiques, budgétaires et sociales. Les deux conférences reviennent désormais de manière régulière dans le calendrier des activités interparlementaires et constituent de véritables enceintes de débat interparlementaire dans ces domaines d'action importants.



Affiche de la Semaine parlementaire européenne, 2022

© Union européenne – Parlement européen

En 2022, le Parlement européen a organisé pour la deuxième année consécutive la [Semaine parlementaire européenne](#), en collaboration avec le Parlement français. En raison de la crise liée à la COVID 19, cette réunion s'est déroulée à distance par visioconférence depuis les locaux du Parlement européen à Bruxelles, les 15 et 16 mars 2022.

Il s'agissait de la 11e édition de la Semaine parlementaire européenne. Environ 90 parlementaires des 24 États membres ainsi que de deux pays candidats et observateurs y ont assisté pour discuter de questions économiques, budgétaires, environnementales et sociales. Plus de 60 députés représentaient le Parlement européen. Le nombre élevé de participants témoigne du succès, de la pertinence et de la nécessité des échanges parlementaires sur les sujets proposés en ces temps difficiles.

Au programme figuraient les allocutions liminaires de Roberta Metsola, présidente du Parlement

européen, d'Ursula von der Leyen, présidente de la Commission européenne, et d'Antonio Costa, Premier ministre du Portugal. Cette année, la guerre en Ukraine et les répercussions de la crise liée à la COVID 19 sur les économies de l'Union européenne, les modalités de la relance, ainsi que les prochaines étapes, ont occupé une place prépondérante dans les débats.



Semaine parlementaire européenne: La gouvernance économique de l'UE – Une perspective parlementaire, Conférence interparlementaire sur la stabilité, la coordination économique et la gouvernance dans l'Union européenne, les 15 et 16 mars 2022

© Union européenne 2022 – Parlement européen/ Alain Rolland

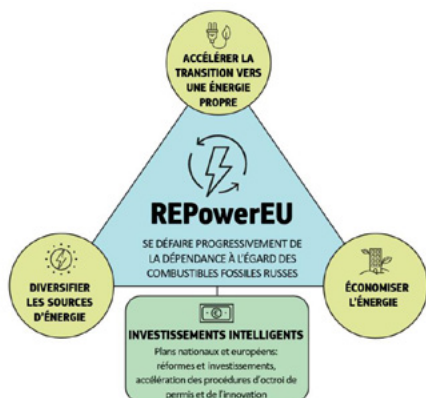
La première séance plénière a été consacrée aux **ressources propres de l'Union européenne**. Au cours du débat, les membres des parlements nationaux et les députés au Parlement européen ont souligné que la mise en place du plan de relance «[NextGenerationEU](#)» constituait un tournant. Dans leurs contributions au débat, les participants ont souligné que le vaste programme d'aide aux États membres, financé essentiellement au moyen d'emprunts sur les marchés financiers et devant être remboursé à terme, avait donné une impulsion à la création de nouvelles sources de revenus pour l'Union. Ils ont indiqué que par conséquent, l'absence de nouvelles ressources propres à partir de 2027 entraînerait une réduction du budget de 15 milliards d'EUR par an en moyenne pour rembourser la dette accumulée dans le cadre du plan de relance. Selon les principales conclusions formulées, cela ne serait pas acceptable et irait à l'encontre des intérêts des générations futures.



Devise de [NextGenerationEU](#), l'instrument de relance temporaire de l'Union européenne doté de 800 milliards d'EUR pour soutenir la relance économique à la suite de la pandémie de coronavirus et construire un avenir plus écologique, plus numérique et plus résilient

La deuxième séance plénière a été consacrée à la **réforme du pacte de stabilité et de croissance**. Les députés européens et nationaux ont discuté de la prochaine révision du pacte de stabilité et de croissance et ont écouté les remarques introductives formulées par les commissaires européens concernés, à savoir Valdis Dombrovskis (commerce) et Paolo Gentiloni (économie). Dans leur échange de vues, les parlementaires européens et nationaux ont une nouvelle fois réaffirmé que l'invasion de l'Ukraine par la Russie rendait encore plus importante l'action coordonnée des pays de l'Union face aux changements de circonstances qui s'annoncent. Des membres ont fait remarquer

que, dans le cadre de la révision du pacte, il serait important de trouver un équilibre entre l'adoption de règles permettant d'obtenir des budgets stables et la mise en place des transitions nécessaires. Au cours de la séance, il a été souligné que la révision du cadre législatif macroéconomique devait s'appuyer sur les enseignements tirés de NextGenerationEU et que la désactivation de la clause dérogatoire générale devrait être reconsidérée attentivement, étant donné que de nouveaux programmes d'investissement, tels que le [plan REPowerEU](#), sont en cours d'élaboration et viendront s'ajouter aux programmes d'investissement déjà approuvés.



Principaux objectifs du plan [REPowerEU](#), qui vise à réduire rapidement la dépendance à l'égard des combustibles fossiles russes d'ici à 2027 et à accélérer la transition écologique.

La troisième séance plénière, consacrée à la «**conférence de haut niveau sur la facilité pour la reprise et la résilience: leçons pour l'avenir**», s'est déroulée le deuxième jour. Les coprésidents représentant le Parlement européen et le Parlement français ont déclaré que la crise ukrainienne avait aggravé les perspectives économiques et sociales de l'Union et posé de nombreux nouveaux problèmes, notamment liés à l'inflation et à la distorsion des chaînes d'approvisionnement. Ils ont rappelé la nécessité d'une utilisation efficace et coordonnée de la facilité pour la reprise et la résilience (FRR), qui constituait une réponse coordonnée, rapide et audacieuse à la crise et avait permis une relance économique dans l'Union et une baisse du taux de chômage. Des participants ont estimé qu'en raison de l'invasion russe, de la flambée des prix de l'énergie et de la distorsion des chaînes d'approvisionnement, il était impératif de prendre les bonnes décisions à l'avenir. Il a été rappelé qu'il fallait veiller à ce que la réduction des déficits et des dettes s'effectue d'une manière durable sur les plans politique et social.



Bannière de la [facilité pour la reprise et la résilience \(FRR\)](#), l'instrument clé au cœur de NextGenerationEU, qui vise à aider l'Union européenne à sortir plus forte et plus résiliente de la crise actuelle

Au cours des échanges qui ont suivi avec les membres des parlements nationaux et les députés au Parlement européen, ainsi qu'avec des participants issus du secteur privé représentant des entreprises du secteur de l'énergie et des institutions budgétaires indépendantes, il a été mis en avant que tout l'argent provenant de cet outil révolutionnaire était bien dépensé. Ils ont insisté sur l'importance d'une économie forte et résiliente, qui puisse contribuer à réduire au minimum les conséquences économiques de la guerre en Ukraine. Il a été souligné que dans le cadre de la FRR, l'accent avait été mis sur les projets relatifs à la sécurité énergétique et à la transition vers une économie plus verte, ainsi que sur l'importance de l'autonomie stratégique de l'UE.

Comme de coutume au second semestre, la 18^e édition de la [conférence interparlementaire sur la stabilité, la coordination économique et la gouvernance dans l'Union européenne](#) s'est déroulée les 10 et 11 octobre 2022 à Prague, capitale du pays assurant la présidence du Conseil. Il s'agissait de la première conférence organisée dans ce format, à savoir en présence physique des participants, depuis le début de la pandémie de COVID 19. Pendant la conférence, les membres des parlements nationaux et les députés au Parlement européen, ainsi que les représentants de la Commission européenne, de la Banque européenne d'investissement et de la présidence, ont abordé les questions financières et économiques actuelles à la lumière de la guerre en Ukraine et de ses retombées sur les économies européennes.



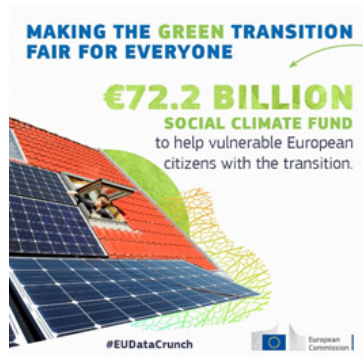
Allocution d'ouverture de Markéta Pekarová Adamová, présidente de la Chambre des députés du parlement tchèque, lors de la 18^e [conférence interparlementaire sur la stabilité, la coordination économique et la gouvernance dans l'Union européenne](#), le 10 octobre 2022 à Prague

© Présidence tchèque

La première séance a porté sur l'**état actuel de la mise en œuvre** de la [facilité pour la reprise et la résilience \(FRR\)](#) et sur les **nouveaux défis** qui se posent. Des participants ont souligné que le conflit en Ukraine avait compromis la progression de la relance à la suite de la crise liée à la COVID 19. Certains membres ont soulevé la question des effets de cette guerre injustifiée aux frontières de l'Union européenne, guerre qui a exacerbé les effets néfastes subis par l'économie de l'Union, confrontée à une hausse de l'inflation et des prix de l'énergie. Au cours de la séance, les discussions ont porté sur l'initiative REPowerEU en tant que réponse de la Commission européenne pour faire face aux évolutions des marchés mondiaux de l'énergie et à leurs perturbations. Il a été observé que l'intégration de l'initiative REPowerEU dans la FRR constituerait une incitation encore plus forte pour les États membres de l'Union; en outre, la façon dont elle est conçue pourrait contribuer à réduire la dépendance à l'égard des combustibles fossiles grâce à des réformes et à des investissements en faveur de la transition écologique et à la mise en place d'un système énergétique plus résilient. Il a été souligné que l'ajout de 20 milliards d'EUR de subventions à la FRR permettrait aux États membres de l'Union d'atteindre ces nouveaux objectifs et d'accélérer leur transition en faveur des énergies propres. Pour ce faire, ils devront mettre à jour leurs plans nationaux pour la reprise et la résilience en y intégrant les nouveaux volets relatifs à REPowerEU. La principale préoccupation exprimée par les membres concerne l'inflation croissante et la crainte d'une récession de l'économie de l'Union en raison de la crise énergétique. L'échange de vues a notamment porté sur le problème de la faiblesse des infrastructures énergétiques et sur le manque de spécialistes formés dans le domaine de l'énergie. Les membres ont également souligné qu'il convenait de mettre davantage l'accent sur le parachèvement des nouvelles ressources propres qui allaient contribuer au remboursement de la dette accumulée au titre de NextGenerationEU.

La deuxième séance a été consacrée aux **coûts de l'indépendance énergétique** et au **financement des mesures énergétiques et climatiques**. Tous les participants ont évoqué la hausse des prix de l'énergie. Au cours de la discussion, il a été observé que les prix de l'énergie avaient commencé à

augmenter doucement au cours du premier trimestre de 2021, avant de connaître une hausse plus rapide au cours du second semestre. Cette hausse des prix de l'énergie s'expliquait principalement par la crise liée à la COVID 19 puis par une augmentation de la consommation liée à la reprise économique. Il a été rappelé qu'à la suite du déclenchement de la guerre en Ukraine, les incertitudes entourant l'approvisionnement en gaz et en pétrole avaient encore accentué la hausse des prix de l'énergie. Au cours de la séance, les possibilités offertes par le [Fonds social pour le climat pour la période 2025-2032](#) ont été abordées, notamment le fait que sa mise en place permettrait d'atténuer les changements, en particulier pour les particuliers et les industries les plus vulnérables. Il a été précisé que ce fonds devait être financé au moyen des ressources propres de l'Union et, à partir de 2026, des recettes provenant de l'échange de quotas d'émission dans les secteurs du bâtiment et du transport routier (25 % des recettes escomptées). De nombreux participants au débat se sont prononcés en faveur de l'achat conjoint d'énergie proposé par la plateforme énergétique de l'UE. En outre, il a été souligné qu'une diversification plus rapide des ressources et des approvisionnements, ainsi que le retour et l'utilisation accrue de l'énergie nucléaire, pourraient contribuer grandement à résoudre la crise énergétique à laquelle l'Union est actuellement confrontée.



Explication du [Fonds social pour le climat pour la période 2025-2032](#), qui fournira des financements aux États membres afin de soutenir les ménages, microentreprises et usagers des transports les plus vulnérables, confrontés à l'augmentation des coûts de l'énergie et des transports qui devrait résulter de l'extension du système d'échange de quotas d'émission à deux nouveaux secteurs, à savoir ceux du bâtiment et du transport routier.

La troisième séance a porté sur le renforcement de la résilience économique de l'Europe et sa préparation aux crises futures. Les présidents ont rappelé que l'Europe s'était à peine remise économiquement des effets de la crise financière et de la dette lorsqu'elle a été frappée par la crise liée au coronavirus en 2019. La reprise économique après la pandémie de COVID 19 s'est accompagnée du revers de la médaille, à savoir la hausse des prix. Des membres ont attiré l'attention sur le fait que les pressions négatives liées à la reprise économique étaient censées s'atténuer au cours de l'année 2021. Toutefois, l'invasion de l'Ukraine par la Russie a stoppé cette évolution positive. Les participants ont évoqué le fait que la guerre en Ukraine amplifiait les effets négatifs déjà présents sur l'économie et ralentissait la croissance du PIB. L'inflation et la hausse des prix de l'énergie constituaient les plus grands défis auxquels l'Union européenne était confrontée de nos jours. Selon les participants, l'incertitude freinait les investissements et la résilience permettrait de se prémunir contre la prochaine crise. Selon les principales conclusions, l'Union devait agir de manière solidaire et construire un avenir européen solide à l'aide de tous les instruments, aussi bien les classiques que les temporaires (cadre financier pluriannuel, FRR, fonds structurels, REPowerEU, Fonds social pour le climat, etc.). Par ailleurs, l'Union devait exploiter le potentiel de la Banque européenne d'investissement (BEI), qui finance des projets répondant aux objectifs de l'UE. Avec le Fonds européen d'investissement (FEI), dont elle est l'actionnaire majoritaire, la BEI est l'un des principaux piliers de la construction d'une Europe plus résiliente. Au cours du débat, il a été souligné qu'en plus d'assurer le financement de l'innovation, des infrastructures ou des petites et moyennes entreprises, la BEI jouait aussi un rôle de premier plan dans le domaine des financements verts.

Ces discussions devaient se poursuivre à l'occasion de la prochaine Semaine parlementaire européenne prévue les 27 et 28 février 2023 à Bruxelles.

Principales évolutions en 2022:

Au cours des deux réunions, les échanges ont porté sur les effets de la stratégie de sortie de crise, sur la création de nouvelles ressources propres, ainsi que sur le renforcement de la résilience et de la réponse économiques de l'Europe à la suite de la guerre en Ukraine et de ses retombées sur les économies de l'Union.

Grâce à la pertinence des thèmes abordés, les intervenants de haut niveau et les parlementaires ont pu débattre des solutions envisageables face à la situation compliquée à laquelle l'UE est confrontée sur le plan interne (forte inflation, prix élevés de l'énergie) et sur le plan externe (guerre en Ukraine).

La 18e édition de la conférence interparlementaire sur la stabilité, la coordination économique et la gouvernance dans l'Union européenne, qui s'est tenue à Prague, était la première réunion en présentiel depuis le début de la pandémie de COVID 19. Les membres des parlements nationaux et les députés au Parlement européen ont vivement apprécié ce «retour à la normale».

2.2. Conférence interparlementaire sur la politique étrangère et de sécurité commune et sur la politique de sécurité et de défense commune (conférence interparlementaire PESC/PSDC)

Instituée par une décision de la conférence des présidents des parlements de l'Union européenne en 2012, la conférence interparlementaire sur la politique étrangère et de sécurité commune et la politique de sécurité et de défense commune (conférence interparlementaire PESC/PSDC) est la plateforme interparlementaire pour les débats sur la politique étrangère, de sécurité et de défense de l'Union. Organisée deux fois par an par le parlement de l'État membre de l'Union exerçant la présidence tournante du Conseil, en étroite collaboration avec le Parlement européen, la conférence réunit régulièrement des parlementaires de toute l'Union. En outre, la commission AFET du Parlement européen invite régulièrement les parlements nationaux à ses réunions à Bruxelles, complétant le dialogue interparlementaire dans ce domaine d'action essentiel.



Conférence interparlementaire pour la politique étrangère et de sécurité commune (PESC) et la politique de sécurité et de défense commune (PSDC)
Sénat - Palais du Luxembourg
24 et 25 février 2022

Photo de groupe de la [conférence interparlementaire sur la politique étrangère et de sécurité commune et sur la politique de sécurité et de défense commune](#), les 24 et 25 février 2022 à Paris

© Parlement européen

En 2022, les 20e et 21e éditions de la [conférence interparlementaire PESC/PSDC](#) se sont tenues respectivement à Paris (les 24 et 25 février) et à Prague (les 4 et 5 septembre), chaque fois en présence physique des participants. Après deux années de réunions à distance, les délégations du Parlement européen aux deux réunions étaient composées de membres de la commission des

affaires étrangères et de la sous-commission «sécurité et défense» et étaient présidées par David McAllister, président de la commission des affaires étrangères.

2.2.1. La 20^e édition de la [conférence interparlementaire PESC/PSDC](#), les 24 et 25 février 2022 à Paris, s'est déroulée dans les locaux du Sénat français. Une «déclaration» sur l'Ukraine a été adoptée par consensus. L'ordre du jour avait été modifié à la dernière minute le premier jour de la conférence, étant donné que ce jour-là, la Fédération de Russie venait de déclencher une attaque militaire et une invasion illégale de l'Ukraine.

La conférence s'est articulée autour de trois séances, toutes consacrées à différents aspects de la situation en Ukraine, sous les intitulés suivants: «Session spéciale sur la situation en Ukraine», «Quelle réponse de l'Union européenne face à la crise en Ukraine?» et «L'action de l'Union européenne en faveur de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de l'Ukraine?». Parmi les faits marquants de cette conférence interparlementaire, il convient de citer la tenue de la «session spéciale» sur la situation en Ukraine, à laquelle a participé l'ambassadeur d'Ukraine en France. Dans le cadre de la troisième séance, l'intervention et la participation de Svetlana Tikhanovskaïa, cheffe de file de l'opposition démocratique en Biélorussie et lauréate du prix Sakharov en 2020, ont constitué une contribution importante à cette conférence interparlementaire.

La conférence interparlementaire PESC/PSDC de Paris a réuni 144 parlementaires issus des 27 parlements nationaux de l'Union européenne, une délégation de 15 députés européens, ainsi que des membres des parlements de deux pays candidats à l'adhésion à l'Union (le Monténégro et la Serbie) et de quatre pays membres de l'OTAN (l'Islande, la Norvège, le Royaume-Uni et la Turquie).



Allocution d'ouverture de David McAllister, président de la commission des affaires étrangères du Parlement européen, lors de la conférence interparlementaire PESC/PSDC au Sénat français, le 25 février 2022 à Paris

© Union européenne 2022 – Parlement européen/ Jesús Gomez

Pour la première fois dans l'histoire de cette conférence interparlementaire, une [déclaration commune](#) a été adoptée par consensus, sans amendements, sur la guerre en Ukraine, si bien qu'aucune conclusion ni déclaration des coprésidents n'a été adoptée. Le [compte rendu détaillé des débats](#) est disponible en ligne.

Dans le cadre de ces débats animés, les membres des parlements nationaux et les députés européens ont pu prendre la parole et condamner l'attaque militaire de la Russie contre l'Ukraine; ils ont demandé aux forces russes d'interrompre leurs opérations militaires et d'adopter un cessez-le-feu, et à la Russie de retirer ses troupes. Les intervenants ont également exprimé leur solidarité envers le peuple ukrainien et ont invité l'Union et leurs gouvernements respectifs à lui apporter leur soutien.

Selon les principales conclusions formulées, il s'agissait pour l'Europe d'un moment historique, qui nécessitait des mesures immédiates et fortes; il fallait modifier les structures de défense de l'Union et augmenter les budgets de défense, afin de mieux se préparer à faire face à de tels bouleversements.

L'accent a été mis sur la nécessité d'accélérer la mise en place de l'autonomie stratégique de l'Union et de la structure autonome d'approvisionnement en énergie et de défense de l'UE et de les rendre effectives dans les plus brefs délais. Des sanctions sévères ont été réclamées à l'encontre de la Russie — en particulier des sanctions ciblées contre ses principaux dirigeants —, y compris l'exclusion de la Russie du système bancaire SWIFT et la clôture des négociations relatives au gazoduc Nord Stream. Il a également été demandé que l'Union européenne impose une interdiction générale visant les intérêts financiers et économiques russes.



Photo de groupe de la [conférence interparlementaire sur la politique étrangère et de sécurité commune et sur la politique de sécurité et de défense commune](#), les 4 et 5 septembre 2022 à Prague

© Présidence tchèque

2.2.2. La 21^e édition de la [conférence interparlementaire PESC/PSDC](#) s'est déroulée les 4 et 5 septembre 2022 au centre des congrès de Prague. Des représentants des parlements nationaux des États membres de l'Union et du Parlement européen étaient présents à cette conférence, ainsi que des représentants des parlements des pays candidats (l'Albanie, le Monténégro, la Turquie et l'Ukraine) et des représentants des parlements d'Islande, du Kosovo¹, de la Norvège et du Royaume-Uni en tant qu'invités. Au total, la conférence a réuni 135 parlementaires représentant 35 délégations, parmi lesquels 11 députés européens.

Malgré son format légèrement plus court que celui des conférences interparlementaires précédentes, elle a permis d'aborder toutes les questions importantes et d'actualité grâce à quatre séances d'une durée de 90 minutes chacune:

1. priorités et questions d'actualité de la PESC/PSDC avec une référence particulière à la boussole stratégique de l'UE;
2. Ukraine: formes de soutien politique et reconstruction;
3. la politique d'élargissement de l'UE à la lumière de l'invasion de l'Ukraine par la Russie — Balkans occidentaux et partenariat oriental: accélération du soutien de préadhésion de l'UE;
4. désinformation et menaces hybrides, cyberdéfense.

En outre, une [déclaration commune des coprésidents](#) a été adoptée, portant sur la guerre en Ukraine, l'élargissement de l'Union européenne et le renforcement de sa politique de défense.

¹ Cette dénomination est sans préjudice des positions sur le statut et est conforme à la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité des Nations unies, ainsi qu'à l'avis rendu par la Cour internationale de justice sur la déclaration d'indépendance du Kosovo.



David McAllister, président de la commission des affaires étrangères du Parlement européen, modérateur de la première séance intitulée «Priorités et questions d'actualité de la PESC/PSDC avec une référence particulière à la boussole stratégique de l'UE», le 5 septembre 2022 à Prague

© Présidence tchèque

David McAllister, président de la commission des affaires étrangères du Parlement européen, animait la première séance, qui a consisté en un entretien avec Josep Borrell Fontelles, vice-président de la Commission européenne et haut représentant de l'Union européenne pour les affaires étrangères et la politique de sécurité. Les membres ont insisté sur la nécessité de mettre en œuvre la boussole stratégique et de renforcer l'autonomie stratégique de l'UE, et ont souligné l'importance de renforcer les politiques et les capacités de l'Union en matière de politique étrangère et de défense, ainsi que de consolider l'unité et le partenariat avec l'OTAN.

Au cours des deux séances suivantes, les délégations ont exprimé leur soutien indéfectible envers l'Ukraine; plusieurs membres ont de nouveau appelé de leurs vœux une interdiction totale de délivrance de visas aux citoyens russes et ont demandé des sanctions plus sévères à l'encontre de la Russie. Ils ont également invité l'Union à adresser des signes clairs aux pays des Balkans occidentaux, en soulignant l'importance stratégique de cette région.



Contribution de Karel Řehka, chef d'état-major général des forces armées tchèques, dans le cadre de la quatrième séance intitulée «Désinformation et menaces hybrides, cyberdéfense», le 5 septembre 2022 à Prague

© Présidence tchèque

Au cours de la quatrième et dernière séance, plusieurs membres ont notamment suggéré la création d'un cyberspace Schengen et le rapatriement des données volées en Ukraine, et évoqué la nécessité de protéger les câbles sous-marins européens, celle d'élaborer des scénarios communs en matière de cyberdéfense, et celle de lutter contre les campagnes de désinformation en Afrique et d'assurer un accès universel à des informations précises et fiables.

Principales évolutions en 2022:

- La conférence interparlementaire PESC/PSDP de Paris a marqué la reprise des réunions interparlementaires en présence physique des participants, pour la première fois depuis les restrictions imposées par la pandémie de COVID 19.
- Cette conférence a démontré sa capacité à s'adapter et à réagir rapidement face aux enjeux des relations internationales. Elle ne s'est plus limitée à des activités d'échange d'informations, de débat et d'examen de la politique étrangère et de défense européenne: elle y a participé activement en réagissant très promptement à l'agression militaire de la Russie contre l'Ukraine, notamment par l'adoption, pour la première fois, d'une déclaration commune par consensus, condamnant la guerre en Ukraine.

3. CONTRÔLE INTERPARLEMENTAIRE DANS LES DOMAINES DE LA LIBERTÉ, DE LA SÉCURITÉ ET DE LA JUSTICE

3.1. Groupe de contrôle parlementaire conjoint d'Europol



L'article 88 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (traité FUE) permet pour la première fois aux parlements nationaux de contrôler conjointement avec le Parlement européen une agence de l'Union opérant dans les domaines de la liberté, de la sécurité et de la justice. Sur la base du règlement Europol², le groupe de contrôle parlementaire conjoint (GCPC) d'Europol a été institué en 2017 pour veiller à ce qu'Europol soit pleinement responsable et transparent. Les principales responsabilités du GCPC sont énoncées à l'article 51 du [règlement Europol](#), qui définit son rôle de contrôle politique des activités d'Europol en mettant particulièrement l'accent sur l'incidence de ces activités sur les libertés et les droits fondamentaux des personnes physiques.

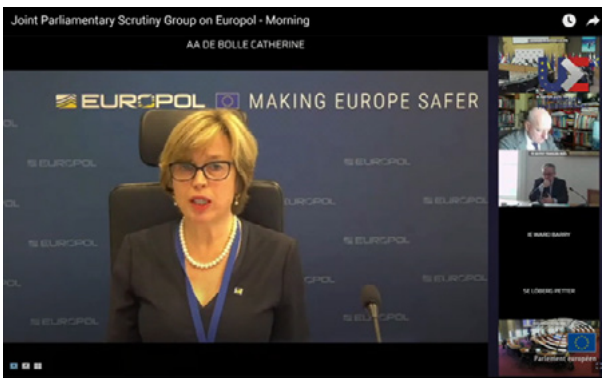
Le règlement Europol a ensuite été modifié³ et le nouveau mandat d'Europol, qui a pris effet le 28 juin 2022, dote les États membres des outils dont ils ont besoin pour lutter contre les formes graves de criminalité, la criminalité organisée et le terrorisme. Ce mandat renforcé s'est accompagné de la nécessité de parvenir à un juste équilibre assurant la mise en place de garanties effectives pour les droits fondamentaux, y compris pour la protection des données. Plusieurs nouvelles dispositions en matière de gouvernance se rapportent au GCPC et auront, à l'avenir, des répercussions sur son travail.

Le GCPC, qui est un dispositif institutionnel innovant pour le contrôle parlementaire, tient deux réunions par an: pendant le premier semestre de l'année, au parlement du pays qui exerce la présidence tournante du Conseil de l'Union européenne, et pendant le second semestre de l'année, au Parlement européen.

La [dixième réunion du groupe de contrôle parlementaire conjoint \(GCPC\) d'Europol](#) a eu lieu le 28 février 2022, sur la base d'une participation à distance. Coprésidée par le Parlement français et le Parlement européen, elle s'est tenue à l'Assemblée nationale française, à Paris. Malgré le format de cette réunion, à distance et plus compact, sa structure traditionnelle, le temps disponible pour les débats et la participation d'orateurs de haut niveau ont tous pu être préservés.

² [Règlement \(UE\) 2016/794](#) du Parlement européen et du Conseil relatif à l'Agence de l'Union européenne pour la coopération des services répressifs (Europol)

³ [Règlement \(UE\) 2022/991](#) modifiant le règlement (UE) 2016/794 en ce qui concerne la coopération d'Europol avec les parties privées, le traitement de données à caractère personnel par Europol à l'appui d'enquêtes pénales et le rôle d'Europol en matière de recherche et d'innovation



Présentation de Catherine De Bolle, directrice exécutive d'Europol, en ligne et à distance à l'occasion de la dixième réunion du GPCPC d'Europol, le 28 février 2022

© Présidence française

Des contributions de la directrice exécutive d'Europol, Catherine De Bolle, ainsi qu'un discours de Gérald Darmanin, ministre français de l'intérieur, étaient inscrits à l'ordre du jour. Le GPCPC a également assisté à une présentation du contrôleur européen de la protection des données, Wojciech Wiewiórowski. Deux débats thématiques ont eu lieu avec des spécialistes au niveau de l'Union comme au niveau national, sur les sujets suivants: «La contribution d'Europol à la lutte contre les passeurs» et «Risques et opportunités de l'intelligence artificielle pour Europol». Comme lors d'autres réunions interparlementaires, le GPCPC a débattu de l'invasion russe en Ukraine et de ses conséquences. Les délégués ont observé une minute de silence, exprimé leur solidarité et leur soutien au peuple ukrainien et ont posé des questions sur les mesures tangibles pouvant être prises par Europol. La commissaire aux affaires intérieures de l'Union européenne, Ylva Johansson, qui assiste à toutes les réunions du GPCPC, a été contrainte d'annuler sa participation en raison d'une visite urgente dans les pays voisins de l'Ukraine. Elle a été remplacée par un haut fonctionnaire de la Commission européenne. Un [enregistrement vidéo complet de la réunion](#) est disponible en ligne. La [onzième réunion du groupe de contrôle parlementaire conjoint \(GPCPC\) d'Europol](#) a eu lieu les 24 et 25 octobre 2022 au Parlement européen, à Bruxelles. Co-organisée et coprésidée par le Parlement européen et le Parlement tchèque, il s'agissait de la première réunion physique complète depuis 2019.



Affiche de la [onzième réunion du groupe de contrôle parlementaire conjoint de l'Agence de l'Union européenne pour la coopération des services répressifs \(Europol\)](#) les 24 et 25 octobre 2022 au Parlement européen, à Bruxelles

© Union européenne 2022 PE

La réunion a permis de s'attaquer à un certain nombre de problèmes directement liés aux prérogatives du GPCPC, telles que prévues par l'article 51 du règlement Europol, et a été rythmée par des présentations de Catherine De Bolle, directrice exécutive d'Europol, Jérôme Bonet, président du conseil d'administration d'Europol, et Wojciech Wiewiórowski, contrôleur européen de la protection des données.

Un débat thématique intitulé «L'impact de la guerre en Ukraine sur le domaine de la sécurité» a également été entamé, avec la participation de Radek Kaňa, vice-ministre de l'intérieur de la République tchèque, et des spécialistes d'Europol et de la Commission européenne. Étant déjà contraints d'honorer d'autres obligations, Vít Rakušan, ministre de l'intérieur de la République

tchèque, et Ylva Johansson, commissaire aux affaires intérieures de l'Union européenne, se sont adressés au GCPC à travers des messages vidéo.



Observations liminaires de Juan Fernando López Aguilar, coprésident du GCPC et chef de la délégation du Parlement européen auprès du GCPC à l'occasion de la [onzième réunion du GCPC d'Europol à Bruxelles](#), le 24 octobre 2022

© Union européenne 2022 PE

Le GCPC a été consulté au sujet du document de programmation pluriannuel 2023-2025 d'Europol. Lors de son discours, la directrice exécutive d'Europol a été invitée à répondre aux observations reçues par écrit. Ces questions et les réponses qui leur sont associées sont disponibles sur le [site internet du réseau communautaire d'échange d'informations interparlementaires](#) (plateforme IPEX) dédié au GCPC.

Une session de la onzième réunion a spécifiquement été consacrée à l'application de la révision du règlement Europol aux questions relatives au GCPC. Dans le nouveau mandat d'Europol, qui a pris effet le 28 juin 2022, plusieurs modifications ont été apportées aux capacités générales d'Europol, notamment en ce qui concerne sa coopération avec des parties privées et des pays tiers, de même qu'aux dispositions relatives à la protection des données et aux droits fondamentaux applicables à Europol.

Ce mandat comprend également un certain nombre de nouvelles dispositions de gouvernance relatives au GCPC:

- deux représentants du GCPC seront désormais conviés à au moins deux réunions du conseil d'administration d'Europol, en tant qu'observateurs;
- les obligations de déclaration d'Europol à l'égard du GCPC ont été renforcées, notamment pour les cas où le conseil d'administration d'Europol ne prendrait pas en considération l'avis du GCPC quant à son document de programmation pluriannuel;
- un forum consultatif portant sur les droits fondamentaux et rattaché au GCPC doit être mis en place par ce dernier; il aura pour but de l'assister en formulant, à sa demande, un avis indépendant sur les questions en lien avec les droits fondamentaux. Le GCPC et la directrice exécutive d'Europol pourront s'adresser au forum consultatif pour toute question relative aux droits fondamentaux. Il reviendra au GCPC de déterminer la composition du forum consultatif, ainsi que ses méthodes de travail.
- L'application des dispositions relatives au forum consultatif sur les droits fondamentaux nécessite de modifier le règlement intérieur du GCPC. Après la décision de la troïka présidentielle du GCPC, les coprésidents ont donc invité les délégués du GCPC à présenter leurs propositions visant à mettre en place un groupe de travail sur la création du forum consultatif.

Principales évolutions en 2022:

- La révision du mandat d'Europol et les nouvelles dispositions en matière de gouvernance augmentent l'étendue du contrôle exercé. Il a été décidé de créer un groupe de travail sur la révision du règlement intérieur du GPC, de manière à garantir la bonne application des dispositions susmentionnées.
- Les réunions physiques ont pu reprendre sans restrictions techniques, permettant des échanges plus approfondis (séance de questions avec la directrice exécutive d'Europol, procédure dite de «catch-the-eye» pendant les séances de questions-réponses) et la mise en réseau.

3.2. Réunion interparlementaire de commissions (RIC) sur l'évaluation d'Eurojust

Depuis sa création en 2002, Eurojust est devenue l'un des principaux acteurs de la coopération judiciaire dans les affaires pénales. Conformément à l'article 85 du traité FUE, les règlements de l'Union régissant Eurojust «fixent également les modalités de l'association du Parlement européen et des parlements nationaux à l'évaluation des activités d'Eurojust». En 2018, le Parlement européen et le Conseil ont adopté un nouveau [règlement relatif à Eurojust](#)⁴ afin de proposer un cadre juridique unique et renouvelé pour une nouvelle Agence de l'Union européenne pour la coopération judiciaire en matière pénale (Eurojust) à part entière.

Pour accroître la transparence et le contrôle démocratique d'Eurojust, le règlement met en place un mécanisme d'évaluation conjointe des activités d'Eurojust par le Parlement européen et les parlements nationaux de l'Union⁵. L'évaluation devrait avoir lieu pendant une réunion interparlementaire de commissions (RIC) organisée par le Parlement européen dans ses locaux à Bruxelles, avec la participation des membres des commissions compétentes du Parlement européen et des parlements nationaux de l'Union.

La première RIC sur l'évaluation des activités d'Eurojust a été organisée le 1er décembre 2020 au Parlement européen, à Bruxelles, par la commission LIBE du Parlement européen, en coopération avec le Parlement allemand.

3.2.1. [La deuxième RIC annuelle sur l'évaluation des activités d'Eurojust](#) aurait dû avoir lieu à la fin de l'année 2021, mais pour des raisons administratives et logistiques, elle a finalement dû être reportée de quelques semaines, au **1er février 2022**. En raison des restrictions liées à la COVID 19, elle s'est déroulée au Parlement européen à Bruxelles, et par visioconférence. Présidé par Juan Fernando López Aguilar (président de la commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures), cet événement a rassemblé environ 48 députés issus de 20 États membres et 26 chambres, ainsi que près de 20 députés au Parlement européen.

Juan Fernando López Aguilar, président de la commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures (LIBE) du Parlement européen, Yaël Braun-Pivet, présidente de la commission des lois de l'Assemblée nationale française, et François-Noël Buffet, président de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du Règlement et d'administration générale du Sénat français, ont ouvert la réunion.

⁴ Règlement (UE) 2018/1727 du Parlement européen et du Conseil du 14 novembre 2018 relatif à l'Agence de l'Union européenne pour la coopération judiciaire en matière pénale (Eurojust) et remplaçant et abrogeant la décision 2002/187/JAI du Conseil (JO L 295 du 21.11.2018, p. 138).

⁵ Le règlement (UE) 2018/1727 fixe les modalités à cet effet en son considérant 62 et en son article 67.



Affiche de la deuxième RIC sur les activités d'Eurojust, le 1er février 2022

© Union européenne 2022 PE

Les deux sessions se sont prolongées par des présentations et des séances de questions-réponses. La première session, intitulée «Activités présentes et futures d'Eurojust, en particulier dans le contexte de la pandémie de COVID 19», a été inaugurée par une présentation du président d'Eurojust, Ladislav Hamran. Il a déclaré qu'au cours des dix dernières années, le nombre de cas traités par Eurojust avait considérablement augmenté. Il a précisé trois domaines clés pour l'orientation des activités futures d'Eurojust: la modernisation du système de gestion des cas, la mise en place de canaux de communication sécurisés entre les autorités nationales et la poursuite du renforcement du réseau mondial par-delà les frontières de l'Union. Un échange d'idées animé entre les parlementaires nationaux et les députés au Parlement européen a suivi sa présentation.

La deuxième session, intitulée «Coopération entre Eurojust, le Parquet européen et les autorités nationales», a été introduite par José de la Mata, membre national pour l'Espagne et point de contact d'Eurojust pour le Parquet européen, qui a comparé les différences d'Eurojust et du Parquet européen en matière de compétences et de rôles. Le participant suivant était Frédéric Baab, procureur européen français, qui a brièvement présenté les accords de travail signés avec Eurojust. Pour finir, Nils Behrndt, directeur général adjoint faisant fonction de la direction générale de la justice et des consommateurs de la Commission, s'est penché sur deux sujets relatifs à Eurojust: la numérisation et la coopération entre Eurojust et le Parquet européen. La deuxième session s'est soldée par un vif débat entre les députés au Parlement européen et les membres des parlements nationaux. Un [enregistrement vidéo complet de la réunion](#) est disponible en ligne.

3.2.2. La [troisième RIC annuelle sur les activités d'Eurojust](#) a eu lieu le 30 novembre 2022 dans les locaux du Parlement européen, à Bruxelles, sous la forme d'un événement physique.

Au vu des circonstances extraordinaires en lien avec la guerre en Ukraine, le règlement Eurojust a rapidement été modifié, avec l'ajout de nouvelles dispositions⁶. Ce mandat étendu a pris effet le 1er juin 2022. Il est désormais juridiquement possible pour l'Agence de collecter, de conserver et de partager des preuves portant sur des crimes de guerre, des crimes contre l'humanité et des génocides. Cela constitue une raison supplémentaire d'organiser un échange entre Eurojust, le Parlement européen et les parlements nationaux afin de débattre de ces évolutions.

⁶ [Règlement \(UE\) 2022/838 du Parlement européen et du Conseil du 30 mai 2022](#)



Réunion interparlementaire de la commission LIBE sur l'évaluation des activités d'Eurojust, 30 novembre 2022

© Union européenne 2022 PE / Philippe Buisson

La réunion a débuté par une déclaration du président de la commission LIBE et d'un membre de la commission des affaires constitutionnelles et juridiques de la Chambre des députés du Parlement tchèque. Dans son discours liminaire, Didier Reynders, commissaire à la justice, a félicité Eurojust pour ses accomplissements et a présenté les dernières mesures prises par la Commission pour appuyer l'Agence.

Lors de la première session, qui portait sur l'examen des activités d'Eurojust et sur ses perspectives d'avenir, Ladislav Hamran, son président, est intervenu pour détailler le travail d'Eurojust, la présentant comme une Agence occupant un rôle central dans la coopération transfrontière entre les autorités judiciaires des États membres. Il a insisté sur l'augmentation du nombre de cas traités, les enjeux liés à la future coopération judiciaire transfrontière en matière pénale et la nécessité de progresser dans la mise en place du registre judiciaire antiterroriste et la plateforme de collaboration pour les équipes communes d'enquête. La présentation a été suivie d'une session de questions-réponses, avec des questions sur des thèmes allant de la traite des êtres humains ou des crimes contre l'environnement à la cybercriminalité et aux contraintes budgétaires et logistiques de l'Agence.

La deuxième session concernait quant à elle le renforcement du mandat d'Eurojust relativement aux principaux crimes internationaux. Dans le cadre de leurs contributions, le président d'Eurojust et ses deux vice-présidents, Margarita Šniutyte-Daugeliene et Boštjan Škrlec, ont détaillé le renforcement du mandat d'Eurojust mis en place plus tôt dans l'année, en mentionnant notamment la mobilisation sans précédent et la rapidité de la prise de mesures vis-à-vis de la guerre en Ukraine afin d'appuyer la collecte et le partage de preuves en lien avec les principaux crimes internationaux. Pendant le débat qui a suivi, les parlementaires ont évoqué le problème du renforcement de la coopération des systèmes judiciaires au regard de la guerre en Ukraine et la nécessité d'une réponse plus effective pour lutter contre l'impunité dans les cas de graves violations des droits de l'homme.

La session de clôture a permis de présenter une rétrospective sur les 20 années d'expérience de l'Agence et d'élargir les perspectives liées à l'avenir de la coopération judiciaire dans l'Union. Un [enregistrement vidéo complet de la réunion](#) est disponible en ligne.

Principales évolutions en 2022:

- L'année 2022 a été exceptionnelle pour Eurojust, puisque les parlementaires ont organisé deux réunions afin de s'acquitter du mandat portant sur l'évaluation conjointe des activités de l'Agence; pour la première fois depuis que ce type de RIC est organisé, l'une des réunions a même pu avoir lieu sous forme physique.
- Dans le contexte de l'agression russe contre l'Ukraine, il était symbolique de procéder à une révision du règlement Eurojust pour renforcer le mandat de l'Agence, afin de consolider sa dimension transfrontière de coopération judiciaire, qui dépasse désormais les frontières de l'Union.
- À l'occasion du 20e anniversaire de l'Agence, la troisième RIC d'Eurojust a favorisé une réflexion conjointe sur les 20 années d'expérience qui ont jusqu'ici façonné Eurojust.

4. RÉUNIONS INTERPARLEMENTAIRES DE COMMISSIONS ET AUTRES FORMES DE COOPÉRATION INTERPARLEMENTAIRE

4.1. Réunions interparlementaires de commissions (RIC)

Les réunions interparlementaires de commissions (RIC) désignent le type de réunions habituellement organisées par le Parlement européen pour permettre des échanges ciblés entre les différentes commissions sectorielles sur des enjeux législatifs et politiques clés, au titre des articles 9 et 10 du protocole n° 1 annexé aux traités. La présidente du Parlement européen communique chaque semestre le calendrier des RIC aux présidents de tous les parlements nationaux.

Les commissions du Parlement européen organisent chaque année jusqu'à 20 RIC, en invitant les commissions homologues des parlements nationaux de l'Union à participer à des débats ciblés. Les RIC sont un moyen précieux de faciliter les échanges de vues entre les députés au Parlement européen et leurs homologues des parlements nationaux. Les RIC ne sont pas qu'un espace d'échange où il est question d'enjeux législatifs, permettant ainsi de mieux légiférer, mais constituent également un cadre pour débattre de problèmes politiques d'intérêt commun et rencontrer les commissaires et le haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité. Les RIC sont co-organisées à l'initiative d'une ou de plusieurs commissions du Parlement européen, avec l'appui de la direction des relations avec les parlements nationaux.

En 2022, 17 RIC ont été co-organisées par douze commissions parlementaires^{7 8} (onze commissions permanentes et une commission spéciale), offrant un espace de débat entre 720 membres des parlements nationaux et 463 députés au Parlement européen. L'augmentation du nombre de RIC en 2022 est liée à la période post-COVID, plusieurs commissions ayant décidé de reporter à 2022 les réunions initialement prévues en 2020 ou en 2021.

En 2022, la plupart des RIC ont pris la forme de réunions physiques; cependant, les formats hybrides et à distance ont eux aussi été utilisés. Dans le cadre du format hybride, certains députés au Parlement européen et orateurs ont pris part aux réunions depuis les locaux du Parlement européen, à Bruxelles, tandis que les membres des parlements nationaux et les autres intervenants invités ont pu y participer en ligne.

La commission spéciale sur l'ingérence étrangère dans l'ensemble des processus démocratiques de l'Union européenne, y compris la désinformation (INGE), a invité les députés des parlements nationaux des trois États baltes, l'Estonie, la Lettonie et la Lituanie, à participer à leur réunion de commission au Parlement européen, à Bruxelles, le 1er février 2022. Celle-ci comportait notamment un «échange de vues avec les États baltes sur l'ingérence étrangère». La sensibilisation à l'ingérence exercée depuis de nombreuses années par la Chine et, tout particulièrement, par la Russie dans les États baltes pourrait donner lieu à la prise de mesures concrètes au sein de l'Union. Cette réunion a mis en évidence le fait que l'Union serait en mesure de lutter de manière effective contre l'ingérence étrangère et la désinformation hostile en adoptant une stratégie commune et en renforçant la coopération à tous les niveaux.

⁷ [Calendrier 2022 des activités interparlementaires avec les parlements nationaux: premier semestre](https://www.europarl.europa.eu/cmsdata/249389/Revised%20calendar%201st%20semester%202022_06.2022.pdf) (https://www.europarl.europa.eu/cmsdata/249389/Revised%20calendar%201st%20semester%202022_06.2022.pdf)

⁸ [Calendrier 2022 des activités interparlementaires avec les parlements nationaux: deuxième semestre](https://www.europarl.europa.eu/cmsdata/254760/Final%20calendar%20second%20semester%202022_updated0102022%20.pdf) (https://www.europarl.europa.eu/cmsdata/254760/Final%20calendar%20second%20semester%202022_updated0102022%20.pdf)

Le **1er février 2022**, la première [réunion interparlementaire de commissions sur l'évaluation d'Eurojust](#), qui correspondait du même coup à la deuxième réunion annuelle sur l'évaluation d'Eurojust, a été organisée par la commission LIBE. Un compte-rendu détaillé de cette réunion et de ses conclusions est disponible au chapitre 3.2.



[RIC de la commission des droits des femmes et de l'égalité des genres \(FEMM\)](#) à l'occasion de la journée internationale des droits des femmes du 3 mars 2022 – *Un avenir ambitieux pour les femmes d'Europe après la pandémie de COVID-19: charge mentale, égalité de genre dans le télétravail et activités de soins non rémunérées après la pandémie – discours d'ouverture de Roberta Metsola, présidente du Parlement européen.*

© UE 2022 PE/ Jesús Gomez.

La [RIC de la commission FEMM](#) intitulée «Un avenir ambitieux pour les femmes d'Europe après la pandémie de COVID 19», avec le sous-titre «charge mentale, égalité de genre dans le télétravail et activités de soins non rémunérées après la pandémie», a été organisée en ligne depuis le Parlement européen, à Bruxelles, le 3 mars 2022. L'objectif principal de cette réunion était de débattre de l'inégalité entre les sexes, et tout particulièrement du manque de transparence dans les salaires et des écarts dans la répartition du travail domestique compte tenu de la pandémie. La crise ukrainienne, qui venait tout juste d'éclater, a eu des conséquences sur l'organisation de cette RIC; de nombreux participants en ont en effet profité pour exprimer leur solidarité avec le peuple ukrainien. Roberta Metsola, présidente du Parlement européen, a ouvert la réunion. Elisabeth Moreno, ministre déléguée française chargée de l'égalité entre les femmes et les hommes, de la diversité et de l'égalité des chances, et Věra Jourová, vice-présidente de la Commission européenne chargée des valeurs et de la transparence, y ont elles aussi participé. Après le discours de Katrín Jakobsdóttir, Première ministre de l'Islande, Ivanna Klymush-Tsintsadze, présidente de la commission du Parlement ukrainien pour l'intégration de l'Ukraine au sein de l'Union européenne, a relaté les dernières nouvelles sur la situation en Ukraine.



[Semaine parlementaire européenne](#) – *La gouvernance économique de l'Union d'un point de vue parlementaire; conférence interparlementaire sur la stabilité, la coordination économique et la gouvernance dans l'Union européenne*

© Union européenne 2022 PE / Alain Rolland

Trois RIC ont été organisées par la commission des affaires économiques et monétaires (ECON), la commission des budgets (BUDG) et la commission de l'emploi et des affaires sociales (EMPL) dans le cadre de la [Semaine parlementaire européenne \(SPE\)](#), les 15 et 16 mars 2022. À elles trois, elles ont constitué la conférence sur le Semestre européen et permis d'échanger des informations sur les bonnes pratiques relatives à la mise en place des cycles du Semestre européen, mais aussi de renforcer la coopération, afin de contrôler l'action des organes exécutifs nationaux et européens. Pour plus d'informations sur la Semaine parlementaire européenne, veuillez vous référer au chapitre 2.1.

Une [RIC de la sous-commission «Droits de l'homme» \(DROI\) et de la commission des affaires juridiques \(JURI\)](#) portant sur «la responsabilité des entreprises en cas de graves violations des droits de l'homme dans les pays tiers» a eu lieu à distance le 21 avril 2022. Elle visait à débattre de la proposition de directive de la Commission sur le devoir de vigilance des entreprises en matière de durabilité et de ses conséquences pour la responsabilité des entreprises en cas de graves violations des droits de l'homme dans les pays tiers. Les membres des parlements nationaux ont été invités à partager leurs points de vue et leurs expériences sur les législations concernant le devoir de diligence déjà adoptées ou dont l'adoption est prévue sur leur territoire.



*RIC de la commission JURI – Le mécanisme de subsidiarité de l'Union européenne
© Union européenne 2022 PE / Emilie Gomez*

La [RIC de la commission JURI sur «le mécanisme de subsidiarité de l'Union»](#) a eu lieu le 25 avril 2022 au Parlement européen, à Bruxelles, et par visioconférence (sur la base d'une participation à distance). Elle visait à débattre des performances du mécanisme de subsidiarité dans l'Union avec les principaux acteurs concernés: des parlementaires, des représentants de la Commission européenne et du Comité européen des régions, des spécialistes et des praticiens du droit. Des présentations et des échanges d'idées étaient inscrits à l'ordre du jour, sur les thèmes suivants: la manière de rendre les avis motivés plus efficaces et l'amélioration du dialogue politique; le rôle du Comité européen des régions dans le contrôle de la subsidiarité; l'évaluation de la proportionnalité du droit de l'Union; et les bonnes pratiques à adopter pour éviter la «surtransposition» lors de l'application du droit de l'Union.

Une [RIC de la commission des affaires constitutionnelles \(AFCO\)](#) sur les «Premiers résultats de la conférence sur l'avenir de l'Europe» a eu lieu à distance, par visioconférence, le 17 mai 2022. Cette réunion visait à débattre du suivi et de l'application des propositions de la conférence. Dubravka Šuica, commissaire européenne chargée de la démocratie et de la démographie et coprésidente du conseil exécutif de la conférence sur l'avenir de l'Europe, a insisté sur la manière dont le Parlement européen «comble les lacunes» de manière à renforcer l'écosystème de la démocratie et a montré qu'elle était déterminée à poursuivre cette pratique avec les citoyens, les communautés locales et régionales et les institutions nationales.

Le 14 juin 2022, une [RIC de la commission du développement \(DEVE\)](#) sur «la crise de la dette dans les pays en développement» a eu lieu au Parlement européen, à Bruxelles, par visioconférence. Cette

réunion visait principalement à débattre de la crise de la dette dans les pays en développement et à créer un espace d'échange sur ce sujet avec des spécialistes et les parties prenantes concernées. La commission du développement (DEVE) a invité les membres des parlements nationaux à partager leurs points de vue et leurs expériences, tout en apportant une contribution essentielle au débat. Des présentations et des échanges sur les problèmes et les solutions en lien avec les dettes des pays en développement, ainsi qu'une étude de cas sur la Zambie, étaient inscrits à l'ordre du jour.



[Réunion interparlementaire de la commission du contrôle budgétaire \(CONT\)](#) sur les «Expériences et enjeux communs dans l'exercice des fonctions de contrôle budgétaire»

© Union européenne 2022 PE / Alain Rolland

Une [RIC de la commission CONT](#) sur les «Expériences et enjeux communs dans l'exercice des fonctions de contrôle budgétaire» a été organisée le 16 juin 2022. Certains parlements nationaux ont été conviés à cette RIC, qui a constitué une excellente occasion de débattre et d'échanger des informations et des bonnes pratiques sur la manière dont les différents pays de l'Union exercent leurs fonctions de contrôle budgétaire. Cette réunion a également permis le partage d'idées sur la manière d'assurer un mode de dépense efficace et effectif de l'argent public, mais aussi d'éviter ou de détecter toute fraude potentielle.

Le 27 juin 2022, une [RIC de la commission des affaires étrangères \(AFET\)](#) portant sur «la politique d'élargissement de l'Union après l'invasion de l'Ukraine par la Russie» a eu lieu. Cette réunion visait à débattre et à échanger des informations afin d'évaluer les conséquences de la guerre en Ukraine pour l'Union européenne et les pays déjà candidats ou potentiellement candidats à l'adhésion à celle-ci. Cet échange était particulièrement important, car il était postérieur à la réunion du Conseil européen des 23 et 24 juin 2022, à l'occasion de laquelle les demandes d'adhésion à l'Union de l'Ukraine, de la Moldavie et de la Géorgie avaient déjà fait l'objet d'un débat. Il était en effet particulièrement pertinent et opportun de débattre de l'avis des parlements nationaux sur l'avenir de la politique d'élargissement de l'Union.

[Les trois commissions FEMM, LIBE et EMPL ont organisé une RIC conjointe](#) portant sur «les droits des femmes ukrainiennes fuyant la guerre» le 12 juillet 2022. Cette RIC a constitué une excellente occasion pour les députés du Parlement européen et des parlements nationaux de débattre et d'échanger des informations sur la guerre en Ukraine, mais aussi d'évaluer les conséquences de celle-ci pour les femmes fuyant la guerre et pour les interventions stratégiques de l'Union. La réunion consistait en deux tables rondes. La première, organisée conjointement par les commissions FEMM et LIBE, portait sur la situation des femmes ukrainiennes réfugiées et leurs conditions d'accueil, les mesures de protection et les risques de sécurité. La seconde, organisée conjointement par les commissions FEMM et EMPL, traitait de l'accès des femmes à la protection sociale et au marché du travail, au logement, aux structures d'accueil des enfants et à l'éducation.



RIC de la [commission AFCO](#) – Premiers résultats de la conférence sur l’avenir de l’Europe
 © Union européenne 2022 PE / Philippe Buissin

Une [RIC de la commission AFCO](#) sur le thème «Conclusions de la conférence sur l’avenir de l’Europe et rôle des parlements nationaux» a eu lieu le 26 octobre 2022. Lors de cette deuxième réunion, les députés au Parlement européen, les députés des parlements nationaux et les trois coprésidents du conseil exécutif de la conférence sur l’avenir de l’Europe ont échangé sur le suivi et l’application des propositions de la conférence, notamment sur les modifications potentielles du traité et sur le rôle des parlements nationaux au sein de l’Union. Ils sont convenus qu’il est important de favoriser la participation des citoyens et d’associer ces derniers au processus d’élaboration des politiques de l’Union.



RIC de la [commission AFCO](#) – Conclusions de la conférence sur l’avenir de l’Europe et rôle des parlements nationaux dans l’Union
 © Union européenne 2022 PE / Eric Vidal

La [RIC de la sous-commission DROI et de la commission JURI](#) sur le thème «Compétence universelle – améliorer la responsabilité pour les principaux crimes internationaux» a eu lieu le 28 novembre 2022, sous une forme hybride. Cette réunion visait à débattre de la mesure dans laquelle la compétence universelle a son rôle à jouer dans le cadre d’une stratégie de responsabilité plus large, en complément des tribunaux internationaux et des poursuites fondées sur d’autres bases juridictionnelles.

Le 30 novembre 2022, une [deuxième RIC a été organisée par la commission AFET](#) dans les locaux du Parlement européen, à Bruxelles, sur le thème «L’Europe dans le monde – Aider l’Ukraine». La réunion s’est articulée en deux sessions: la première était intitulée «L’Europe dans le monde – redynamiser nos alliances et partenariats mondiaux»; quant à la seconde, elle portait sur le thème «Aider l’Ukraine – résilience, détermination et unité européennes face aux enjeux de demain»;

La [troisième RIC de la commission LIBE](#) sur l’«Évaluation des activités d’Eurojust» a eu lieu le 30 novembre 2022, sous forme d’un événement entièrement physique. Un compte-rendu détaillé de cette réunion et de ses conclusions est disponible au chapitre 3.2.



RIC de la commission LIBE – «La situation de l'état de droit dans l'Union européenne»

© Union européenne 2022 PE / Philippe Buisson

Le lendemain, soit le 1^{er} décembre 2022, la [commission LIBE a organisé une autre RIC portant sur «la situation de l'état de droit dans l'Union européenne»](#). Cette réunion, qui prend depuis 2020 la forme d'un échange annuel régulier entre les parlements nationaux et le Parlement européen, a pour objectif de valoriser et de préserver les valeurs communes de l'Union, de manière à approfondir le débat sur le rôle de cette dernière, des États membres et des parlements nationaux à cet égard. La RIC était subdivisée en deux sessions; la première portait sur la résilience des institutions démocratiques et la seconde sur la liberté des médias et la transparence comme piliers essentiels de la démocratie. Lors de cette réunion, Didier Reynders, commissaire à la justice, a présenté le rapport annuel de la Commission sur l'état de droit et Mikuláš Bek, ministre tchèque des affaires européennes, a parlé du travail sur l'état de droit effectué pendant la présidence tchèque du Conseil.

La commission spéciale ING2 a organisé, le 1^{er} décembre 2022, une [RIC hybride sur «la résilience législative, les lois électorales et les campagnes de manipulation de l'information»](#). Il y a été question des acteurs étatiques et non étatiques et de leurs tentatives d'ingérence dans la vie démocratique et politique de l'Union et de ses États membres au cours des dix dernières années. La mesure dans laquelle les acteurs étrangers cherchent à exploiter les vulnérabilités de nos sociétés ouvertes et à ébranler notre confiance dans les institutions et dans la démocratie lors des élections législatives ou présidentielles a également été examinée. La manière dont les acteurs étrangers malveillants manipulent l'information et usent d'autres tactiques afin de s'ingérer dans les processus démocratiques, et dont ils aspirent à affaiblir la gouvernance démocratique des pays qu'ils ciblent a elle aussi fait l'objet d'un débat. Cette réunion a constitué une bonne occasion de débattre et d'échanger des informations et des bonnes pratiques sur les travaux liés à l'ingérence étrangère aux niveaux européen, national et international. Elle a permis d'obtenir de nouveaux éclairages et une expertise supplémentaire sur la manière de remédier aux problèmes posés par ces actes d'ingérence et de construire des démocraties résilientes, ainsi que de passer en revue les mesures qu'il est possible de prendre face à ces actes d'ingérence étrangère.

RIC de la commission FEMM sur le thème «Intégration de la dimension de genre»

© Union européenne 2022 PE

La dernière réunion de l'année, une [RIC organisée à distance par la commission FEMM sur le thème «Intégration de la dimension de genre»](#), a eu lieu le 8 décembre 2022. Cette rencontre a constitué une occasion pour les députés du Parlement européen et des parlements nationaux de débattre, d'échanger des informations et d'évaluer les conséquences de l'intégration de la dimension de genre, tout particulièrement dans le contexte de la vie parlementaire. Les échanges ont pris la forme de deux tables rondes, la première sur les protocoles de lutte contre le harcèlement, leur application et les sanctions associées, et la seconde sur les plans d'action relatifs à l'égalité des sexes.

En 2022, les membres du Parlement européen ont été plus nombreux (+ 36 %) à participer à ces

réunions, ce nombre passant de 340 en 2021 à 463. La participation des membres des parlements nationaux aux différentes RIC a quant à elle diminué (- 12 %), ce nombre passant de 816 en 2021 à 720 en 2022. Il est possible que cela soit dû à la concentration des RIC sur une courte période de temps, ce qui a pu se révéler problématique, tout particulièrement pour les chambres les plus petites.

Les années marquées par la pandémie de COVID 19 ont accéléré l'utilisation d'outils numériques; toutefois, la reprise des réunions physiques a permis aux participants de bénéficier de la valeur ajoutée offerte par les contacts personnels et les échanges de points de vue. S'il est plus facile de participer aux RIC lorsque celles-ci sont prévues à distance, aucun déplacement n'étant nécessaire, le format physique permet une bien meilleure interaction entre les membres. Les débats et les échanges sont plus animés, avec davantage d'interactions informelles, de réunions bilatérales et de possibilités de mise en réseau pendant les pauses café, les dîners ou les déjeuners.

Une liste des RIC organisées par les commissions du Parlement européen en 2022, ainsi que des statistiques plus détaillées, sont disponibles à l'annexe II.

Principales évolutions en 2022:

- Le report de nombreuses réunions qui auraient dû avoir lieu en 2021 compte parmi les facteurs pouvant expliquer le grand nombre de RIC organisées en 2022.
- Les trois formats de réunion (physique, hybride et à distance) ont tous été mis en place en parallèle, ce qui a engendré des difficultés supplémentaires en matière d'organisation et d'aspects administratifs pour les RIC.
- Le retour des réunions physiques a conduit à une augmentation du nombre de participants parmi les députés au Parlement européen, mais à une diminution de la participation chez les députés nationaux, en particulier lorsque les RIC étaient concentrées sur une courte période de temps.

4.2. Réunion des présidents des parlements nationaux avec le président du Parlement ukrainien et réunion des présidentes des parlements de l'Union européenne

Réunion des présidents des parlements nationaux avec le président du Parlement ukrainien, le 4 mars 2022

À peine quelques jours après l'invasion illégale de l'Ukraine par la Russie et à l'initiative de la présidente du Parlement européen, Roberta Metsola, les présidents des parlements nationaux de l'Union se sont réunis en ligne et à distance, le 4 mars 2022, pour échanger avec Rouslan Stefantchouk, président du Parlement ukrainien.



Contribution en ligne de Rouslan Stefanchouk, président du Parlement ukrainien, à l'occasion de la réunion en ligne du 4 mars 2022 avec les présidents des parlements nationaux, dans la salle de réunion du Parlement européen.

© Union européenne 2022 PE / Jesús Gomez

Plusieurs parlements nationaux et États membres ont pour la première fois généreusement témoigné de leur solidarité envers le Parlement ukrainien à la suite de l'invasion massive, illégale et non provoquée de l'Ukraine par la Fédération de Russie, qui a débuté le 24 février 2022 (pour plus d'informations, veuillez consulter la section 4.3. sur le réseau pour le soutien de la démocratie et la plateforme IPEX). Une semaine après le début de la guerre, la présidente du Parlement européen, Roberta Metsola, a convié les présidents de l'ensemble des parlements nationaux de l'Union à rejoindre pour une réunion extraordinaire, organisée à distance avec le président du Parlement ukrainien, Rouslan Stefanchouk.

Cette réunion extraordinaire a eu lieu le 4 mars 2022. Plus de 30 présidents et vice-présidents issus des parlements nationaux y ont participé. Cet événement a été organisé et a eu lieu dans un délai très court. Il s'agissait d'afficher de façon tangible la solidarité des parlements nationaux de l'Union et du Parlement européen avec le combat mené par les Ukrainiens pour la liberté en Europe et leur avis favorable quant à l'adhésion de l'Ukraine à l'Union. Dans le même temps, cette réunion a confirmé l'existence d'un consensus sur la démocratie parlementaire, vue comme un outil fondamental pour entretenir des valeurs démocratiques communes. Elle a montré tout ce qui pouvait être réalisé en valorisant cet outil et en renforçant le partenariat entre les parlements.

Réunion des présidentes des parlements de l'Union européenne, le 12 octobre 2022

À l'initiative de sa présidente, Elżbieta Witek, le Parlement polonais (Sejm) a invité les présidentes des parlements de l'Union européenne à se réunir en avril et mai 2022 pour débattre du sort des femmes ukrainiennes réfugiées. L'invasion de l'Ukraine par la Fédération de Russie a provoqué la fuite du pays d'un nombre considérable de personnes craignant pour leur vie, dont une grande majorité de femmes et d'enfants.

À la demande des présidentes du Parlement polonais et du Parlement tchèque, le Parlement européen a organisé une réunion de suivi le 12 octobre 2022. Cet événement était coprésidé par la présidente du Parlement européen, Roberta Metsola, et la présidente de la Chambre des députés tchèque, Markéta Pekarová Adamová, en tant que représentante de la présidence tchèque. Les présidentes du Parlement polonais (Sejm), de la Chambre des représentants chypriote, du Parlement lituanien (Seimas) et du Sénat roumain, ainsi que les vice-présidentes du Parlement letton (Saeima) et de l'Assemblée nationale slovène (Državni Zbor) ont également pris part à cet événement. La vice-présidente du Parlement ukrainien, Olena Kondratiuk, y a elle aussi participé.



Réunion des présidentes des parlements de l'Union européenne: échange de points de vue avec Roberta Metsola, présidente du Parlement européen, photo de groupe

© Parlement européen

Cette réunion a permis aux présidentes de débattre de sujets en lien avec la gestion de l'accueil des femmes, des enfants et des personnes âgées fuyant une Ukraine dévastée par la guerre et de leur intégration, ainsi qu'avec la gestion d'autres problèmes sociaux, notamment l'accès à la protection sociale, au marché du travail et aux systèmes d'éducation et de santé. Cette réunion a en outre permis aux présidentes de parler des frappes barbares de missiles de la Russie sur des aires de jeux, des ponts piétonniers, des installations énergétiques, des musées et des rues passantes dans les villes ukrainiennes, ces attaques ayant eu lieu juste avant et pendant la réunion. Les participantes ont pu procéder à un échange de points de vue avec Sviatlana Tsikhanouskaya, la lauréate du prix Sakharov 2020 à la tête des forces démocratiques biélorusses.

Les coprésidentes ont publié une déclaration commune, dans laquelle elles condamnent sans équivoque les attaques russes contre des cibles civiles en Ukraine, appuient la création d'un tribunal international spécial visant à ce que les responsables répondent de leurs crimes de guerre et demandent qu'une assistance continue soit apportée aux Ukrainiens, qu'ils vivent en Ukraine ou dans d'autres pays. Toutes les présidentes ont appuyé à l'unanimité cette déclaration commune..

4.3. Coopération interparlementaire dans le domaine de l'action extérieure de l'Union et assemblées parlementaires multilatérales

Depuis quelques années, la démocratie parlementaire, l'appui au renforcement des capacités et les actions dans le domaine des droits fondamentaux ont pris une importance stratégique et constituent aujourd'hui un centre d'intérêt partagé par l'ensemble des parlements de l'Union. Les résultats satisfaisants obtenus au moyen de formes d'échange interparlementaire sur ces aspects ont poussé la direction des relations avec les parlements nationaux à encourager la coopération stratégique entre les différents parlements de l'Union et le Parlement européen dans le domaine de la démocratie parlementaire. L'objectif de ce projet de trois ans est de coopérer avec la direction générale des politiques externes de l'Union pour créer un réseau de collègues issus des parlements de l'Union et leur confier des programmes à mener à bien avec les parlements de pays tiers, afin de renforcer la démocratie dans ses différentes formes. Par l'amélioration et le renforcement des contacts et canaux informels et de l'échange de documents et d'informations, et par la préparation de réunions parlementaires avec les services des parlements nationaux, le but final est de contribuer à intensifier la valorisation des valeurs fondamentales de l'Union à travers les actions extérieures de cette dernière.

Les échanges entre le Parlement européen et les parlements nationaux dans le domaine des actions extérieures de l'Union ont pris de plus en plus d'importance au fil des ans, que ce soit dans leur fréquence ou dans la variété des événements proposés. En réponse à cet intérêt commun et grandissant et eu égard aux résultats prometteurs de la section consacrée à l'aide à la démocratie sur la plateforme IPEX, la direction des relations avec les parlements nationaux a collaboré avec la direction générale des politiques externes de l'Union (DG EXPO) afin de mettre en place un projet stratégique pour 2022-2024 visant à encourager la création d'échanges permanents entre les parlements dans les domaines suivants:

- Assemblées parlementaires multilatérales et forums
- Aide à la démocratie et à la préadhésion
- Délégations d'observation des élections
- Actions en faveur des droits de l'homme
- Médiation

L'objectif que partagent le Parlement européen et les parlements nationaux pour ces échanges stratégiques consiste à améliorer les synergies et à éviter tout double emploi dans les travaux des parlements nationaux et du Parlement européen dans ce domaine, mais aussi de permettre une meilleure surveillance parlementaire et un meilleur contrôle de l'Union lorsqu'il est question de sa dimension extérieure.

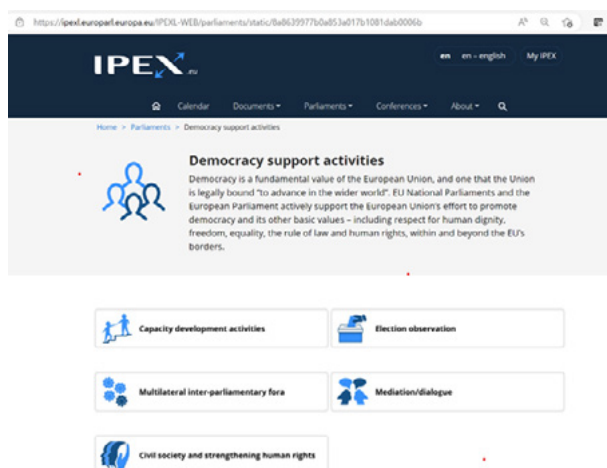
Pendant l'année 2022, qui a commencé avec l'agression russe contre l'Ukraine, l'utilité des formes d'échange existantes a été démontrée. Dans les jours qui ont suivi cette invasion, le Parlement européen et les parlements nationaux ont immédiatement mobilisé plusieurs formats d'échange pour assurer la surveillance et le suivi de toutes les actions institutionnelles, de même que l'adoption de documents en lien avec la guerre et l'aide apportée à l'Ukraine. Une section consacrée à l'Ukraine a tout de suite été mise en place sur la plateforme IPEX. Cette invasion pouvant également être considérée comme une déclaration de guerre à l'encontre des valeurs fondamentales de l'Union et des pays candidats à l'adhésion, elle a contribué à renforcer encore davantage la sensibilisation, déjà importante, relative à la nécessité d'échanges parlementaires structurés.

[Réseau pour le soutien de la démocratie](#)

Les parlements nationaux de l'Union et le Parlement européen se sont associés aux parlements de pays tiers afin de mener à bien différentes activités de soutien de la démocratie, avec divers niveaux

de mobilisation, outils et priorités. Ce réseau créé entre le personnel du Parlement européen et les parlements nationaux de l'Union a pour objectif d'améliorer la compréhension mutuelle en partageant des connaissances et en échangeant des bonnes pratiques.

La plateforme IPEX permet aux membres du personnel des parlements intégrés au réseau pour le soutien de la démocratie de partager leurs activités. Le but est ici de faciliter la coopération aux niveaux administratif et politique en donnant à tous les acteurs un aperçu complet des activités d'un parlement partenaire donné, que celles-ci soient encore en préparation, en cours ou déjà terminées. Chacun des parlements nationaux de l'Union a choisi un responsable du réseau pour chaque chambre.



Sur le site internet de la plateforme IPEX, une [page spéciale est consacrée aux activités de soutien de la démocratie du réseau pour le soutien de la démocratie](#), qui rassemble les parlements nationaux de l'Union et le Parlement européen..

Plusieurs réunions se sont tenues en 2022, y compris la première *réunion physique du réseau pour le soutien de la démocratie, qui a eu lieu à Bruxelles, le 1er décembre 2022*.

La réunion a été organisée en coopération avec l'unité de soutien aux parlements et de renforcement des capacités de la direction du soutien à la démocratie de la DG EXPO. 22 représentants de chambres ou de parlements nationaux (au niveau du personnel) y ont participé.

Ladite réunion a été divisée en trois tables rondes et, après les observations liminaires, les participants ont pu échanger leurs points de vue sur le thème des «Activités dans les Balkans occidentaux». À cette occasion, certains parlements nationaux, à savoir ceux de République tchèque, de Suède, de Hongrie, d'Autriche, de Croatie et d'Allemagne, particulièrement actifs dans le domaine du soutien de la démocratie dans les Balkans occidentaux, ont pu parler de leur expérience de travail. Les participants ont pu débattre de manière très approfondie et productive, ce qui a permis de réaffirmer une volonté de poursuivre la coopération dans le cadre du réseau pour le soutien de la démocratie sur la base d'une compréhension mutuelle et pragmatique, ce qui devrait, à l'avenir, favoriser l'obtention de résultats concrets.

La nouvelle réalité institutionnelle, prise en considération pour la création de la direction générale des partenariats pour la démocratie parlementaire au sein du Parlement européen, est appelée à exercer une influence positive sur le renforcement des échanges structurels parlementaires multilatéraux.

Pour 2023, les objectifs consistent donc à évaluer et à gérer les possibilités et les difficultés qui vont de pair avec les outils et réseaux existants pour la coopération interparlementaire dans le domaine de la démocratie parlementaire, à participer à l'élaboration d'un calendrier conjoint pour les événements interparlementaires liés aux domaines spécifiques choisis et à favoriser la poursuite

d'échanges réguliers au sein du réseau pour le soutien de la démocratie, en encourageant notamment l'organisation et l'accueil d'une réunion physique annuelle par l'un des parlements participants.

Principales évolutions en 2022:

- La première réunion physique du réseau pour le soutien de la démocratie a eu lieu à Bruxelles, le 1er décembre 2022. Tous les participants ont confirmé leur volonté de poursuivre la mise en place et le renforcement de leur coopération sur la base d'une stratégie tangible et pragmatique.

4.4. Visites bilatérales et autres échanges bilatéraux

Les visites bilatérales de parlements nationaux de l'Union au Parlement européen constituent un outil et un format en constante évolution pour le dialogue interparlementaire. Ce format est extrêmement ciblé, personnalisé, flexible, peu coûteux et rapide. Il permet de débattre de problèmes qui intéressent des parlements nationaux à titre individuel.

D'autres échanges de vues bilatéraux peuvent en outre constituer une modalité utile de coopération interparlementaire à petite échelle lorsque les parlementaires doivent entamer une collaboration, examiner des sujets particuliers ou collaborer de manière plus approfondie dans des domaines d'intérêt mutuel précis.

Les visites bilatérales sont traditionnellement une forme importante de coopération interparlementaire. Les réunions se déroulent à divers niveaux et sous différents formats, allant des débats politiques au plus haut niveau aux visites d'étude au niveau du personnel technique.

En 2022, à la suite d'une longue interruption, les visites et échanges bilatéraux physiques ont pu reprendre, et 26 visites de parlements nationaux ont donc eu lieu. Si leur nombre reste nettement inférieur à celui enregistré avant la pandémie, cette évolution est néanmoins très positive. En comparaison, en raison de la situation liée au COVID 19 et des conditions qui s'appliquent au Parlement européen, presque aucune délégation n'a pu venir et quasiment aucune visite physique n'a pu avoir lieu en 2021.

Parfois de nature administrative, ces visites pouvaient aussi être politiques, et notamment prendre la forme de visites de haut niveau (avec les présidents des parlements ou des ministres) et de visites avec des députés. Les parlementaires nationaux ont pu échanger leurs points de vue avec leurs homologues issus des commissions spéciales correspondantes du Parlement européen, tout particulièrement dans le domaine des politiques internes. Les visites de personnel ont permis de réunir des fonctionnaires de différents services, y compris, mais sans s'y limiter, des secrétariats des commissions. Le Parlement suédois et le Parlement espagnol ont pris part à des visites d'étude, avec pour objectif de se préparer de manière optimale à la dimension parlementaire de leur future présidence.

Par rapport à l'année 2021, aucun échange bilatéral n'a été organisé à distance entre les membres du Parlement européen et des parlements nationaux durant l'année 2022; toutefois, en ce qui concerne les événements de la conférence des organes spécialisés dans les affaires de l'Union (COSAC) et les réunions interparlementaires de commissions, la visioconférence a souvent été privilégiée.

Une liste complète des visites et échanges bilatéraux figure à l'annexe III.

Principales évolutions en 2022:

- L'amélioration de la situation épidémiologique et l'assouplissement des restrictions d'accès au Parlement européen ont enfin permis la reprise des visites bilatérales des parlements nationaux de l'Union dans les locaux du Parlement européen, même si leur nombre reste inférieur à celui des années antérieures à la pandémie.
- La visioconférence, principal format des échanges bilatéraux en 2021, a cessé d'être utilisée, même si elle reste un moyen de communication essentiel pour des échanges bilatéraux directs et ciblés.

5. COOPÉRATION LÉGISLATIVE AVEC LES PARLEMENTS NATIONAUX DE L'UNION

5.1. Le système d'alerte précoce et le protocole n° 2 annexé aux traités

En vertu du principe de subsidiarité (consacré à l'article 5 du traité sur l'Union européenne, ou TUE), dans les domaines qui ne relèvent pas de sa compétence exclusive, l'Union doit intervenir seulement si, et dans la mesure où, les objectifs de l'action envisagée ne peuvent pas être réalisés de manière satisfaisante par les États membres, mais peuvent l'être davantage au niveau de l'Union. En vertu du principe de proportionnalité, le contenu et la forme de l'action de l'Union ne doivent pas excéder ce qui est nécessaire pour réaliser les objectifs des traités.

Les parlements nationaux veillent au respect du principe de subsidiarité conformément à la procédure prévue dans le protocole n° 2 sur l'application des principes de subsidiarité et de proportionnalité, annexé au traité sur l'Union européenne et au traité sur le fonctionnement de l'Union européenne. Ce protocole prévoit un mécanisme d'évaluation, le système d'alerte précoce. Conformément à ce mécanisme, les parlements nationaux peuvent, dans un délai de huit semaines à compter de la date de transmission d'un projet d'acte législatif, adresser aux présidents des institutions un avis motivé exposant les raisons pour lesquelles ils estiment que le projet en cause n'est pas conforme au principe de subsidiarité.

5.1.1 Le système d'alerte précoce

En ce qui concerne le système d'alerte précoce, les communications des parlements nationaux de l'Union sont réparties dans les catégories suivantes⁹ :

1. Avis motivé: si la communication est transmise à ce titre et reçue dans le délai de huit semaines visé à l'article 6 du protocole n° 2 annexé aux traités¹⁰, et évoque le problème du non-respect du principe de subsidiarité;
2. Contribution: si la communication ne remplit pas les critères susmentionnés.

Lorsqu'un avis motivé représente au moins le tiers des voix attribuées aux parlements nationaux, le projet d'acte législatif doit être réexaminé (procédure du carton jaune). L'institution dont émane le projet d'acte peut décider soit de maintenir le projet, soit de le modifier, soit de le retirer, en motivant cette décision. Pour les projets d'actes relatifs à la coopération policière ou judiciaire en matière pénale, ce seuil est abaissé à un quart des voix.

Si, dans le cadre de la procédure législative ordinaire, les parlements nationaux mettent en doute, à la majorité simple des voix, la conformité d'une proposition législative avec le principe de subsidiarité, la Commission doit réexaminer sa proposition et décider si elle la maintient, la modifie ou la retire. Si elle décide de maintenir sa proposition, la question est renvoyée au législateur (le Parlement européen et le Conseil), la Commission étant tenue de justifier sa décision (procédure du carton orange). Si le législateur estime que la proposition législative n'est pas compatible avec le principe

⁹ Voir le document de la conférence des présidents des commissions du 15 décembre 2010: «Stratégie commune pour le traitement, au niveau des commissions, des avis motivés ainsi que des autres contributions des parlements nationaux».

¹⁰ Article 6 du protocole n° 2 sur l'application des principes de subsidiarité et de proportionnalité: «Tout parlement national ou toute chambre de l'un de ces parlements peut, dans un délai de huit semaines à compter de la date de transmission d'un projet d'acte législatif dans les langues officielles de l'Union, adresser aux présidents du Parlement européen, du Conseil et de la Commission un avis motivé exposant les raisons pour lesquelles il estime que le projet en cause n'est pas conforme au principe de subsidiarité. Il appartient à chaque parlement national ou à chaque chambre d'un parlement national de consulter, le cas échéant, les parlements régionaux possédant des pouvoirs législatifs.»

de subsidiarité, il peut la rejeter à la majorité de 55 % des membres du Conseil ou à la majorité simple des voix exprimées au Parlement européen. À ce jour, la procédure du carton jaune a été déclenchée trois fois¹¹, tandis que la procédure du carton orange ne l'a jamais été.

Au sein du Parlement européen, la commission des affaires juridiques (JURI) est chargée de garantir le respect du principe de subsidiarité dans le cas des avis motivés¹². Tous les six mois, un membre de la commission est nommé rapporteur permanent pour la subsidiarité, sur la base d'une rotation entre les groupes politiques.

Les députés au Parlement européen Nacho Sánchez Amor (S&D) et Karen Melchior (Renew)¹³ ont exercé successivement le rôle de rapporteur permanent pour la subsidiarité en 2022. En outre, la commission JURI établit régulièrement un rapport sur le rapport annuel de la Commission relatif à la subsidiarité et à la proportionnalité.

5.1.2 Communications des parlements nationaux de l'Union

En 2022, le Parlement européen a officiellement reçu **265 communications** des parlements nationaux au titre du protocole n° 2 sur l'application des principes de subsidiarité et de proportionnalité. Sur ces 250 communications, **34 (13 %) étaient des avis motivés** et **231 (86 %) étaient des contributions** (en somme, des communications ne soulevant pas de problèmes de subsidiarité).

À titre de comparaison, 227 communications avaient été reçues en 2021, dont 24 avis motivés et 203 contributions.

En 2022, 13 parlements ou chambres sur 39 ont présenté des avis motivés, et 18 d'entre eux ont présenté des contributions.

¹¹ La procédure du carton jaune a été utilisée en 2012, à propos d'une proposition de règlement de la Commission relative à l'exercice du droit de mener des actions collectives dans le contexte de la liberté d'établissement et de la libre prestation de services («Monti II»). La Commission a finalement retiré sa proposition, estimant toutefois que l'infraction au principe de subsidiarité n'était pas constituée. Une nouvelle activation a eu lieu en 2013, après la présentation de la proposition de règlement portant création du Parquet européen. La Commission a décidé de [maintenir la proposition](#), en affirmant qu'elle était conforme au principe de subsidiarité. Enfin, en 2016, la procédure du carton jaune a été déclenchée à la suite de la [proposition de révision de la directive sur le détachement de travailleurs](#). La Commission a avancé des [motifs](#) détaillés pour le maintien de sa proposition, considérant que cette dernière n'enfreignait pas le principe de subsidiarité, le sujet des travailleurs détachés étant, par définition, transnational.





















¹² Le paragraphe XVI de l'annexe VI du règlement intérieur du Parlement européen dispose que «la commission des affaires juridiques est compétente pour les questions ayant trait à l'interprétation, à l'application et au contrôle du droit de l'Union, ainsi qu'à la conformité des actes de l'Union avec le droit primaire, y compris le choix des bases juridiques et le respect des principes de subsidiarité et de proportionnalité».

¹³ Les «Socialistes et démocrates» (S&D) et le «Groupe Renew Europe» (Renew) sont des groupes politiques du Parlement européen.

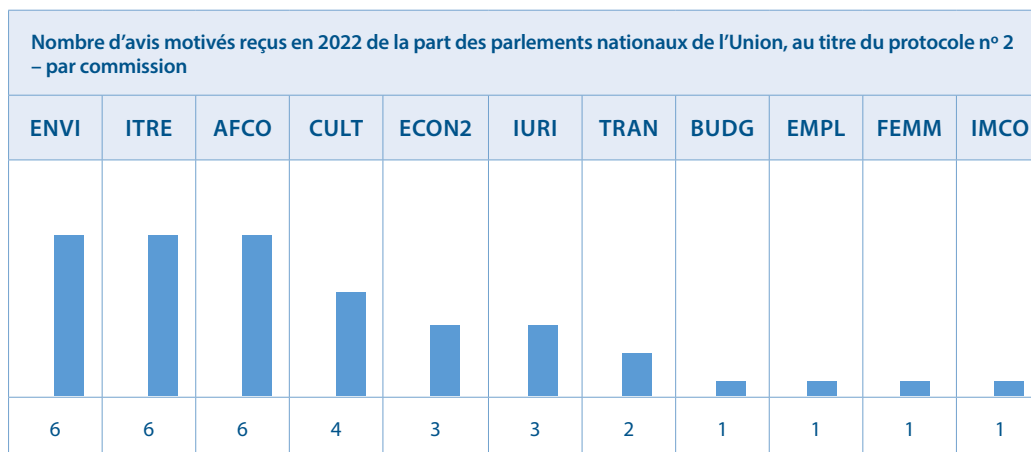
Nombre d'avis motivés reçus en 2022 de la part des parlements nationaux de l'Union, au titre du protocole n° 2 – par chambre

SE Riksdag	CZ Poslanecká sněmovna	FR Sénat	CZ Senát	DK Folketinget	BG Narodno Sabranie	DE Bundesrat	FI Eduskunta	HU Országgyűlés	IE Dal Eireann	IE Seanad Éireann	NL Tweede Kamer	NL Eerste Kamer
13	5	4	2	2	1	1	1	1	1	1	1	1

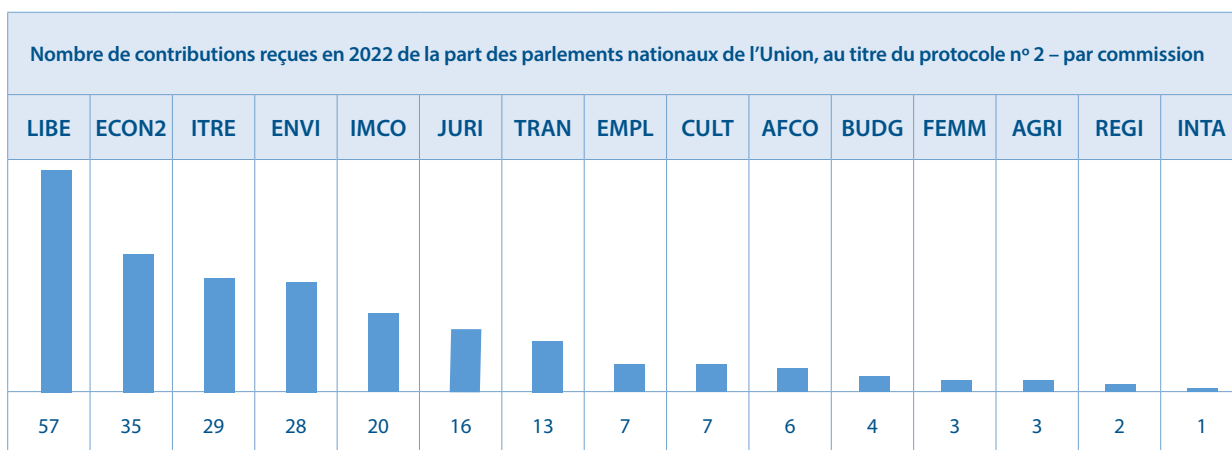
Les parlements ayant présenté le plus d'avis motivés étaient le Parlement suédois (Riksdag), qui en a adressé treize, la Chambre des députés tchèque, qui en a envoyé cinq, et le Sénat français, avec quatre avis motivés

Nombre de contributions reçues en 2022 de la part des parlements nationaux de l'Union, au titre du protocole n° 2 – par chambre			
Pays	Parlements/Chambres	Contributions	
ES	Cortes	58	
CZ	Senát	55	
CZ	Poslanecká snemovna	21	
DE	Bundesrat	17	
PT	Assembleia da Republica	16	
NL	Eerste Kamer	13	
RO	Senat	11	
IT	Camera dei deputati	9	
IT	Senato	6	
FR	Sénat	6	
IE	Houses of Oireachtas	5	
AT	Bundesrat	3	
RO	Camera deputatilor	2	
FR	Assemblée nationale	2	
DK	Folketinget	2	
HU	Országgyűlés	1	
FI	Eduskunta	1	
BG	Narodno Sabranie	1	
BE	Sénat	1	
SE	Riksdag	1	

En ce qui concerne les contributions, les parlements/chambres qui en ont envoyé le plus étaient respectivement: le Parlement espagnol, avec 58 contributions, le Sénat tchèque, qui en a envoyé 55, et la Chambre des députés tchèque, qui en a adressé 21. L'annexe IV contient des statistiques plus détaillées pour 2022.



Les commissions ayant reçu le plus grand nombre d'avis motivés (avec six avis motivés chacune) sont la commission de l'environnement, de la santé publique et de la sécurité alimentaire (ENVI), la commission des affaires constitutionnelles (AFCO) et la commission de l'industrie, de la recherche et de l'énergie (ITRE).



Les commissions qui ont reçu **le plus de contributions** sont la commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures (57 contributions), la commission des affaires économiques et monétaires (35 contributions) et la commission de l'industrie, de la recherche et de l'énergie (29 contributions).

Depuis l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne en 2009, 1 176 projets d'actes législatifs ont, au total, été transmis pour examen aux parlements nationaux conformément aux dispositions du protocole n° 2. En réponse, le Parlement européen a reçu des parlements nationaux **3 946 communications**. Parmi celles-ci, **545 (14 %) sont des avis motivés** et les **3 401 (86 %) autres sont des contributions**.

Ces chiffres confirment que les parlements nationaux de l'Union ont recouru au protocole n° 2 pour exprimer leurs opinions sur la substance des propositions plus souvent que sur la subsidiarité. Cela pourrait découler de leur volonté d'être plus étroitement associés à la procédure législative de fond.

La direction des relations avec les parlements nationaux veille à ce que toutes les communications transmises par les parlements nationaux soient mises à la disposition des députés, des instances politiques et des services du Parlement européen. La direction leur propose, en particulier aux rapporteurs, une expertise spécifique et des informations sur les communications des parlements nationaux de l'Union tout au long du cycle législatif, qui servent à l'élaboration des rapports des commissions et lors des négociations en trilogue avec le Conseil. La direction communique des

données, des chiffres et des statistiques sur le nombre et la nature de ces documents au moyen de son point mensuel de la situation sur le protocole n° 2 du traité de Lisbonne. Elle administre la base de données CONNECT¹⁴, qui contient l'ensemble des avis motivés et des contributions adressés par les parlements nationaux.

Principales évolutions en 2022:

- Le nombre de communications issues des parlements nationaux a augmenté de 16 %, passant de 227 en 2021 à 265 en 2022.
- Dans leur majorité (86 %), ces communications étaient des contributions ne soulevant pas de problèmes de subsidiarité. Ce nombre témoigne de la volonté des parlements nationaux d'exprimer leurs préoccupations et leurs avis sur le contenu des propositions. Ce système d'alerte précoce est avant tout utilisé comme un outil visant à favoriser le dialogue législatif avec les colégislateurs de l'Union.

5.1.3 Point mensuel de la situation

La direction des relations avec les parlements nationaux communique également un «[point mensuel de la situation](#)» sur les avis motivés et les contributions présentés par les parlements nationaux au titre du protocole n° 2. Ce document, adressé aux députés, aux services compétents du Parlement européen et aux parlements nationaux, donne une vue d'ensemble de toutes les communications reçues depuis le point précédent et précise les dossiers législatifs inscrits à l'ordre du jour de la prochaine période de session du Parlement européen. Le point mensuel figure aussi dans les dossiers des réunions de la conférence des présidents des commissions du Parlement européen. Il est également publié, avant chaque période de session du Parlement européen, sur le site internet de la direction..

III. FACTS & FIGURES

A. Since the previous State of Play note (14 November 2021)
 Since the previous update on the State of Play, the European Parliament has received:

- 9 draft legislative acts in the context of Protocol 2,
- 1 reasoned opinion on different draft legislative acts,
- 8 contributions by national Parliaments on different draft legislative acts.


B. For the 9th legislative term (2019-2024)
 Since the beginning of the 9th legislative term regarding Protocol 2, the European Parliament has received 296 draft legislative acts, 67 reasoned opinions and 526 contributions.

EP Committee responsible	Proposals	Reasoned opinions	Contributions	Submissions (if reasoned opinions and contributions together)
AFCD	2	6	7	13
AFET	0	0	0	0
AGRI	15	0	17	17
BLDG	6	2	13	15
CONT	0	0	0	0
CULT	3	1	5	6
DEVE	2	0	5	8
ECON	60	6	63	66
EMPL	10	4	22	26
ENVI	40	16	79	97
FEMM	2	1	9	10
IMCO	20	0	44	44
INTA	10	0	8	8
ITRE	21	8	49	57
JURI	13	3	16	19
LIBE	45	11	125	136
PECH	2	0	0	0
REGI	20	1	23	24
TRAN	32	7	24	31
TOTAL	296	67	526	593

C. Since the entry into force of the Lisbon Treaty (1st December 2009)
 Since the entry into force of the Lisbon Treaty, a total of 2172 draft legislative acts have been sent to national Parliaments for examination under the terms of Protocol No 2 of the Treaty of Lisbon.

In response, the European Parliament has received 296 submissions from national Parliaments. Of these, 542 are reasoned opinions while the remaining 237 are contributions.

Reasoned opinions and contributions from national Parliaments on EU legislation are available via the following QR-code or at <http://www.council.europa.eu/council/app/protocol-2>























Maria MONTAGNIER / Sara BIGNARDI
 Tel: +32 2 28 12200 / Fax: +32 2 28 121100
 National Parliament@europarl.europa.eu
<http://www.europarl.europa.eu/parliament/connect.html>

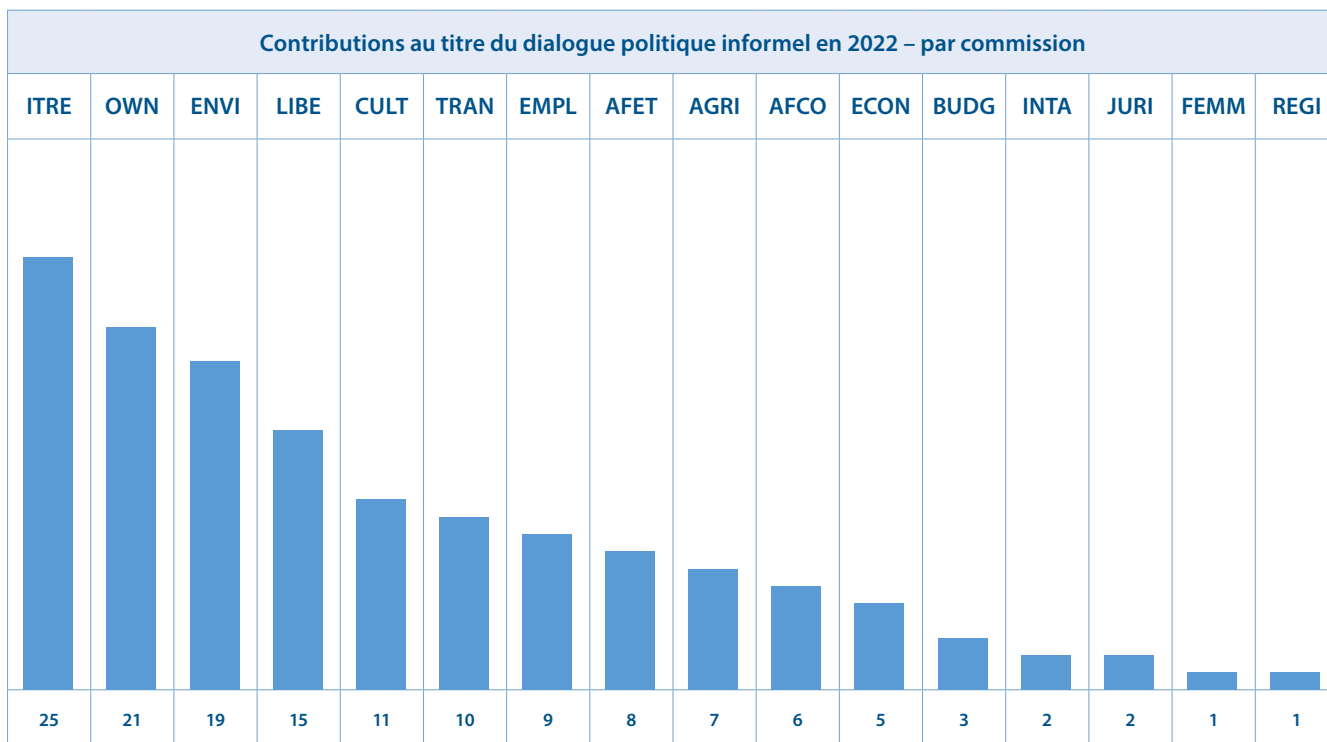
¹⁴Pour en savoir plus, voir le chapitre 7.2.

5.2. Le dialogue politique informel et le protocole n° 1 annexé aux traités

Le protocole n° 1 annexé au TUE et au TFUE de l'Union européenne dispose que les parlements nationaux de l'Union peuvent présenter des observations sur les dossiers législatifs qui relèvent de la compétence exclusive de l'Union européenne et sur des documents non législatifs ayant trait par exemple aux débats en cours au niveau européen, aux livres verts/blancs de la Commission ou aux communications de la Commission. Ces contributions sont traitées au titre du dialogue politique informel.

Contributions au titre du dialogue politique informel en 2022 – par chambre			
Country	Parliaments/Chambers	Contributions	
CZ	Sénat	35	
RO	Camera Deputatilor	34	
CZ	Poslanecká snemovna	17	
DE	Bundesrat	12	
FR	Sénat	8	
FR	Assemblée Nationale	6	
RO	Senat	6	
BE	Sénat	5	
PT	Assembleia de República	4	
IT	Camera dei deputati	3	
NL	Tweede Kamer	3	
AT	Nationalrat	2	
HU	Országgyűlés	2	
NL	Erste Kamer	2	
PL	Senat	2	
DE	Bundestag	1	
LT	Seimas	1	
LU	Chambre des Députés	1	
PL	Sejm	1	
SK	Národná rada	1	

En 2022, les parlements nationaux de l'Union ont continué à recourir activement à cet outil, en envoyant 144 contributions au titre du dialogue politique informel. Dans ce contexte, les trois parlements ou chambres les plus actifs en 2022 ont été le Sénat tchèque (35), la Chambre des députés roumaine (34) et la Chambre des députés tchèque (17).



Les trois commissions qui ont reçu le plus de contributions au titre du dialogue politique informel sont la commission de l'industrie, de la recherche et de l'énergie (ITRE), avec 23 textes, la commission de l'environnement, de la santé publique et de la sécurité alimentaire (ENVI), avec 19 textes, et la commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures (LIBE), avec 15 textes. La mention «OWN» signifie que les communications de ce type envoyées par des parlements nationaux n'ont été attribuées à aucune commission spécifique du Parlement européen.

Depuis 2009, le Parlement européen a reçu environ 2 810 contributions des parlements nationaux de l'Union au titre du protocole n° 1. Ces contributions ont également été publiées sur la base de données CONNECT. Des statistiques détaillées sur les contributions reçues au titre du dialogue politique informel en 2022 sont disponibles à l'annexe V.

Principales évolutions en 2022:

- Le nombre de contributions présentées au titre du dialogue politique informel a diminué de 36 %, passant de 222 en 2021 à 143 en 2022. Cela peut très probablement s'expliquer par le fait qu'en 2021, la Commission s'est montrée très active dans la proposition d'une nouvelle législation pour répondre à la pandémie de COVID 19, mais que la nécessité d'une nouvelle législation a perdu en intensité au fur et à mesure que la gravité de cette pandémie diminuait.
- Les parlements nationaux ont joint davantage de synthèses en anglais à leurs communications, tant au titre du protocole n° 2 que du protocole n° 1, ce qui a facilité le travail des législateurs.

6. RÉSEAUX ET ÉCHANGE D'INFORMATIONS

6.1. Échange d'informations interparlementaires sur l'Union européenne (IPEX)

La plateforme d'échange d'informations interparlementaires sur l'Union européenne (IPEX) appuie la coopération interparlementaire en proposant un cadre et un réseau dédié aux échanges électroniques d'informations relatives à l'Union européenne entre les parlements de l'Union. IPEX a été lancé sous la forme d'une initiative des parlements nationaux de l'Union et a été mis au point avec l'aide technique du Parlement européen. Actuellement, 39 chambres de 27 parlements nationaux et le Parlement européen utilisent IPEX dans leurs activités quotidiennes. IPEX fait constamment l'objet d'améliorations visant à répondre à l'évolution des besoins de ses utilisateurs. L'objectif ultime est de faire d'IPEX le «guichet unique» pour les activités interparlementaires.

IPEX a pu être qualifié d'«outil», de «plateforme» ou encore de «réseau». Ces trois définitions témoignent de l'évolution de l'instrument. Sa transformation d'un outil en un réseau a été lente, mais elle atteint aujourd'hui son objectif.



L'année 2022 correspond à la première année complète d'utilisation de la nouvelle plateforme IPEX (IPEX v3). Cinq lancements majeurs ont eu lieu en cours d'année, avec pour objectif d'améliorer la fiabilité et l'accessibilité de la plateforme. Ces lancements ont été supervisés par le groupe directeur, présidé par le Parlement slovène. La tâche principale du groupe directeur a consisté à s'occuper des adaptations et à reprendre toutes les erreurs techniques susceptibles de survenir durant la phase de déploiement et de test.

En plus de s'occuper des aspects techniques de la plateforme, le réseau IPEX, ainsi que ses correspondants, les groupes de travail et le conseil, ont consacré leur énergie à la mise en œuvre des tâches fixées par le programme de travail glissant 2021-2023 d'IPEX. Ces efforts ont donné lieu, à la fin de l'année, à l'achèvement du suivi de l'étude préliminaire par le groupe de travail sur le contenu, axée sur de nouvelles perspectives d'utilisation d'IPEX et sur le renforcement des réseaux interparlementaires.

En parallèle, le groupe de travail sur la promotion et les réseaux sociaux s'est penché sur l'analyse des utilisateurs, avec pour objectif une meilleure compréhension des besoins des utilisateurs et le repérage de nouvelles fonctions d'IPEX à développer. Les différents chapitres du projet de questionnaire et les étapes de l'étude de suivi, associant les approches de ces deux groupes de travail, ont été débattus au sein du conseil, qui a approuvé la poursuite des activités. Afin de répondre à la demande des secrétaires généraux exprimée au cours de la réunion de Ljubljana, une partie spécifique du questionnaire de l'étude de suivi a été rédigée à destination de la communauté scientifique afin de tirer parti d'études sur les activités des parlements nationaux au niveau de l'Union menées dans le cadre de travaux de recherche.

Le groupe de travail sur la formation s'est principalement attaché à fournir une aide aux correspondants nationaux, en mettant à jour les supports de formation existants afin de faciliter leur utilisation, et en discutant des meilleures manières d'évaluer les besoins de formation des

correspondants. Ce groupe de travail a élaboré des supports de formation portant sur de nouveaux contenus propres et a commencé à se pencher sur un problème qui concernait la [section sur IPEX du réseau de soutien à la démocratie](#), où des téléversements incomplets ou hors délais de certains correspondants semblaient dénoter des besoins spécifiques de formation.

Il convient également de mentionner, parmi les résultats obtenus en 2022, l'adoption de packs d'identité visuelle destinés à être utilisés par les correspondants IPEX, les présidences d'IPEX, les responsables de l'information d'IPEX, les organisateurs des réunions de correspondants IPEX et de la conférence des utilisateurs, ainsi que par la présidence du Conseil de l'Union européenne. En parallèle, des campagnes sur différentes réunions interparlementaires (COSAC, PESD/PSDC) et sur la Journée de l'Europe ont été organisées sur Twitter.

L'une des réalisations les plus marquantes de l'année est l'adoption du compromis final sur la révision des lignes directrices d'IPEX. Le lancement de la nouvelle plateforme IPEX v3 a rendu nécessaire l'adoption de nouvelles lignes directrices conformes aux nouvelles fonctionnalités offertes par la plateforme. Les résultats positifs de ce processus à la fois délicat et complexe ont en eux-mêmes constitué une réussite en matière de coopération interparlementaire.

Principales évolutions en 2022:

- conclusion d'un compromis final sur la révision des lignes directrices d'IPEX;
- achèvement de l'étude de suivi préliminaire et du questionnaire destiné aux utilisateurs;
- adoption des packs d'identité visuelle

6.2. Centre européen de recherche et de documentation parlementaires (CERDP)

Administré conjointement par le Parlement européen et l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, le CERDP compte parmi ses membres 64 chambres parlementaires (dont 39 de l'Union européenne) de 53 pays et les institutions européennes.

Suite à la décision du Conseil de l'Europe d'exclure la Fédération de Russie le 16 mars 2022, la Douma et le Conseil de la Fédération de Russie ne font plus partie du CERDP et ne peuvent plus participer à ses activités. Les accès des correspondants russes au réseau du CERDP ont donc été désactivés. Près de 119 correspondants et correspondants adjoints représentent leur parlement au sein du réseau et participent aux principales activités du CERDP, à savoir un échange intensif d'informations et de bonnes pratiques sur des sujets d'intérêt commun. Le CERDP favorise la coopération entre les chambres membres en présentant des demandes comparatives et en organisant des séminaires.

À une période où le besoin d'échanger, de coopérer et d'apprendre les uns des autres augmente, le CERDP est une réussite exemplaire qui doit beaucoup à l'engagement et au professionnalisme des correspondants de chaque parlement.

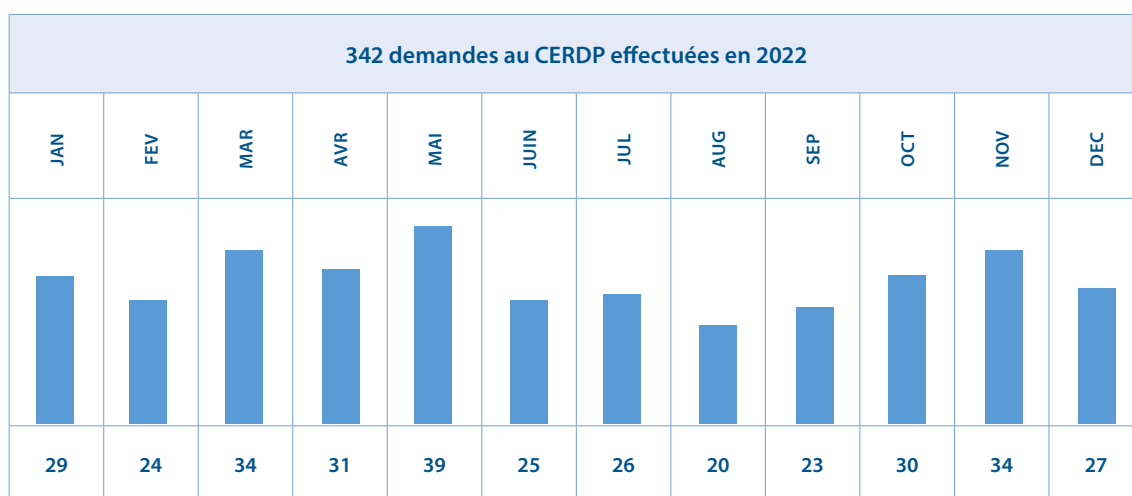
Les deux piliers des activités du CERDP sont toujours les demandes comparatives, d'une part, et les séminaires, d'autre part.

En 2022, le réseau CERDP est graduellement revenu à la normale après deux ans de pandémie qui ont fortement affecté son fonctionnement. Cette année a néanmoins confirmé que les nouvelles méthodes de travail mises en place pour maintenir les activités durant la crise de la COVID 19 ont de beaux jours devant elles. Alors que les réunions physiques reprenaient lentement, en particulier au cours de la conférence annuelle des correspondants organisée en novembre à Erevan, en Arménie, la majeure partie des réunions étaient toujours organisées à distance.

Les pratiques actuelles semblent se diriger vers un équilibre entre des réunions physiques et à distance, de manière à bénéficier des avantages des deux options: organisation d'un grand nombre de webinaires sur des sujets d'intérêt commun, afin de permettre la participation d'un grand nombre de collègues des parlements nationaux, et maintien des séminaires réguliers en présentiel, pour offrir la possibilité d'interactions personnelles, indispensables dans un réseau qui vise à promouvoir l'échange d'informations et de bonnes pratiques.

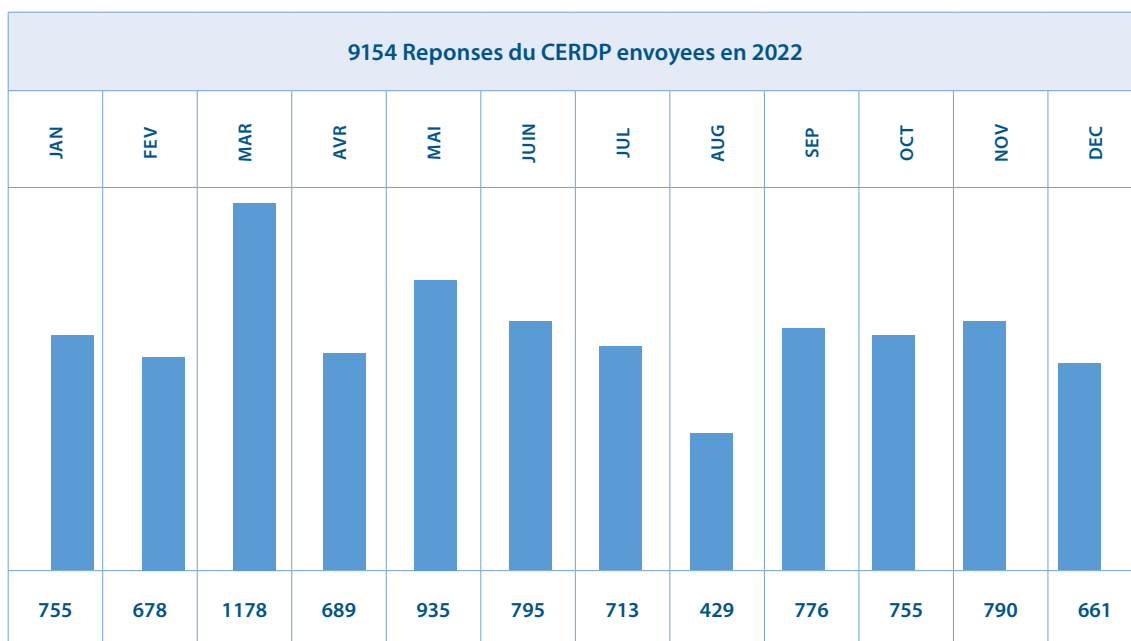
1. Demandes comparatives

En 2022, les parlements membres du CERDP ont présenté 342 demandes comparatives au réseau, qui ont donné lieu à 9 154 réponses. Les chiffres sont en légère baisse par rapport à 2021 en ce qui concerne les demandes (356 avaient été effectuées en 2021), mais témoignent d'une augmentation du nombre de réponses (8 928 réponses en 2021).



Les demandes d'informations ont concerné de nombreux domaines, en particulier des sujets en lien avec des questions sociales, de santé et de migration ainsi que sur l'organisation du travail dans une administration parlementaire. Un nombre important de demandes portaient sur des questions juridiques et financières ainsi que sur des questions parlementaires en général. La direction des relations avec les parlements nationaux a également apporté un soutien à différents services du Parlement européen en facilitant et en transmettant leurs demandes au réseau du CERDP. Au total, le Parlement européen a présenté 16 demandes au réseau en 2022. Cela représente une légère augmentation par rapport à 2021, où 14 demandes ont été transmises, et à 2020, avec 12 demandes.

En 2022, le Parlement européen a envoyé 88 réponses à des demandes d'autres parlements du réseau CERDP, soit un taux de réponse de 94,2 % en légère diminution par rapport aux 89 réponses envoyées en 2021, pour un taux de réponse de 97,8 %. Cependant, il s'agit d'une augmentation par rapport aux 79 réponses en 2020 (taux de réponse de 88,7 %), qui est même significative en comparaison avec les 27 réponses envoyées en 2019 et les 30 envoyées en 2018.



2. Rapports de synthèse finaux

Les rapports de synthèse finaux sont le meilleur moyen de mettre en lumière le très grand nombre de demandes et de réponses traitées par le CERDP, ainsi que leur utilité. De nouvelles méthodes visant à encourager la rédaction de rapports de synthèse finaux sont à l'examen depuis longtemps. À cet égard, la nouvelle version du site internet du CERDP, mise en ligne en octobre 2020 avec le soutien des services informatiques du Parlement européen, visait à modifier le tableau de bord des correspondants afin de les inviter à fournir leurs rapports de synthèse finaux et à donner de la visibilité aux rapports déjà chargés sur le site du CERDP. À la suite de cette réflexion, en 2020, le taux de rapports de synthèse finaux du CERDP a considérablement augmenté, 41 % des demandes ayant abouti à la publication d'une analyse des réponses (contre 16 % en 2019 et 11,3 % en 2018). Malheureusement, ce chiffre est retombé à 21 % en 2021; mais a cependant connu *une légère augmentation en 2022, pour atteindre 27,5 %*.



Nuage de mots des principaux mots-clés liés au CERDP.

3. Réunions statutaires

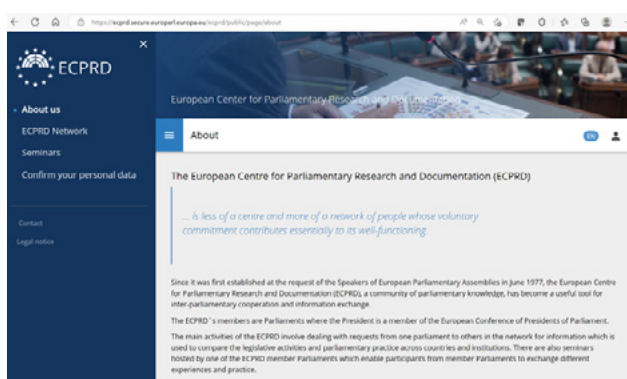
Les trois réunions du comité exécutif ont été organisées à distance les 31 mars, 9 juin et 8 septembre depuis le Parlement européen. Le principal objectif de ces réunions était la préparation de la prochaine conférence annuelle. Prenant acte de la levée progressive des restrictions relatives aux réunions et aux déplacements, la *conférence annuelle 2022 des correspondants du CERDP* s'est tenue en présentiel, après deux ans de réunions à distance dues à la COVID-19. La conférence annuelle a été organisée à Erevan les *10 et 11 novembre 2022*, à l'invitation de l'Assemblée nationale de la République d'Arménie.

La séance préalable à la conférence s'est concentrée sur «la surveillance et la recherche législatives comme outils de contrôle parlementaire». La conférence en elle-même a permis d'accueillir et

d'orienter les nouveaux correspondants du CERDP et était axée sur le *suivi des lignes directrices du CERDP pour les demandes et les réponses adoptées par la conférence annuelle de Londres* l'année précédente. Elle a été suivie d'une présentation de la nouvelle enquête en ligne et de la fonctionnalité relative aux demandes et aux réponses du site internet du CERDP.

4. Séminaires

Les séminaires du CERDP sont l'occasion d'échanges fructueux d'informations et de bonnes pratiques entre les participants. Avant 2020, tous les séminaires étaient tenus en présentiel au sein des parlements nationaux intéressés par les thèmes particuliers dont il était question. En 2022, la pandémie de COVID-19 avait toujours des répercussions sur l'organisation des séminaires du CERDP. Tandis que les réunions en présentiel reprenaient progressivement, en particulier le séminaire tenu en juillet à Berlin et le séminaire CERDP/Service de recherche du Parlement européen (EPRS) organisé en juin à Bruxelles en format hybride, la majorité des réunions s'est néanmoins tenue en format virtuel.



La page d'accueil du site internet du réseau du CERDP est publique, tandis que l'accès aux demandes et aux réponses est limité aux correspondants IPEX des parlements participants.

En 2022, le secrétariat du CERDP a également participé à l'organisation de *huit webinaires et séminaires du CERDP*. Des statistiques détaillées relatives aux événements du CERDP sont disponibles à l'annexe VI. C.

1. Dans le domaine d'intérêt «Les TIC dans les parlements», un webinaire a été organisé à distance par la Knesset à Jérusalem le 28 mars 2022, intitulé *«TIC 2022: adaptation à un environnement informatique en rapide évolution – Comment impliquer le personnel»*. La transformation numérique doit être soutenue par les députés et le personnel, qui sont bien informés des processus existants et disposent des compétences nécessaires pour utiliser les nouveaux outils numériques. Ce séminaire a permis de partager des idées et de présenter des projets sur la transformation numérique, les professions concernées, les communautés de la connaissance et l'apprentissage numérique.
2. Dans le domaine d'intérêt «Affaires économiques et budgétaires», un *webinaire sur «l'implication parlementaire dans la mise en œuvre des plans pour la reprise et la résilience»* a été organisé à distance à Rome le 18 mai 2022 par la Chambre des députés et le Sénat de la République d'Italie. Il a été organisé avec la coopération de l'unité Contrôle de la gouvernance économique (EGOV) du Parlement européen. Il s'agissait de donner suite à la réunion du CERDP qui s'est tenue le 23 avril 2021 et qui s'est concentrée sur le rôle joué par les parlements nationaux dans l'élaboration des plans susmentionnés. S'appuyant sur la discussion qui l'avait précédé, le webinaire visait à promouvoir un échange d'informations sur la manière dont les parlements organisaient leurs activités et exerçaient leurs fonctions, tout en surveillant la mise en œuvre effective des plans.
3. Également dans le domaine d'intérêt «Affaires économiques et budgétaires», un *séminaire sur «l'autonomie et la souveraineté budgétaires des parlements»* a été organisé par le Bundesrat en coopération avec le Bundestag à Berlin les 30 juin et 1er juillet 2022. Après plus de deux

ans de réunions virtuelles, ce séminaire a été le premier événement en présentiel depuis novembre 2019. L'objectif du séminaire était d'analyser la mesure dans laquelle les parlements peuvent influencer la préparation et l'adoption de leur propre budget et leur degré réel d'autonomie budgétaire. Parmi les autres sujets abordés figuraient le financement des groupes parlementaires et des partis politiques au moyen des budgets parlementaires et le contrôle des budgets parlementaires par les tribunaux et les comités et institutions de contrôle.

4. Dans le domaine d'intérêt «Bibliothèques, services de recherche et archives», un séminaire a été organisé par le Parlement européen à Bruxelles en format hybride les *23 et 24 juin 2022*, intitulé «*La recherche parlementaire entre dans un nouvel âge: prospective, stratégie et innovation*». Ce séminaire était le premier séminaire organisé par le CERDP dans un format hybride. Organisé conjointement par l'EPRS et la direction des relations avec les parlements nationaux du Parlement européen, il a offert un forum d'échange entre les services de recherche parlementaire et les bibliothèques sur les stratégies qu'ils avaient élaborées pendant la crise de la COVID-19 afin d'assurer la continuité des activités et les innovations qu'ils ont apportées pour mettre efficacement ces stratégies en œuvre. Par ailleurs, le séminaire a mis l'accent sur les défis et les possibilités qu'offre ce nouvel âge et sur l'importance croissante de la prospective stratégique dans le domaine de la recherche. Othmar Karas, premier vice-président du Parlement européen, a transmis un message de bienvenue.

Quatre webinaires ont été organisés dans le domaine d'intérêt «Pratique et procédures parlementaires»:

5. Un *webinaire* intitulé «*Intégration des affaires européennes dans les administrations parlementaires*» a été organisé à distance par le Parlement autrichien à *Vienne le 21 février 2022*. Cette rencontre a été la deuxième d'une nouvelle série de webinaires faisant intervenir des universitaires de premier plan dans le domaine des études démocratiques et parlementaires. L'experte en sciences politiques Anna-Lena Högenauer (Université du Luxembourg) a pris la parole sur le sujet du webinaire et a présenté son étude sur la manière dont les affaires européennes sont gérées par une multitude d'experts et de services des administrations parlementaires.
6. Un autre *webinaire*, portant sur «*les parlements et la directive sur les lanceurs d'alerte*», a été organisé par la Chambre des députés belge à *Bruxelles le 6 octobre 2022*. La directive (UE) 2019/1937 du 23 octobre 2019 sur la protection des personnes qui signalent des violations du droit de l'Union devait être transposée dans les droits nationaux au plus tard le 17 décembre 2021. De nombreux États membres de l'Union dans leur ensemble, et les parlements en particulier, s'inquiètent néanmoins de l'application de la directive et recherchent des modèles respectueux de l'autonomie des parlements et des différentes conceptualisations de la séparation des pouvoirs. Le webinaire a donné la possibilité d'échanger des points de vue et des approches issues de perspectives variées et d'appréhender les façons dont les différents parlements ont jusqu'à présent mené la procédure d'adoption.
7. Un webinaire sur «*les parlements et le règlement général sur la protection des données*» a été organisé à distance par le Parlement autrichien à Vienne le 7 novembre 2022. Il a été question de l'application de l'article 15 du règlement général sur la protection des données (RGPD) dans le contexte des travaux des commissions, de la pratique du «droit à l'oubli» au sein des parlements et de l'utilisation des restrictions conformément à l'article 23 de ce même règlement.
8. Le dernier *webinaire* de l'année 2022 a été organisé à distance par le Parlement autrichien à *Vienne le 12 décembre 2022* et portait sur «*les parlements et les commissions de coordination au sein des parlements*». Le professeur Sieberer a donné un aperçu des évolutions les plus récentes des commissions de coordination au sein des parlements et a discuté des sujets et des questions que les participants considéraient comme les plus importants pour leur pratique. Cette présentation a été suivie d'un échange de vues avec des praticiens et des experts parlementaires.

Principales évolutions en 2022:

- coopération renforcée entre l'unité EGOV du Parlement européen et le domaine économique et budgétaire du CERDP et entre le service de recherche du Parlement européen et le domaine «Bibliothèques, services de recherche et archives» du CERDP, dans des domaines d'intérêt et de recherche communs;
- organisation croissante de réunions en présentiel;
- participation accrue aux webinaires.

6.3. Programmes d'appui au parlement de la présidence

Le Parlement européen n'a cessé d'encourager une étroite coopération entre son administration et celle des parlements nationaux de l'Union, en particulier dans la phase préparatoire de la dimension parlementaire de chaque présidence du Conseil de l'Union européenne. Le Parlement européen offre au parlement de chaque nouvelle présidence la possibilité de participer à un programme organisé pour le personnel à Bruxelles en vue de préparer des activités dans le cadre de la dimension parlementaire de la présidence. Le Parlement européen peut fournir au parlement de la présidence un programme de soutien sur mesure, pour répondre à des demandes, des besoins et des priorités spécifiques. Cette initiative offre la possibilité de créer des réseaux et d'établir des contacts personnels avec toutes les personnes concernées et permet un partage efficace des informations et de l'expertise, ce qui facilite la poursuite des travaux et assure la cohérence. Le Parlement européen peut contribuer au financement du programme en partageant les coûts avec le parlement national correspondant.

Le programme d'appui au parlement de la présidence du Parlement européen était initialement conçu comme outil destiné à soutenir les parlements des États membres de l'Union européenne qui accèdent à la présidence du Conseil de l'Union européenne pour la première fois. Cependant, puisqu'il s'est révélé un outil utile au cours de la phase préparatoire des présidences, dans le contexte d'une coopération interparlementaire en constante évolution, la direction des relations avec les parlements nationaux a décidé d'étendre le programme d'appui au parlement de la présidence à toutes les présidences futures. Ces dernières années, les présidences du Conseil de l'Union ont mis davantage l'accent sur la dimension parlementaire et s'y sont davantage investies, organisant un plus grand nombre d'événements, de réunions et d'initiatives au cours de leur semestre de présidence par rapport à ce qui se faisait il y a dix ans.

En 2022, la direction des relations avec les parlements nationaux a de nouveau accueilli les futurs parlements de la présidence dans les locaux du Parlement européen à Bruxelles, après une suspension de plus de deux ans. Un tel accueil n'avait pas été possible en 2020 et 2021 à cause des restrictions relatives aux déplacements et aux réunions en présentiel dues à la pandémie de COVID-19. La direction a organisé deux réunions en 2022: l'une avec le Parlement national tchèque et l'autre avec le Parlement suédois.



Le programme destiné aux responsables du Sénat tchèque et de la Chambre des députés tchèque s'est déroulé le 12 mai 2022. Les collègues venus de Prague ont eu des échanges avec un certain nombre de collègues du secrétariat du Parlement européen, qui ont partagé leurs expériences sur

l'organisation d'un éventail complet des événements et activités interparlementaires: la conférence des présidents des parlements de l'Union européenne. Les événements concernés étaient la visite de la conférence des présidents à la capitale de la présidence, la CIP sur la stabilité, la coopération économique et la gouvernance, les réunions de la COSAC, la CIP PESC/PSDC, le groupe de contrôle parlementaire conjoint d'Europol et la réunion interparlementaire sur Eurojust.

De même, le programme à destination des représentants du Riksdag suédois a permis à des collègues du Parlement suédois impliqués dans la préparation de l'aspect parlementaire de la présidence suédoise du Conseil de l'Union européenne de rencontrer plusieurs collègues du secrétariat du Parlement européen, en particulier ceux travaillant au sein des secrétariats des commissions.

Outre les discussions sur les réunions interparlementaires habituelles (conférence sur la stabilité, la coopération économique et la gouvernance; conférence sur la PESC/PSDC; groupe de contrôle parlementaire conjoint d'Europol; visite de la conférence des présidents à la capitale de la présidence), une série d'échanges de vues a également été organisée autour de sujets qui seront abordés au cours des conférences thématiques du Parlement suédois qui se tiendront en 2023. Ces conférences porteront sur «les défis et les perspectives pour le futur approvisionnement énergétique de l'Union européenne», sur «la démocratie en Europe (état de droit, transparence, etc.)» et sur «le pacte vert pour l'Europe centré sur la bioéconomie circulaire».



Ces réunions visaient à établir les contacts nécessaires entre les fonctionnaires du pays de la présidence et le personnel du Parlement européen, et à offrir la possibilité d'échanges d'informations initiaux sur les procédures, thèmes et ordres du jour de futurs événements et activités.

Outre la tenue du programme principal, décrit ci-dessus, la direction a également facilité l'organisation de réunions bilatérales à destination d'un nombre limité de visiteurs des parlements de la présidence. Ces réunions bilatérales ont porté sur:

- l'organisation de réunions à distance et hybrides, en particulier les réunions impliquant un grand nombre de connexions et de participants et un grand nombre de langues;
- les protocoles et les visites de haut niveau;
- la communication et la sécurité.

Principales évolutions en 2022:

- le programme d'appui à la présidence a, pour la première fois depuis deux ans, pu prendre la forme d'une réunion en présentiel à Bruxelles. Dans quelques cas, des connexions à distance ont permis la participation de collègues qui ne pouvaient pas se rendre à Bruxelles.
- au premier semestre 2022, un programme d'appui au parlement de la présidence a été conçu et proposé au Parlement tchèque afin de préparer ce dernier à la présidence au second semestre 2022;
- au second semestre 2022, un programme d'appui au parlement de la présidence a été conçu et proposé au Parlement suédois afin de préparer ce dernier à la présidence au premier semestre 2023.

6.4. Réseau des représentants des parlements nationaux de l'Union à Bruxelles

La direction des relations avec les parlements nationaux accueille et reçoit les représentants administratifs désignés par les parlements nationaux (ou les chambres) de l'Union au Parlement européen. Depuis 1991, et dans la perspective d'un renforcement de la coopération interparlementaire au sein de l'Union européenne, le Parlement européen met à la disposition des représentants, sur demande, des bureaux et d'autres installations internes, dans ses locaux de Bruxelles et de Strasbourg.

Les parlements nationaux de l'Union envoient des fonctionnaires nationaux à Bruxelles pour faciliter les relations avec l'Union. À l'heure actuelle, 55 personnes, appartenant aux 27 parlements nationaux de l'Union, occupent 43 bureaux dans les locaux du Parlement européen¹⁵. Outre leur mission administrative, ces représentants sont des fonctionnaires nationaux chargés d'échanger des informations (dans le cadre d'un flux bidirectionnel entre le Parlement européen et les parlements nationaux de l'Union), qui est un facteur clé dans les affaires européennes.

Les représentants travaillent dans le bâtiment qui abrite la direction. Cette situation crée de nombreuses synergies et favorise les échanges. En 2022, le contact est devenu plus facile au fur et à mesure que les mesures mises en place à cause de la pandémie de COVID 19 étaient graduellement levées et qu'il devenait de nouveau possible d'organiser des événements sociaux et des réunions en présentiel.

[Une liste des représentants des parlements nationaux](http://www.europarl.europa.eu/relnatparl/en/networks/representatives-of-national-parliaments.html) est disponible à l'adresse suivante:

<http://www.europarl.europa.eu/relnatparl/en/networks/representatives-of-national-parliaments.html>

Principales évolutions en 2022:

- réunion le 10 février 2022 entre les représentants des parlements nationaux et Othmar Karas, le vice-président du Parlement européen nouvellement élu pour les relations avec les parlements nationaux et avec la COSAC;
- réunion le 16 novembre 2022 entre les représentants des parlements nationaux et Klaus Welle, secrétaire général du Parlement européen, avant la fin de son mandat.

6.5. Séminaires destinés au personnel

Comme le Parlement européen l'a affirmé dans sa résolution de 2018 sur la mise en œuvre des dispositions du traité concernant les parlements nationaux¹⁶, «une meilleure interaction et un meilleur échange d'informations entre les députés au Parlement européen et les députés nationaux, ainsi qu'entre les fonctionnaires des parlements nationaux, pourrait contribuer à améliorer le contrôle du débat européen au niveau national et, dès lors, promouvoir une culture parlementaire et politique réellement européenne». En 2019, la direction des relations avec les parlements nationaux a organisé une série de séminaires destinés au personnel des parlements/chambres nationales de l'Union. Leur objectif était de réunir le personnel des parlements nationaux et du Parlement européen pour présenter les sujets européens pertinents et en discuter, tirer des enseignements mutuels et s'échanger les bonnes pratiques.

¹⁵ Chiffres au 17 janvier 2022, incluant le secrétariat de la COSAC et le responsable de l'information d'IPEX.

¹⁶ Résolution du Parlement européen du 19 avril 2018 sur la mise en œuvre des dispositions du traité concernant les parlements nationaux (JO C 390 du 18.11.2019, p. 121).

Outre la coopération interparlementaire au niveau politique, l'organisation, ces dernières années, de séminaires à l'intention du personnel afin de faciliter les échanges techniques à leur niveau a constitué une évolution notable. Les séminaires à l'intention du personnel constituent une plateforme importante pour les administrations des parlements, qui peuvent ainsi procéder à des échanges plus spécifiques et plus ciblés sur des domaines d'intérêt commun. Ils sont une composante dynamique des travaux du Parlement européen et des parlements nationaux de l'Union.

6.5.1 Séminaire à l'intention du personnel sur l'égalité des genres et la diversité le 16 juin 2022:

L'événement organisé conjointement par la direction des relations avec les parlements nationaux et les collègues de l'unité Égalité, inclusion et diversité au sein de l'unité Personnel constitue un bon exemple du succès rencontré par les séminaires à l'intention du personnel auprès des parlements nationaux de l'Union. Suite à une demande du groupe de haut niveau du Parlement européen sur l'égalité des genres et la diversité, un séminaire interparlementaire à l'intention du personnel s'est tenu le 16 juin 2022 à Bruxelles. L'événement a permis aux services concernés du Parlement européen et de différents parlements nationaux d'étudier les bonnes pratiques en matière d'inclusion et de diversité intégrées à leurs politiques de ressources humaines.

6.5.2 Séminaire à l'intention du personnel avec les services médicaux les 29 et 30 septembre 2022;

Une nouvelle évolution significative a eu lieu en 2022 avec l'organisation à distance d'un séminaire à l'intention du personnel destiné à rassembler des collègues des administrations du Parlement européen et de parlements nationaux en charge de fournir des soins médicaux et des interventions d'urgence aux parlementaires et au personnel. Le service médical du Parlement européen a organisé le séminaire. L'organisation de l'événement remonte, à l'origine, à début 2020, mais les restrictions relatives aux déplacements et aux réunions physiques imposées pour contrôler la pandémie de COVID 19 ont repoussé sa tenue. Le séminaire a finalement eu lieu en présentiel les 29 et 30 septembre 2022. Des ateliers ont été intégrés au programme afin de permettre à tous les participants de contribuer activement et l'événement a permis de fructueux échanges en matière de bonnes pratiques.

6.5.3 Séminaires à l'intention du personnel sur le Semestre européen:

L'unité d'assistance à la gouvernance économique, en coopération avec la direction pour les relations avec les parlements nationaux, a poursuivi l'organisation de séminaires à l'intention du personnel destinés à favoriser le partage des dernières informations relatives au Semestre européen. Les sujets abordés concernaient, entre autres, les priorités économiques et le renforcement de la coopération sur l'amélioration de la compréhension du cycle du Semestre européen grâce au partage de connaissances et à l'échange de bonnes pratiques. Parmi les six séminaires de ce type organisés en 2022, deux se sont déroulés en présentiel, à Berlin et à Prague, et quatre à distance, y compris un webinaire sur la guerre en Ukraine.

Il convient également de mentionner le fait que les échanges interparlementaires des membres du personnel sur des sujets spécifiques de la vie administrative, initialement conçus comme des séminaires à l'intention du personnel, se sont poursuivis. Ce réseau a par exemple organisé un événement en 2022 à destination du personnel parlementaire en charge de l'empreinte environnementale des activités des parlements, au cours duquel le Parlement européen a été représenté par l'unité du système de management environnemental et d'audit (EMAS).

Principales évolutions en 2022:

- organisation, le 16 juin 2022, du séminaire à l'intention du personnel sur l'égalité des genres et la diversité et, les 29 et 30 septembre 2022, du séminaire à l'intention du personnel avec la participation des services médicaux;
- poursuite de l'activité par les réseaux établis grâce à d'anciens séminaires à l'intention du personnel, tels que le réseau des membres du personnel en charge de l'empreinte environnementale des activités des parlements;
- les réunions à distance ont prouvé leur utilité pour renforcer l'échange de bonnes pratiques entre le Parlement européen et les parlements nationaux dans le domaine de la gouvernance économique.

7. OUTILS ET ACTIVITÉS DE SOUTIEN

7.1. Organisation de réunions à distance et de visioconférences

Le Parlement européen avait déjà commencé, il y a quelques années, à recourir à la visioconférence comme outil de facilitation de la coopération interparlementaire. Le Parlement européen dispose depuis longtemps de solutions techniques permettant la tenue de visioconférences avec une qualité d'image et de son très élevée, ainsi que l'interprétation dans plusieurs langues. Toutefois, avant 2020, le recours à la visioconférence était limité. Au début de la crise sanitaire en 2020, la nécessité d'adapter et d'améliorer la nouvelle manière de travailler et de coopérer a donné lieu à un énorme bond numérique et technique dans l'organisation de réunions parlementaires à distance. En 2022, la visioconférence a continué à être utilisée, même si le pic de la crise sanitaire était passé et que les méthodes de travail commençaient à reprendre leurs cours d'avant la COVID 19. La visioconférence s'est pleinement intégrée au processus de travail du Parlement européen.

Le Parlement européen, vu sa composition spécifique réunissant des députés de 27 pays différents, est conscient depuis longtemps des avantages de la visioconférence: elle permet des contacts plus réguliers entre les parlementaires tout en réduisant le temps de trajet, les frais et l'empreinte carbone. La visioconférence est surtout un outil économiquement efficient et respectueux de l'environnement pour l'organisation de réunions: il a donc été soutenu par l'affectation de ressources suffisantes. Des progrès considérables ont été réalisés ces dernières années dans les technologies numériques et leur utilisation sur le lieu de travail, en particulier à cause de la pandémie de COVID 19.

La situation épidémiologique en 2022 s'est suffisamment améliorée pour permettre une reprise générale des déplacements et l'organisation de grandes réunions en présentiel. Cependant, les réunions à distance sont demeurées la norme en matière de coopération interparlementaire, en particulier pendant la première moitié de l'année. En 2022, le Parlement européen a continué d'utiliser une plateforme — Interactio — permettant l'organisation de réunions multilingues avec un régime d'interprétation intégral pour les réunions des commissions et les conférences interparlementaires. Une grande partie des réunions et des activités a continué d'être organisée de cette façon.

Au cours de ces années de restrictions liées à la situation sanitaire, lorsque les débats à distance et les réunions hybrides étaient la norme, les échanges en face à face et les contacts personnels plus interactifs manquaient aux députés des parlements nationaux et du Parlement européen. La reprise des réunions en présentiel, durant la deuxième moitié de l'année, a été accueillie avec enthousiasme et satisfaction.

Principales évolutions en 2022:

- à l'instar des années précédentes, les réunions à distance par visioconférence sont restées le canal de communication interparlementaire privilégié au cours de la première moitié de l'année 2022, allant de réunions bilatérales informelles à des conférences complexes de haut niveau avec de nombreux participants; les réunions à distance ou hybrides constituent une autre possibilité de rencontre, en plus des réunions en présentiel au Parlement européen;
- la participation aux réunions à distance de députés nationaux et européens, ainsi que d'intervenants de haut niveau est restée élevée. Ces derniers étaient, semble-t-il, plus aisément disponibles pour participer à des réunions à distance qu'à des réunions physiques.

7.2. CONNECT – la base de données du Parlement européen pour les communications reçues des parlements nationaux

CONNECT

La direction des relations avec les parlements nationaux fournit aux députés européens (en particulier aux rapporteurs), aux organes politiques et aux services du Parlement européen une expertise spécifique sur les communications des parlements nationaux au titre des protocoles nos 1 et 2 tout au long du cycle législatif. Dans ce contexte, la direction gère la base de données [CONNECT](#), qui renferme tous les documents reçus des parlements nationaux depuis l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne au titre des protocoles n^{os} 1 et 2. Les avis motivés relatifs au système d'alerte précoce sont disponibles dans toutes les langues officielles de l'Union.

The screenshot shows the 'Subsidiarity check' search page on the European Parliament website. The page features a search form with several filters: 'Commission proposal reference' (text input), 'Year of reception of a submission' (dropdown menu), 'Country' (dropdown menu), 'Parliament/Chamber' (dropdown menu), 'Document type' (dropdown menu), and 'Committee' (dropdown menu). Below the form, there is a search button and a 'Reset' button. A small note at the bottom of the form reads: '* You can search for all proposals of a specific year by typing COMYYYY, for example COM2017 or a concrete proposal, for example COM2017/0477. Attention, you need a 4 digit number following the year'.

La page d'analyse de la subsidiarité du site internet CONNECT, où il est possible de rechercher des contributions envoyées au Parlement européen au titre du protocole n^o 2 du traité FUE.

Depuis 2017, la base de données CONNECT peut être consultée sur le site internet de la direction. Toutes les informations contenues dans CONNECT, y compris les avis motivés et les contributions reçues des parlements nationaux, sont directement disponibles dans eCommittee, l'espace de travail commun des DG IPOL et EXPO, selon la procédure à laquelle elles se rapportent. Cela ne vaut pas seulement pour les avis motivés, mais pour toutes les contributions reçues des parlements nationaux de l'Union au titre des protocoles n^{os} 1 et 2.

CONNECT permet aux rapporteurs, aux députés, aux assistants et au personnel des secrétariats des commissions, ainsi qu'à toutes les parties prenantes externes, de disposer d'un aperçu complet et à jour de toutes les communications reçues des parlements nationaux à tout moment d'une procédure législative donnée. En 2022¹⁷, 394 contributions ont été reçues: 250 (63 %) relevaient du contrôle de la subsidiarité au titre du protocole n^o 2 et 144 (37 %) du dialogue politique informel (protocole n^o 1).

Au 1er janvier 2022, 6 740 communications (avis motivés et contributions) des parlements nationaux

¹⁷ Le nombre de contributions peut différer (dans les limites de la marge d'erreur statistique) des chiffres disponibles sur CONNECT à cause de la maintenance technique de la base de données et de bugs du système.

de l'Union étaient disponibles dans la base de données CONNECT. 3 930 (58 %) relevaient du contrôle de la subsidiarité au titre du protocole n° 2 et 2 810 (42 %) du dialogue politique informel.

Principale évolution en 2022:

- la base de données CONNECT est en cours de mise à jour afin qu'elle soit compatible avec la réception automatique des communications soumises au moyen de la nouvelle plateforme des communications des parlements nationaux)

7.3. Répertoire des commissions homologues (CorCom)

CORCOM

Le répertoire des commissions homologues (CorCom) est une source d'information sur les commissions des parlements nationaux correspondant aux commissions du Parlement européen. Il fournit également des informations sur les différents secrétariats de commissions des parlements nationaux de l'Union et du Parlement européen. Les informations contenues dans ce répertoire sont fournies par les représentants permanents des parlements nationaux de l'Union basés à Bruxelles.

CorCom est un outil utile pour établir des liens entre les commissions du Parlement européen et les commissions correspondantes des parlements nationaux. Il sert également à identifier le président et le secrétaire des commissions, ce qui est toujours particulièrement utile pour renforcer la coopération entre le Parlement européen et les parlements nationaux.

À la suite de l'adoption, en mai 2009¹⁸, d'une résolution sur le développement des relations entre le Parlement européen et les parlements nationaux en vertu du traité de Lisbonne (rapporteur: Elmar Brok), le règlement intérieur du Parlement européen a été révisé en conséquence et dispose désormais qu'«[u]ne commission peut engager directement un dialogue avec des parlements nationaux au niveau des commissions dans la limite des crédits budgétaires prévus à cette fin. Cela peut inclure des formes appropriées de coopération prélegislative et postlegislative» (article 150, paragraphe 3).

L'application CorCom est constamment améliorée et mise à jour pour tenir compte de l'évolution des besoins de ses utilisateurs. Au cours de ces deux dernières années, elle a été transformée en une application en ligne conçue pour une utilisation en interne uniquement, avec un accès restreint des utilisateurs. Cette application est disponible sur l'intranet du Parlement européen. Elle est désormais beaucoup plus conviviale et dotée de toute une série de nouvelles fonctionnalités. En 2022, le nombre de visites de l'application a été de 436. Il y a eu 420 643 accès à l'application et 118 276 accès individuels sur ses pages internet.

¹⁸Résolution du Parlement européen du 7 mai 2009 sur le développement des relations entre le Parlement européen et les parlements nationaux en vertu du traité de Lisbonne (JO C 212 E du 5.8.2010, p. 94)

7.4. Outil de communication des parlements nationaux

L'outil de communication des parlements nationaux est une plateforme en ligne du Parlement européen, facile à utiliser et spécifiquement conçue pour la transmission des contributions des parlements nationaux de l'Union au titre des protocoles n° 1 et n° 2.

Son objectif est de sécuriser, de simplifier et d'officialiser la procédure de transmission des contributions au Parlement européen pour tous les parlements nationaux.

L'élaboration du projet d'outil de communication des parlements nationaux a débuté en 2019, dans le cadre du portefeuille de projets parlementaires du Parlement européen. À la suite de la phase pilote et de la phase de test ainsi que de sessions de formation organisées en 2022 avec la participation de collègues des parlements nationaux, le lancement de l'outil était attendu dans le courant du premier semestre 2023.

L'objectif du projet était de créer un outil d'enregistrement en ligne facile à utiliser, destiné à la communication des avis motivés et des contributions par les parlements nationaux de l'Union. En remplissant un formulaire en ligne, les parlements nationaux pourront fournir des informations sur la communication (en indiquant les données nécessaires) et les téléverser. Elles seront ensuite automatiquement envoyées aux services concernés du Parlement européen et attribuées et distribuées à une liste de distribution interne prédéfinie.

Cet outil a l'avantage d'être un système plus facile à utiliser, plus rapide et plus sécurisé pour les communications des parlements nationaux au titre des protocoles n° 1 et n° 2. En outre, ce système est plus sûr face au piratage et au filoutage.

Le déploiement de ce système facilite l'obtention de données correctes et précises sur les communications, et permettra d'obtenir immédiatement du Parlement européen la confirmation de la réception officielle de la communication. L'accélération du processus permettra à la communication d'atteindre la commission du Parlement européen et le rapporteur concernés en temps opportun, alors que le dossier est encore à l'ordre du jour de la commission. L'efficacité du dialogue législatif entre le Parlement européen et les parlements nationaux de l'Union européenne sera ainsi améliorée, tandis que la coopération interparlementaire s'intensifiera.

7.5. Publications de la direction des relations avec les parlements nationaux

La direction des relations avec les parlements nationaux élabore un certain nombre de publications.

Le rapport annuel sur les relations entre le Parlement européen et les parlements nationaux de l'Union européenne décrit toutes les activités et les évolutions de la coopération interparlementaire dans l'Union pour une année donnée, accompagnées de statistiques détaillées. La publication «Spotlight on Parliaments in Europe» (Pleins feux sur les parlements en Europe) offre un résumé des informations sur des sujets d'actualité et circule entre les parlements du réseau CERDP. Le programme hebdomadaire fournit des informations sur les activités associant les parlements nationaux en vue d'accroître la transparence et la visibilité des nombreuses activités interparlementaires organisées. Le point de la situation fournit des informations sur les communications reçues de la part des parlements nationaux. Le calendrier des activités interparlementaires est publié chaque semestre. La fiche technique sur chaque parlement national de l'Union européenne est un document qui décrit chaque parlement avec concision. Le site internet de la direction est un espace en ligne où se trouvent toutes les informations actualisées.

7.5.1 Rapport annuel sur les relations entre le Parlement européen et les parlements nationaux de l'Union européenne

Les rapports sur les relations interparlementaires au sein de l'Union européenne sont disponibles à partir de l'année 2010. Ils sont disponibles sur le [site internet de la direction des relations avec les parlements nationaux](#):

<https://www.europarl.europa.eu/relnatparl/en/home/annual-reports>.

7.5.2 Spotlight on Parliaments in Europe

La publication Spotlight offre un résumé des informations sur des sujets d'actualité et circule entre les parlements du réseau CERDP.

En 2022, la direction en a préparé un numéro:

Spotlight n° 37 – décembre 2022 – Obligation gouvernementale de fournir des informations appropriées sur les projets de loi.

Cette publication, ainsi que les précédents numéros, est disponible sur le [site internet de la direction](#)

7.5.3 Programme hebdomadaire

Le [programme hebdomadaire](#) est envoyé le vendredi par courrier électronique à tous les députés et services du Parlement européen. En 2022, 39 programmes hebdomadaires ont été envoyés. La publication présente les événements interparlementaires des deux semaines à venir, tels que les visites bilatérales, les conférences interparlementaires et les réunions interparlementaires de commissions. Des informations sont fournies sur la date, le lieu, ainsi que les services du Parlement concernés.

7.5.4 Point de la situation

La direction fournit un «[point mensuel de la situation](#)» sur les avis motivés et les contributions des parlements nationaux. Davantage d'informations sur le point mensuel de la situation sont disponibles au chapitre 5.1.3.

7.5.5 Calendrier des activités interparlementaires

Le [calendrier des activités interparlementaires](#) est publié chaque semestre. Il indique les événements interparlementaires organisés par le Parlement de la présidence et par le Parlement européen, tels que les conférences interparlementaires, les conférences de haut niveau et les réunions interparlementaires de commissions.

7.5.6 Fiches techniques sur les parlements nationaux de l'Union

Les [39 fiches techniques sur les parlements/chambres nationaux de l'Union européenne](#) sont disponibles sur le site internet de la direction. Chaque fiche technique contient une description concise de chaque parlement/chambre.

7.5.7 Site internet

La direction exploite également un [site internet](#) sur lequel des informations sur ses activités et publications à venir sont disponibles: <https://www.europarl.europa.eu/relnatparl>

8. LA DIRECTION DES RELATIONS AVEC LES PARLEMENTS NATIONAUX



L'année 2022 est la première année post-COVID au cours de laquelle la vie a peu à peu repris son cours et les activités sont progressivement revenues à la normale. La direction des relations avec les parlements nationaux s'est employée à reprendre ses activités normales afin d'apporter un soutien de qualité aux députés au Parlement européen et à ses divers partenaires, de poursuivre le développement de la coopération institutionnelle et du dialogue législatif avec les parlements nationaux de l'Union, et d'aider au bon déroulement de nombreuses manifestations interparlementaires.

La direction organise et prête son concours aux activités interparlementaires, collabore à la mise en œuvre des dispositions des traités qui régissent la coopération interparlementaire et joue le rôle de pôle d'information sur les parlements nationaux de l'Union. Elle représente le Parlement européen dans les réseaux administratifs de la coopération interparlementaire. Chargée des relations avec les fonctionnaires représentant les parlements nationaux de l'Union à Bruxelles, elle entretient des liens étroits avec leurs administrations.

La direction remercie le secrétaire général et le secrétaire général adjoint, ainsi que tous les services des directions générales du Parlement avec lesquelles elle coopère, pour leur soutien constant.

Le 1er novembre 2022, à la suite d'une réorganisation interne de la structure administrative du Parlement européen, une nouvelle direction générale a été créée: la direction générale des partenariats pour la démocratie parlementaire, présidée par Sannaleena Lepola-Honig. La direction des relations avec les parlements nationaux est devenue l'une des directions de cette nouvelle direction générale. Un tel changement s'accompagne de nouvelles occasions d'établir des synergies et d'améliorer la coopération dans de nombreux domaines.

Direction des relations avec les parlements nationaux

Directrice: Katrin Ruhmann

La direction se compose de deux unités:

1. Unité du dialogue législatif

L'unité du dialogue législatif est principalement responsable du dialogue politique et législatif avec les parlements nationaux. Elle est chargée de la planification, de la coordination et de l'organisation de réunions interparlementaires au niveau des commissions, y compris les réunions interparlementaires de commissions, la Semaine parlementaire européenne et les réunions du groupe de contrôle parlementaire conjoint d'Europol. Elle assure également le suivi du contrôle de la subsidiarité et le suivi avec les rapporteurs et les commissions de la mise en œuvre du protocole n° 2 sur l'application des principes de subsidiarité et de proportionnalité. L'unité organise également des séminaires thématiques réunissant les administrations du Parlement et des parlements nationaux et est responsable des bases de données CONNECT et CorCom.

Chef d'unité: Jesús Gómez

2. Unité de la coopération institutionnelle

Les domaines de responsabilité de l'unité de la coopération institutionnelle comprennent la coopération régie de façon multilatérale, à savoir la conférence des présidents des parlements de l'Union, les réunions des secrétaires généraux des parlements de l'Union et la COSAC. L'unité s'occupe également des réseaux établis, en particulier IPEX et CERDP, ainsi que de la coopération

avec la direction générale des politiques externes et de la coordination des programmes d'appui au parlement de la présidence et des visites de renforcement des capacités.

Cheffe d'unité: Anne Louise McLauchlan

Le présent rapport, ainsi que d'autres informations concernant les relations entretenues par le Parlement européen avec les parlements nationaux de l'Union, sont accessibles sur [le site internet du Parlement européen](#) à l'adresse suivante:

<https://www.europarl.europa.eu/relnatparl/en/home/annual-reports.html>

ANNEXES

ANNEXE I – Réunions de la COSAC – Thèmes et intervenants principaux 2022

Pour de plus amples informations au sujet de l'ordre du jour des réunions de la COSAC tel que publié par les présidences, veuillez consulter le [site internet d'IPEX](http://www.ipex.eu): www.ipex.eu

ÉVÉNEMENT COSAC	Lieu, date	Thèmes	Orateurs/participants principaux du Parlement européen
Réunion extraordinaire de la troïka présidentielle de la COSAC	Visioconférence, 10 janvier 2022	I. Présentation des deux groupes de travail envisagés par la présidence II. Discussion sur les modalités de vote de la réunion des présidents de la COSAC	
Réunion des présidents de la COSAC	Paris, 13-14 janvier 2022	I. Présentation des priorités de la présidence française II. Nouvelles méthodes de travail au sein de la COSAC III. 20e anniversaire de l'euro: bilan et avenir de l'euro	
Nouvelles méthodes de travail au sein de la COSAC	Paris, 3-5 mars 2022	I. Évaluation initiale de la présidence française du Conseil de l'Union européenne II. Plan de relance pour l'Europe et la fin de la crise III. Changement climatique et transition énergétique IV. Conférence sur l'avenir de l'Europe V. Rapports sur l'état d'avancement des travaux des groupes de travail VI. Débat sur l'Ukraine	Othmar Karas, premier vice-président du Parlement européen Guy Verhofstadt, député au Parlement européen, coprésident de la conférence sur l'avenir de l'Europe
20e anniversaire de l'euro: bilan et avenir de l'euro	Prague, 10-11 11 juillet 2022	I. Présentation des priorités de la présidence tchèque II. Médias et démocratie: enjeux actuels	Othmar Karas, premier vice-président du Parlement européen
Visite d'un groupe de présidents des commissions des affaires européennes des parlements nationaux de l'Union et du Parlement européen au Parlement ukrainien	Kiev, 30 septembre 2022	La situation en Ukraine dans le contexte de l'agression russe en cours	Le Parlement européen était représenté par son premier vice-président, Othmar Karas
Échange de vues entre Margrethe Vestager, vice-présidente exécutive pour une Europe adaptée à l'ère du numérique, et les présidents des commissions des affaires européennes des parlements nationaux de l'Union et du Parlement européen	Videoconférence, 06 October 2022	Europe Fit for the Digital Age	
Échange de vues entre Věra Jourová, vice-présidente de la Commission européenne chargée des valeurs et de la transparence, et les présidents des commissions des affaires européennes des parlements nationaux de l'Union et du Parlement européen	Visioconférence, 27 octobre 2022	Rapport sur l'état de droit et législation sur la liberté des médias	
Échange de vues entre Maroš Šefčovič, vice-président de la Commission européenne chargé des relations interinstitutionnelles et de la prospective, et les présidents des commissions des affaires européennes des parlements nationaux de l'Union et du Parlement européen	Visioconférence, 24 novembre 2022	État des lieux des relations entre l'Union européenne et le Royaume-Uni et le rôle des parlements nationaux	

ÉVÉNEMENT COSAC	Lieu, date	Thèmes	Orateurs/participants principaux du Parlement européen
LXVI ^e réunion plénière de la COSAC	Prague, 13-15 novembre 2022	<p>I. La présidence tchèque du Conseil de l'Union européenne</p> <p>II. L'avenir de l'Union européenne</p> <p>III. L'autonomie stratégique de l'Union;</p> <p>IV. L'Ukraine – état des lieux, reconstruction, migration</p> <p>V. Les perspectives européennes des Balkans occidentaux et des pays du partenariat oriental</p>	<p>Othmar Karas, First Vice-President of the European Parliament</p> <p>Salvatore De Meo, Chair of the Committee on Constitutional Affairs of the European Parliament</p>

Réunions du groupe de travail de la COSAC sur «le rôle des parlements nationaux dans l'Union»		Réunions du groupe de travail de la COSAC sur «la place des valeurs au cœur du sentiment d'appartenance à l'Union»	
8 février 2022	Visioconférence	8 février 2022	Visioconférence
24 février 2022	Visioconférence	25 février 2022	Visioconférence
9 mars 2022	Visioconférence	8 mars 2022	Visioconférence
30 mars 2022	Visioconférence	22 mars 2022	Visioconférence
27 avril 2022	Visioconférence	12 avril 2022	Visioconférence
16 mai 2022	Visioconférence	26 avril 2022	Visioconférence
31 mai 2022	Visioconférence	24 mai 2022	Visioconférence
14 June 2022	Hybride – Paris et visioconférence	31 mai 2022	Visioconférence
		1 ^{er} juin 2022	Hybride – Visite en personne à la Cour de justice de l'Union européenne et échange de vues avec son président, Koen Lenaerts, à Luxembourg, en visioconférence
		9 juin 2022	Visioconférence
		14 juin 2022	Hybride – Paris et visioconférence

ANNEXE II – Réunions interparlementaires de commissions et conférences interparlementaires organisées par le Parlement européen à Bruxelles en 2022

Date (2022)	Commission du Parlement européen	Événement		Parlements nationaux			PE
		Intitulé de la réunion	Membres	Parlements	Chambres	Membres	Members
1er février	LIBE	Réunion interparlementaire de commissions	Évaluation des activités d'Eurojust	48	21	26	19
3 mars	FEMM	Réunion interparlementaire de commissions	Journée internationale des droits des femmes 2022: Un avenir ambitieux pour les femmes d'Europe après la pandémie de COVID 19	51	17	24	50
4 mars	PRES CABINET	Réunion interparlementaire de commissions	Meeting of the EU NPs' Speakers with the Speaker of the Parliament of Ukraine, organised with President Metsola	24	20	23	1
15 Mars	ECON-BUDG-EMPL	Semaine parlementaire européenne: Réunion interparlementaire de commissions	Conférence interparlementaire sur la stabilité, la coordination économique et la gouvernance dans l'Union européenne	92	24	30	68
16 Mars	ECON-BUDG-EMPL	Semaine parlementaire européenne: Réunion interparlementaire de commissions	Conférence de haut niveau sur la facilité pour la reprise et la résilience: Enseignements pour l'avenir				
21 Avril	DROI-JURI	Réunion interparlementaire de commissions	La responsabilité des entreprises dans les violations graves des droits de l'homme dans les pays tiers	28	16	20	96
25 Avril	JURI	Réunion interparlementaire de commissions	Le mécanisme de subsidiarité de l'Union européenne	30	15	18	48
17 May 2022	AFCO	Réunion interparlementaire de commissions	Premiers résultats de la conférence sur l'avenir de l'Union européenne	63	21	30	28
14 June 2022	DEVE	Réunion interparlementaire de commissions	La crise de la dette dans les pays en développement	25	12	14	11
16 June 2022	CONT	Réunion interparlementaire de commissions	Expériences et défis communs dans l'exercice des fonctions de contrôle budgétaire	7	4	5	2
27 June 2022	AFET	Réunion interparlementaire de commissions	Politique d'élargissement de l'Union européenne suite à l'invasion de l'Ukraine par la Russie	49	20	26	28
12 July 2022	FEMM-LIBE-EMPL	Réunion interparlementaire de commissions	Les droits des femmes ukrainiennes fuyant la guerre	29	13	15	19
24-25 October 2022	LIBE	Groupe de contrôle parlementaire conjoint (GCPC)	Groupe de contrôle parlementaire conjoint (GCPC) sur l'Agence de l'Union européenne pour la coopération des services répressifs (Europol)	48	21	25	20
26 October 2022	AFCO	Réunion interparlementaire de commissions	Conclusions de la conférence sur l'avenir de l'Europe et le rôle des parlements nationaux	34	18	23	15
28 November 2022	DROI	Réunion interparlementaire de commissions	Juridiction universelle – améliorer la responsabilité pour les graves infractions internationales	33	18	21	16
30 November 2022	AFET	Réunion interparlementaire de commissions	L'Europe dans le monde – soutenir l'Ukraine	47	20	24	15
30 November 2022	LIBE	Réunion interparlementaire de commissions	Évaluation des activités d'Eurojust	24	13	14	6
1 December 2022	LIBE	Réunion interparlementaire de commissions	Situation de l'état de droit dans l'Union européenne	36	16	17	13
1 December 2022	INGE	Réunion interparlementaire de commissions	Résilience législative, droits électoraux	24	8	8	7
1 December 2022	FEMM	Réunion interparlementaire de commissions	Intégration des questions d'égalité entre les hommes et les femmes	28	15	17	1
Nombre total de participants				720			352

ANNEXE III – Visites des parlements nationaux de l'Union au Parlement européen en 2022 (y compris les visioconférences animées par la direction)

Date(s)	Pays et Chambre	Visiteur	Personne ayant accueilli le visiteur au Parlement européen	Type de visite	Nombre de députés participants	Nombre de membres du personnel participants
6-8.4.2022	HUNGARY Országgyűlés	Personnel	Direction des relations avec les parlements nationaux (DG PART)	Personnel	0	6
19.5.2022	NORWAY Stortinget	Commission des affaires étrangères	Urmaz Paet, député et vice-président de la commission des affaires étrangères	Parlementaires	13	2
19.5.2022	FRANCE Assemblée Nationale	Séminaire à destination des encadrants	Personnel de l'administration du PE	Personnel	0	11
13-14.6.2022	GERMANY Bundestag	Commission éducation	Député Cristian-Silviu Buşoi Député Christian Ehler Député Dan Nica Députée Sabine Verheyen Députée Petra Kammerervert Députée Monica Semedo Député Niyazi Kizilyürek Députée Christine Anderson	Parlementaires	8	1
17.6.2022	FRANCE Sénat	Commission des Affaires européennes	Personnel de l'administration du PE	Personnel	0	14
22.6.2022	NORWAY Stortinget	Commission de l'énergie et de l'environnement	Député Cristian-Silviu BUŞOI, président de la commission ITRE Député Jerzy Buzek Député Łukasz Kohut Député Christophe Grudler Député Ladislav Ilčić Députée Henna Virkkunen	Parlementaires	16	1
23.6.2022	THE NETHERLANDS Tweede Kamer	Commission du commerce et du développement	Membre de la commission du commerce international (INTA)	Parlementaires	5	2

Date(s)	Pays et Chambre	Visiteur	Personne ayant accueilli le visiteur au Parlement européen	Type de visite	Nombre de députés participants	Nombre de membres du personnel participants
27-28.6.2022	GERMANY – Bundestag	Commission de l'emploi et des affaires sociales	Député Axel Voss Député Barry Andrews Députée Heidi Hautala Députée Manon Aubry Député René Repasi Députée Samira Rafaela Députée Kira Marie Peter-Hansen Député Marc Angel Député Helmut Geuking Député Dennis Radtke Députée Katrin Langensiepen Députée Özlem Demirel Députée Klára Dobrev	Parlementaires	8	11
27.6.2022	THE NETHERLANDS Tweede Kamer	Commission des questions économiques et du climat	Membres des commissions ENVI et ITRE	Parlementaires	5	2
27-28.6.2022	ITALY – Senato	Comitato COPASIR	Député Raphael Glucksmann Député Javier Zarzalejos Député Morten Løkkegaard Députée Dace Melbārde Député Włodzimierz Cimoszewicz Députée Pina Picierno	Parlementaires	7	2
6.9.2022	NORWAY – Stortinget	Secrétaires des commissions permanentes	Asger Christensen, député et membre de la commission de l'agriculture (AGRI)	Personnel	0	14
14.9.2022	FRANCE – Assemblée Nationale	Commission des Affaires européennes	Députée Fabienne Keller Députée Anne Sander Député Pierre Karleskind Députée Nathalie Loiseau Député Raphaël Glucksmann Député François-Xavier Bellamy Députée Sylvie Guillaume Député David Cormand Député Antonio Tajani Député Guy Verhofstadt	Parlementaires	31	2
22-23.9.2022	SWEDEN – Riksdagen	Personnel du Parlement suédois en préparation de la présidence	Représentant du parlement national	Personnel	0	4

Date(s)	Pays et Chambre	Visiteur	Personne ayant accueilli le visiteur au Parlement européen	Type de visite	Nombre de députés participants	Nombre de membres du personnel participants
26-27.9.2022	FINLAND – Eduskunta	Grande Commission	Député Daniel Freund Député Damien Boeselager Députée Miapetra Kumpula-Natri Député Eero Heinäluoma Députée Heidi Hautala Députée Silvia Modig	Parlementaires	15	3
27-28.9.2022	DENMARK – Folketinget	Agents du Parlement européen	Députée Kira Marie Peter-Hansen	Personnel	0	19
28.9.2022	ESTONIA – Riigikogu	Députés	Jüri Laas, spokesperson of the President of the European Parliament Roberta Metsola	Parlementaires	16	6
28-29.9.2022	NORWAY Norwegian Parliament Stortinget	Visite des groupes politiques	Députée Niklas Herbst Députée Łukasz Kohut Députée Marc Angel Députée Christel Schaldemose Députée Eero Heinäluoma Députée Erik Bergkvist Députée Mauro Pekkarinen Députée Peter Lundgren Députée Robert Roos Députée Kira Marie Peter-Hansen	Personnel	11	3
29.9.2022	THE NETHERLANDS Tweede Kamer	Commission des affaires européennes (EAC)	DG de la présidence (PRES)	Personnel	0	5
11.10.2022	IRELAND – House of the Oireachtas	Visite du personnel de l'Oireachtas	Personnel de l'administration du PE	Personnel	0	12
21.10.2022	NORWAY Norwegian Parliament Stortinget	Personnel de la mission de la Norvège auprès de l'UE	Représentant du parlement national	Personnel	0	3
7-8.11.2022	SPAIN Cortes Generales	Commission conjointe des affaires européennes	Direction générale des partenariats pour la démocratie parlementaire (DG PART), DG IPOL	Parlementaires	6	2
8.11.2022	NORWAY Norwegian Parliament Stortinget	Secrétaire d'État du Ministère des finances, trois membres du personnel du ministère, deux conseillers de la mission norvégienne auprès de l'Union européenne	Représentant du parlement national	Personnel	0	!
8-10.11.2022	THE NETHERLANDS Tweede Kamer	Conseiller de l'Union sur la migration	Député Malik Azmani, commission LIBE, députés	Personnel	0	1
14.11.2022	CZECHIA Chamber of Deputies	Comité budgétaire	Membres de la sous-commission des affaires fiscales (FISC)	Parlementaires	3	2
28.11.2022	THE NETHERLANDS Tweede Kamer	Représentant	DG de la présidence (PRES)	Parlementaires	1	1
5-6.12.2022	IRELAND – House of the Oireachtas	Bureau du surintendant de l'Oireachtas	Personnel de l'administration du PE	Personnel	0	3

ANNEXE IV – Données du système d’alerte précoce

La commission des affaires juridiques, qui est chargée des questions de respect du principe de subsidiarité au sein du Parlement européen, a défini comme suit les observations des parlements nationaux:

- les «avis motivés» sont des documents qui indiquent la non-conformité d’un projet d’acte législatif au principe de subsidiarité et qui sont communiqués au Parlement européen dans le délai de huit semaines prévu à l’article 6 du protocole n° 2 aux traités;
- est considérée comme «contribution» toute autre observation communiquée par un parlement national qui ne satisfait pas aux critères ci-dessus définissant les avis motivés.

Observations communiquées par les parlements nationaux en 2022

État membre	Parlement/Chambre	Avis motivés	Contributions
Autriche	Nationalrat	2022	2022
Autriche	Bundesrat	0	3
Belgique	Chambre des représentants	0	0
Belgique	Sénat	0	1
Bulgarie	Narodno Sabranie	1	1
Croatie	Hrvatski Sabor	0	0
Chypre	Vouli ton Antiprosópon	0	0
Tchéquie	Poslanecká sněmovna	5	21
Tchéquie	Senát	2	56
Danemark	Folketinget	2	2
Estonie	Riigikogu	0	0
Finlande	Eduskunta	1	1
France	Assemblée nationale	0	2
France	Sénat	4	6
Allemagne	Bundestag	0	0
Allemagne	Bundesrat	1	17
Grèce	Vouli ton Ellinon	0	0
Hongrie	Országgyűlés	1	1
Irlande	Seanad Éireann	1	0
Irlande	Dáil Éireann	1	0
Irlande	Houses of the Oireachtas	0	5
Italie	Camera dei deputati	0	9
Italie	Senato	0	6
Lituanie	Seimas	0	0
Luxembourg	Chambre des députés	0	0
Lettonie	Saeima	0	0
Malte	Kamra tad-Deputati	0	0
Pays-Bas	Tweede Kamer	1	0
Pays-Bas	Eerste Kamer	1	13
Pologne	Sejm	0	0
Pologne	Senat	0	0

État membre	Parlement/Chambre	Avis motivés	Contributions
Portugal	Assembleia da República	0	16
Roumanie	Camera Deputaților	0	2
Roumanie	Senat	0	11
Espagne	Congreso/Senado	0	58
Suède	Riksdag	13	1
Slovénie	Državni Zbor	0	0
Slovénie	Državni Svet	0	0
Slovaquie	Národná rada	0	0
TOTAL		34	231

ANNEXE V – Contributions au titre du protocole n° 1 – Dialogue politique informel

Ce tableau dresse la liste des documents des parlements nationaux envoyés en réponse à des projets d'actes législatifs relevant de la compétence exclusive de l'Union, ainsi qu'à un large éventail de documents non législatifs, tels que les livres verts/blancs ou les communications de la Commission européenne relevant du protocole n° 1 du traité FUE.

Contributions communiquées par les parlements nationaux en 2022

État membre	Parlement/Chambre	2022
Autriche	Nationalrat	2
Autriche	Bundesrat	0
Belgique	Chambre des Représentants	0
Belgique	Sénat	5
Bulgarie	Narodno Sabranie	0
Croatie	Hrvatski Sabor	0
Chypre	Vouli ton Antiprosópon	0
Tchéquie	Poslanecká sněmovna	17
Tchéquie	Senát	35
Danemark	Folketinget	0
Estonie	Riigikogu	0
Finlande	Eduskunta	0
France	Assemblée Nationale	6
France	Sénat	8
Allemagne	Bundestag	1
Allemagne	Bundesrat	12
Grèce	Vouli ton Ellinon	0
Hongrie	Országgyűlés	2
Irlande	Houses of Oireachtas	0
Italie	Camera dei deputati	3
Italie	Senato	0
Lituanie	Seimas	1
Luxembourg	Chambre des Députés	1
Lettonie	Saeima	0
Malte	Kamra tar-Rappreżentanti	0
Pays-Bas	Tweede Kamer	3
Pays-Bas	Eerste Kamer	2
Pologne	Sejm	1
Pologne	Senat	2
Portugal	Assembleia da República	4
Roumanie	Camera Deputaţilor	34
Roumanie	Senat	6
Espagne	Congreso de los Diputados / Senado	0
Suède	Riksdag	0
Slovénie	Državni Zbor	0
Slovénie	Državni Svet	0
Slovaquie	Národná rada	1
TOTAL		146

ANNEXE VI – Centre européen de recherche et de documentation parlementaires (CERDP)

Questions sur lesquelles les organes politiques et les services administratifs du Parlement européen ont consulté le réseau CERDP en 2022 sous forme de demandes comparatives:

Date	Intitulé de la demande	Numéro de la demande
18.1.2022	Heure des questions à l'Assemblée nationale française	4965
28.1.2022	Identification biométrique au Parlement	4979
9.2.2022	Questionnaire sur la mise en œuvre des programmes de NextGenerationEU (NGEU) et sur la facilité pour la reprise et la résilience (FRR)	4986
14.3.2022	Répartition des postes à responsabilité au sein des parlements	5029
7.4.2022	Urgent: vote à distance	5048
24.5.2022	Mesures contre les irrégularités financières, la fraude, la corruption, les conflits d'intérêts en ce qui concerne la dotation budgétaire des parlementaires	5100
15.6.2022	Rôle des huissiers au sein des parlements nationaux	5124
21.6.2022	Conséquence de l'initiative législative sur les élections européennes pour l'ordre juridique des États membres	5129
22.6.2022	Réduction des déchets plastiques au sein des parlements	5130
29.6.2022	Contrôle parlementaire de la réponse des gouvernements à la pandémie de COVID 19: documents centraux élaborés par les parlements nationaux	5134
14.7.2022	Enquête sur les pouvoirs et les compétences des commissions des parlements nationaux – modus operandi actuel et changements récents	5144
18.7.2022	Séances d'accueil pour les nouveaux parlementaires – actualisation CERDP de la demande 3916	5148
19.9.2022	Contrôle parlementaire de la réponse des gouvernements à la pandémie de COVID 19 – extension de la demande CERDEP 5134 aux parlements du Canada, de la Suisse, du Royaume-Uni et des États-Unis	5195
13.10.2022	Utilisation de Pegasus et de logiciels espions de surveillance équivalents	5218
21.12.2022	Interruption/retrait et suspension du mandat des députés du Parlement européen et des membres des parlements nationaux	5289
21.12.2022	Interruption/retrait et suspension du mandat des membres de parlements nationaux extérieurs à l'Union européenne	5290

Le Parlement européen a répondu aux demandes émanant d'autres parlements du CERDP sur les thèmes suivants:

Intitulé de la demande	N° de la demande	Remarques
Documents relatifs aux politiques sportives des municipalités	5287	
Financement des groupes politiques au Parlement	5280	Point sur la demande 5203
Cumul d'emplois des personnels soignants	5279	
Réglementations sur l'usage de la façade du bâtiment du Parlement	5267	
Rapport sur les séances plénières et les réunions de commission	5263	
L'élection des dirigeants de partis politiques comme membres du Parlement	5255	

Intitulé de la demande	N° de la demande	Remarques
Questionnaire de l'APCE sur les bonnes pratiques d'évaluation des politiques publiques	5248	
Associations parlementaires	5247	
Portée matérielle du RGPD et questions additionnelles	5241	Point sur la demande 4673
Procédure de vote des initiatives législatives des parlementaires	5227	
Questionnaire pour les membres du CERDP sur l'analyse et la visualisation des données	5223	
Aide au retour à l'emploi des anciens parlementaires	5217	
Tenue vestimentaire des parlementaires à la Chambre	5216	
Questionnaire du président de l'Assemblée nationale: Les relations entre les citoyens et leur Parlement	5204	
Financement des groupes politiques au Parlement	5203	
Réglementation des activités de sélection et d'ensemencement	5202	
Organisation de la réception des visiteurs au Parlement	5201	
Comment les institutions éducatives font-elles face à la crise énergétique?	5200	
Statut des députés	5199	Urgent – Point sur la demande 4508
Informations préalables à destination des journalistes au sujet des décisions judiciaires	5198	
Fonctionnement/utilisation des salles de conférence de presse	5196	
Mesures pour promouvoir le retour à l'emploi des anciens parlementaires	5194	
Évolution professionnelle des titulaires de mandats parlementaires et judiciaires	5191	
Commissions et questions de cohésion sociale	5190	
Parlementaires faisant l'objet d'une enquête, accusés ou condamnés pour inconduite sexuelle	5186	
Augmentation de la rémunération du personnel parlementaire en raison de l'inflation	5182	Urgent
Indemnités, dépenses et autres avantages des parlementaires	5179	
Contrôle parlementaire	5176	
Vote en ligne	5163	
Éducation bilingue	5161	
Financement et gestion du personnel parlementaire	5153	
Systèmes de gestion des actifs médiatiques utilisés au Parlement	5152	
Prestation de serment et conséquences juridiques	5149	
Séances d'accueil des nouveaux parlementaires	5148	Point sur la demande 3916
Vote en séances plénières	5147	
Recours au langage neutre dans les règlements intérieurs des parlements régionaux	5140	
Déterminer les auteurs des publications de recherche	5138	
Protection constitutionnelle du droit à l'interruption volontaire de grossesse	5136	
Soutien à une association d'anciens parlementaires	5133	
Réduction des déchets plastiques au sein des parlements	5130	

Intitulé de la demande	N° de la demande	Remarques
Tests de dépistage des hauts fonctionnaires	5125	Point sur la demande 2968
Rôle des huissiers au sein des parlements nationaux	5124	
La nécessité de signer à nouveau les dossiers électroniques dans les administrations parlementaires	5112	
Interaction entre le Parlement et les organisations de la société civile	5104	
Politique étatique relative à l'éducation multilingue	5099	
Régulation des prix des services large bande	5098	
Conseil supérieur de la magistrature – structure, composition, fonction, pouvoirs	5094	
Utilisation de solutions de conversion de la parole en texte	5092	Point sur la demande 5016
Décorations, récompenses, honneurs parlementaires	5089	
Lettre de la commission des finances du Parlement ukrainien	5086	
Acte juridique sur l'organisation du Parlement	5081	
Interdiction d'entrée des navires de pêche russes dans les ports de l'Union européenne	5079	
Pouvoirs des parlementaires d'interroger toute agence nationale	5074	
Conférence et systèmes de vote au Parlement – hémicycle et salles de commission	5072	
Saisie des profits obtenus par la vente de nourriture impropre à la consommation/préjudiciable à la santé (denrées alimentaires)	5070	
Souveraineté budgétaire des parlements	5066	
Questionnaire relatif à l'assurance du bâtiment du Parlement	5065	
Suivi de l'activité professionnelle des parlementaires après la fin de leur mandat	5064	
Tests – Prochaines élections	5055	
Droits de propriété des enfants et responsabilité des parents	5043	
Enquête en ligne: solidarité des parlements avec l'Ukraine	5038	
Langue utilisée sur les uniformes de la police et de l'armée	5032	
Vote électronique au sein des commissions parlementaires	5025	Point sur la demande 4123
Initiatives EDI au sein du Parlement	5024	
Parlements bilingues	5017	
Distinctions/décorations/honneurs accordées par les parlements	5013	
Indexation des documents	5012	
Engagement public au Parlement et communication efficace avec les citoyens	5011	
Affichage de drapeaux sur le site du Parlement et dans l'hémicycle	5010	
Comment les citoyens des pays qui ne maintiennent pas de relations diplomatiques visitent-ils leurs pays respectifs?	5008	
Régulation du marché des produits pharmaceutiques	5007	
Solvabilité des entreprises du bâtiment et méthodes pour soumettre des avis	5006	

Intitulé de la demande	N° de la demande	Remarques
Accès des parlementaires aux informations confidentielles des banques nationales	5001	
Licence/permis pour les sports extrêmes	5000	
Service de sécurité du Parlement	4994	Urgent
Statut des conjoints de la présidence du Parlement et de la présidence de l'État	4985	
Plan relatif aux loisirs	4972	
Indemnités journalières des parlementaires, fonctionnaires, employés et tiers qui participent à des missions parlementaires, dans leur pays où à l'étranger	4969	
Emploi et fin de l'engagement des fonctionnaires	4966	
Modalités d'atténuation du prélèvement à la source	4963	
Statut des parlementaires ayant terminé leur mandat	4961	
Lutte contre la fausse information (désinformation)	4953	
Secrétaire général du Parlement – rôle et nomination	4952	
Soumission de listes de candidats pour des élections politiques et mesures d'encouragement à la participation des électeurs	4951	
Présent pour les parlementaires sortants; ressources et formation pour les parlementaires nouvellement élus	4950	
Transcription des procès-verbaux des sessions plénières et des commissions parlementaires	4338	

A. Séminaires et réunions statutaires organisés par le CERDP en 2022

Date	Type de réunion	Événement	Zone d'intérêt	Lieu	Mode
31 mars 2022	Réunions statutaires	Comité exécutif		Brussels European Parliament	À distance
21 février 2022	Webinar	Intégration des affaires européennes dans les administrations parlementaires	Pratique et procédure parlementaires	Vienna Austrian Parliament	À distance
28 mars 2022	Webinar	Se préparer à un environnement informatique en rapide mutation – comment associer le personnel	Les TIC dans les parlements	Jerusalem Knesset	À distance
18 mai 2022	Webinar	Implication parlementaire dans la mise en œuvre des plans nationaux pour la reprise et la résilience	Affaires économiques et budgétaires	Rome Camera dei deputati	À distance
23-24 juin 2022	Seminar	La recherche parlementaire entre dans un nouvel âge: prospective, stratégie et innovation	Bibliothèques, services de recherche et archives	Brussels European Parliament	Hybride
30 juin - 1er juillet 2022	Seminar	Autonomie et souveraineté budgétaire des parlements	Affaires économiques et budgétaires	Berlin Bundesrat in cooperation with Bundestag	En présentiel
10 juin 2022	Réunions statutaires	Comité exécutif		Brussels European Parliament	À distance
8 septembre 2022	Réunions statutaires	Comité exécutif		Brussels European Parliament	À distance
6 octobre 2022	Webinar	Mise en œuvre de la directive sur les lanceurs d'alerte dans les parlements	Pratique et procédure parlementaires	Brussels/Vienna Belgian Chamber of Representatives, Austrian Parliament	À distance
7 novembre 2022	Webinar	Sur la protection des données et les parlements	Pratique et procédure parlementaires	Vienna Austrian Parliament	À distance
10-11 novembre 2021	Réunions statutaires	Conférence annuelle des correspondants		Yerevan National Assembly of the Republic of Armenia	En présentiel
12 décembre 2022	Webinar	Sur les commissions de coordination parlementaire	Pratique et procédure parlementaires	Vienna Austrian Parliament	À distance

GLOSSAIRE DES TERMES ET ACRONYMES

AFCO: commission des affaires constitutionnelles du Parlement européen.

AFET: commission des affaires étrangères du Parlement européen.

BUDG: commission des budgets du Parlement européen.

CoFoE: conférence sur l'avenir de l'Europe. Un ensemble de débats et de discussions menés par des citoyens entre avril 2021 et mai 2022 ayant permis à des personnes de toute l'Europe de partager leurs idées et de participer au façonnement de leur avenir commun.

CONT: commission du contrôle budgétaire du Parlement européen.

CORCOM: répertoire des commissions homologues. Source d'information sur les commissions des parlements nationaux correspondant aux commissions du Parlement européen, qui fournit des informations sur les différents secrétariats de commissions des parlements nationaux de l'Union et du Parlement européen.

COSAC: conférence des organes parlementaires spécialisés dans les affaires de l'Union. Conférence, prévue par les traités, des députés au Parlement européen et des députés des parlements nationaux membres des commissions parlementaires chargées des affaires européennes.

DEVE: commission du développement du Parlement européen.

DG EXPO: direction générale des politiques externes de l'Union, secrétariat du Parlement européen.

DG IPOL: direction générale des politiques internes de l'Union, secrétariat du Parlement européen.

DG ITEC: direction générale de l'innovation et du support technologique, secrétariat du Parlement européen.

DROI: sous-commission «Droits de l'homme», Parlement européen.

CERDP: centre européen de recherche et de documentation parlementaires. Réseau d'échange d'informations pour les administrations des parlements en Europe, fonctionnant sur la base de demandes comparatives.

ECON: commission des affaires économiques et monétaires du Parlement européen.

BEI: Banque européenne d'investissement.

EMPL: commission de l'emploi et des affaires sociales du Parlement européen.

PE: Parlement européen.

SPE: semaine parlementaire européenne. La conférence interparlementaire sur la stabilité, la coordination économique et la gouvernance dans l'Union européenne et la conférence du Semestre européen réunissent des parlementaires de toute l'Union européenne pour débattre de questions économiques, budgétaires et sociales.

Eurojust: agence de l'Union européenne pour la coopération judiciaire en matière pénale.

Europol: agence de l'Union européenne pour la coopération des services répressifs.

CPPUE: conférence des présidents des parlements de l'Union européenne. Réunion annuelle des présidents des parlements des États membres de l'Union, organisée par le parlement de la présidence du Conseil de l'Union de l'automne précédent.

EWS (acronyme anglais): système d'alerte précoce. Mécanisme de contrôle établi par le protocole n° 2 annexé aux traités sur l'application des principes de subsidiarité et de proportionnalité. Il prévoit la possibilité pour les parlements nationaux d'adresser un avis motivé aux présidents des institutions.

FEMM: commission des droits des femmes et de l'égalité des genres du Parlement européen.

RIC: réunion interparlementaire de commissions. Réunions coorganisées par le(s) secrétariat(s) des commissions et l'unité du dialogue législatif de la direction des relations avec les parlements nationaux du Parlement européen. Les RIC constituent un espace de dialogue entre les membres des parlements nationaux et les députés au Parlement européen.

INGE: commission spéciale sur l'ingérence étrangère dans l'ensemble des processus démocratiques de l'Union européenne, y compris la désinformation du Parlement européen. Son mandat s'est achevé le 23 mars 2022.

INGE2 / ING2: commission spéciale sur l'ingérence étrangère dans l'ensemble des processus démocratiques de l'Union européenne, y compris la désinformation du Parlement européen. Créée le 24 mars 2022 avec pour mandat de poursuivre le rapport de l'INGE.

CIP PESC/PSDC: conférence interparlementaire sur la politique étrangère et de sécurité commune et sur la politique de sécurité et de défense commune. Plateforme interparlementaire de débat sur la politique étrangère, de sécurité et de défense de l'Union européenne. Organisée deux fois par an par le parlement de l'État membre de l'Union exerçant la présidence du Conseil.

DPI: dialogue politique informel. Contributions des parlements nationaux de l'Union au titre du protocole n° 1 annexé aux traités qui formulent des observations sur les dossiers législatifs relevant de la compétence exclusive de l'Union ainsi que sur les documents non législatifs tels que les livres blancs ou les communications de la Commission européenne.

IPEX: Échange d'informations interparlementaires sur l'Union européenne. Plateforme pour l'échange mutuel de documents et d'informations relatifs à l'Union entre les parlements nationaux et le Parlement européen.

GCPC: groupe de contrôle parlementaire conjoint d'Europol. Groupe de contrôle interparlementaire qui veille à ce qu'Europol soit pleinement responsable et transparent. Le GCPC tient deux réunions par an: l'une au parlement du pays qui exerce la présidence du Conseil de l'Union européenne, et l'autre au Parlement européen.

JURI: commission des affaires juridiques du Parlement européen.

LIBE: commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures du Parlement européen.

MPs (acronyme anglais): membres d'un parlement (national).

MEPs: députés au Parlement européen.

NextGenerationEU (NGEU): plan de relance économique de l'Union européenne de 800 milliards d'euros destiné à soutenir la relance des États membres suite à la pandémie de COVID 19, en particulier ceux qui ont été le plus touchés.

NPS (acronyme anglais): outil de soumission à destination des parlements nationaux. Une plateforme en ligne mise à disposition des parlements nationaux de l'Union européenne pour soumettre des avis motivés et des contributions au Parlement européen.

CSP: coopération structurée permanente dans le domaine de la politique de sécurité et de défense, établie par décision du Conseil du 11 décembre 2017 avec 25 États membres. Elle offre un cadre juridique permettant de planifier, de développer et d'investir conjointement dans des projets de capacités partagées et d'améliorer la préparation opérationnelle et la contribution des forces armées.

REPowerEU: plan de l'Union européenne visant à réduire rapidement la dépendance aux énergies fossiles russes d'ici à 2027 et à accélérer la transition énergétique.

FRR: facilité pour la reprise et la résilience, une initiative phare de l'Union visant à atténuer les conséquences économiques et sociales de la crise de la COVID 19 et à rendre les économies et les sociétés européennes plus durables, plus résilientes et mieux préparées pour faire face aux défis et aux opportunités que constituent les transitions écologique et numérique.

SEDE: sous-commission «sécurité et défense», Parlement européen.

Spotlight: publications relatives à des résumés sur les procédures ou pratiques parlementaires et fondées sur les réponses aux demandes adressées au réseau CERDP.

TUE: traité sur l'Union européenne.

TFUE: traité sur le fonctionnement de l'Union européenne.

NATIONAL PARLIAMENTS OF THE EU MEMBER STATES

December 2022



directly elected



indirectly elected / appointed / other

<p> Belgique/België/ Belgien BELGIUM</p> <p>Kamer van volksvertegenwoordigers/ Chambre des représentants/ Abgeordneten-kammer Senaat/ Sénat/ Senat</p> <p>150 60 </p>	<p> България BULGARIA</p> <p>Народно събрание (Narodno sabranie)</p> <p>240 200 81 179 736 </p>	<p> Česká republika CZECH REPUBLIC</p> <p>Poslanecká sněmovna 300 Senát 349 207 57 </p>	<p> Danmark DENMARK</p> <p>Folketinget 577 348 </p>
<p> Deutschland GERMANY</p> <p>Deutscher Bundestag 151 Bundesrat </p>	<p> Eesti ESTONIA</p> <p>Riigikogu 400 200 6 </p>	<p> Éire/Ireland IRELAND</p> <p>Dáil Éireann 56 Seanad Éireann </p>	<p> Ελλάδα GREECE</p> <p>Βουλή των Ελλήνων (Vouli ton Ellinon) 100 </p>
<p> España SPAIN</p> <p>Congreso de los Diputados 141 Senado </p>	<p> France FRANCE</p> <p>Assemblée nationale 60 Sénat </p>	<p> Hrvatska CROATIA</p> <p>Hrvatski sabor 199 </p>	<p> Italia ITALY</p> <p>Camera dei Deputati 79 Senato della Repubblica </p>
<p> Κύπρος CYPRUS</p> <p>Βουλή των Αντιπροσώπων (Vouli ton Antiprosopon) 150 75 </p>	<p> Latvija LATVIA</p> <p>Saeima 183 61 </p>	<p> Lietuva LITHUANIA</p> <p>Seimas 460 100 </p>	<p> Luxembourg LUXEMBOURG</p> <p>Chambre des Députés 230 </p>
<p> Magyarország HUNGARY</p> <p>Országgyűlés 330 136 </p>	<p> Malta MALTA</p> <p>Il-Kamra Tad-Deputati 90 40 </p>	<p> Nederland THE NETHERLANDS</p> <p>Tweede Kamer 150 Eerste Kamer </p>	<p> Österreich AUSTRIA</p> <p>Nationalrat 200 Bundesrat </p>
<p> Polska POLAND</p> <p>Sejm 349 Senat </p>	<p> Portugal PORTUGAL</p> <p>Assembleia da República </p>	<p> România ROMANIA</p> <p>Camera Deputatilor Senat </p>	<p> Slovenija SLOVENIA</p> <p>Državni zbor Državni svet </p>
<p> Slovensko SLOVAKIA</p> <p>Národná Rada </p>	<p> Suomi/ Finland FINLAND</p> <p>Eduskunta </p>	<p> Sverige SWEDEN</p> <p>Riksdagen </p>	



RELNATPARL@EP.EUROPA.EU
WWW.EUROPARL.EUROPA.EU/RELNATPARL

